

Zeno BOILA

Des abeilles, des ruches et des humains

Les Centres apicoles : des acteurs de la réalisation de la filière apicole au
Burkina Faso

Mémoire de master en sciences sociales - pilier anthropologie

Date de soutenance : 12 septembre 2018

Directrice du mémoire : Prof. Marion FRESIA

Directeur du mémoire : Prof. Alexandre AEBI

Membre du jury : Prof. Ola SODERSTROM

REMERCIEMENTS

J'adresse tous mes remerciements aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire :

Mme Marion Fresia et M. Alex Aebi,
directrice et directeur de ce mémoire pour m'avoir donné la possibilité d'entreprendre cette aventure et pour leurs précieux conseils qui ont nourri continuellement mes réflexions.

Toute l'équipe du CEAS Suisse,
en particulier M. Daniel Schneider, M. Jean-François Houmard et Mme Jennifer Nkidiaka
pour leur accompagnement et la riche collaboration durant toutes les phases du terrain.

Les responsables de tous les Centres apicoles qui ont dédié des heures à mon introduction dans l'univers apicole burkinabé. Les techniciens apicoles et les apiculteurs qui ont partagé avec moi leurs expériences de vie avec une énorme disponibilité et ouverture.

Mes parents,
pour leur soutien tout au long de mes études et pour m'avoir supporté dans les mois de rédaction de ce mémoire.

M. Ola Söderström,
pour sa disponibilité en tant qu'expert.

Mme Eve Hermann,
pour la relecture.

« Tout projet subit une « dérive », c'est à dire un écart entre ce qui est prévu et ce qui se passe, qui est la manifestation de son « appropriation » par les acteurs concernés »
(OLIVIER DE SARDAN 1995 : 140).

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Anthropologie et l'aide au développement.....	2
1.2 L'apiculture : une activité séduisante.....	5
1.3 Intérêt de la recherche.....	6
1.4 Délimitation et attente de la recherche.....	8
2. ANCRAGES THEORIQUES.....	11
2.1 Que retenir des approches discursives ?.....	12
2.2 Une approche des faits de développement orientée sur l'acteur.....	15
2.3 L'enchevêtrement des logiques sociales dans l'arène du développement.....	16
2.3.1 <i>Les interventions de développement comme réseau socio-technique</i>	18
2.3.2 <i>Les processus d'intermédiation</i>	23
3. PROBLEMATIQUE.....	27
4. ANCRAGES METHDOLOGIQUES.....	31
4.1 Accès et déroulement du terrain.....	31
4.2 Posture méthodologique et outils de recherche.....	33
4.2.1 <i>L'observation</i>	35
4.2.2 <i>Les entretiens</i>	36
4.3 Rechercher et collaborer.....	38
5. ELEMETS CONTEXTUELS : LES RACINES DE LA FILIERE APICOLE.....	45
5.1 L'apiculture dans les campagnes du Burkina Faso.....	45
5.2 Les racines de la filière apicole.....	49
5.2.1 <i>La naissance des unités de transformation</i>	49
5.2.2 <i>La naissances de marchés</i>	51
5.3 Une première phase de problématisation de l'apiculture.....	51
5.3.1 <i>La problématisation et les concepteurs des projets apicoles</i>	52
5.4. L'élargissement d'un espace apicole dynamique et hétérogène.....	56
5.4.1 <i>Montée en considération de l'activité apicole</i>	56
5.4.2 <i>Un espace apicole hétérogène</i>	57
5.5 Conclusion intermédiaire.....	59
ANALYSE.....	61
6. STABILISER UN RESEAU DE PRODUCTEURS.....	61
6.1 Les Centres apicoles : des promoteurs de l'apiculture dite <i>moderne</i>	61
6.1.1 <i>Tisser et entretenir la relation avec les producteurs</i>	63
6.1.2 <i>Equiper et former les producteurs</i>	69
6.1.3 <i>Stabiliser le rôle de transformateurs /commerçants</i>	72
6.2 Une série d'épreuves et de déstabilisations.....	73
6.2.1 <i>Les limites du système de crédit</i>	74
6.2.2 <i>Le désengagement des apiculteurs</i>	76

6.3	Une série de contre-stabilisation	80
6.3.1	<i>Entre modernité et tradition</i>	81
6.3.2	<i>Renégocier l'enrôlement</i>	84
6.3.3	<i>Une position et un projet qui demeurent fragiles</i>	86
7.	STABILISER PAR LA MEDIATION	89
7.1	S'aménager une place à l'interface.....	89
7.1.1	<i>Des spécificités fondamentales</i>	89
7.2	Une négociation complexe	95
7.2.1	<i>Stabiliser le paquet projet</i>	95
7.2.2	<i>Répondre à l'enjeu de réussite du projet</i>	100
7.3	Une position stratégique, mais ambiguë et fragile	105
7.3.2	<i>Du courtage pour exister</i>	107
7.3.3	<i>Une position fragile</i>	108
8.	NORMALISER LE RESEAU APICOLE	111
8.1	La réorganisation de l'espace apicole à l'échelle nationale	111
8.1.1	<i>Entre normalisation, professionnalisation et expansion de la filière</i>	113
8.2	Quel rôle pour l'abeille et son environnement ?	119
8.3	Questionner le processus de problématisation des ONG	121
8.3.1	<i>Produire davantage et moderniser</i>	122
8.3.2	<i>La question de la protection de l'environnement</i>	125
9.	CONCLUSION	129
11.	BIBLIOGRAPHIE	135
11.	ANNEXES	143

1. INTRODUCTION

L'aide au développement est un phénomène vaste, très hétérogène, riche en controverses, au même temps, valorisé à différents niveaux et dans certains contextes incontournable.

Les enjeux, les argumentaires et les imaginaires présentés par les ONG et les agents du développement, m'intéressent et surtout m'interrogent depuis longtemps. A plusieurs occasions, je me suis imaginé engagé auprès d'un organisme de développement en Afrique ou dans toute autre zone du monde. Pourtant, j'étais confus et sceptique quant à la manière dont j'aurais pu me positionner sur le terrain et aux possibilités de contribution à l'évolution d'un éventuel projet. A ce sujet, je me suis souvent demandé si l'intégration constructive des anthropologues dans les trajectoires des interventions de développement, était bien réalisable. Les enseignements issus de l'approche interdisciplinaire du Master en sciences sociales m'ont donné des instruments méthodologiques et des clés interprétatives utiles pour appréhender cette réalité. Grâce à ce parcours, quand l'occasion s'est présentée, j'ai décidé de me lancer dans une expérience de travail auprès d'une ONG suisse au Burkina Faso. Une formidable opportunité pour découvrir et déchiffrer le jeu d'interactions entre les acteurs qui composent l'espace du développement de l'apiculture burkinabé.

La réalisation de ce mémoire s'insère dans une plus large collaboration entre l'Université de Neuchâtel et l'ONG Centre Ecologique Albert Schweitzer. Le CEAS Suisse, comme souligné dans sa Charte institutionnelle, a élaboré sa mission dans les pays d'intervention (Burkina Faso, Sénégal et Madagascar) autour de l'objectif de « *contribuer à la lutte contre la pauvreté par des moyens qui allient économie et écologie* » (CEAS 2014). La collaboration entre cette ONG et l'UniNE est née autour du projet « *Des abeilles au secours des paysans. Développement de la filière apicole dans le Sud burkinabé* », lancé en 2014. Les principales spécificités des pratiques apicoles au Burkina Faso et leur place dans le quotidien du paysan ont été mises en évidence dans un premier travail de Master d'ethnobiologie (2015-2016) et un état des lieux des pathogènes de l'abeille (*Apis mellifera adansonii*), permettant l'approfondissement des connaissances autour de sa vie, de sa relation avec ses ennemis naturels et son environnement a été également effectué. Cette recherche a donné matière à l'élaboration d'un rapport (AEBI 2017) adressé au CEAS Suisse et grâce à ses résultats, a pu nourrir les réflexions d'un atelier organisé à Ouagadougou par le CEAS Suisse, l'Université

de Neuchâtel, l'Union nationale des apiculteurs du Burkina Faso (UNABF)¹ et le Ministère des ressources animales et halieutiques (MRAH), en janvier 2017. Cette rencontre a été l'occasion d'amener certains acteurs impliqués dans le paysage apicole burkinabé, à s'interroger sur les enjeux socio-économiques, techniques et environnementaux en lien avec le développement rapide des maillons de production, de transformation et de commercialisation de la filière apicole. Lors de mes premiers pas sur le terrain, j'ai pu savourer l'effervescence émergeant des débats autour des lignes du développement de l'apiculture à l'échelle locale, nationale et internationale. Cet atelier a permis au CEAS Suisse de repenser son engagement dans le domaine du développement de l'apiculture. Parallèlement, j'ai lancé mon projet de mémoire inséré dans la collaboration entre CEAS Suisse et UniNe, centré sur l'évolution socio-économique de la filière et inscrit dans une logique d'accompagnement du CEAS Suisse dans la familiarisation avec l'imbrication complexe des relations entre les protagonistes du réseau apicole émergent.

1.1 Anthropologie et l'aide au développement

Ce travail, réalisé dans le cadre d'un Master en sciences sociales, se réfère à la spécialisation « *Anthropologie de l'action sociale et environnementale* », proposée à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel. Durant ce parcours académique, j'ai pu approfondir différents courants et théories ayant l'aide au développement comme objet d'étude. Cette production scientifique a servi de base à mes analyses centrées sur la constitution d'un espace du développement : celui de la filière apicole burkinabée.

Le *développement* dans son ampleur et dans toute sa complexité a donc été la principale porte d'entrée de ma recherche. Il s'agit d'un terme qui a des multiples significations. C'est pourquoi que je trouve important d'explicitier dans quel sens je l'utilise.

Dans le cadre de cette recherche, je m'inspire principalement des travaux issus de l'APAD². Un projet intellectuel qui a vu sa naissance à partir de la fin des années 1980 et au début des années 1990, et qui s'est progressivement affirmée en tant que courant anthropologique. Un courant caractérisé par une posture orientée vers les interactions entre les acteurs (ATLANI-DUAULT, VIDAL 2013 : 83) et focalisé sur la recherche empirique autour des faits sociaux du développement et plus en général des changements sociaux qui traversent les pays

¹ En avril 2017, l'UNABF a été remplacée par le Conseil d'Administration de l'Interprofession Miel du Burkina Faso (IP-Miel/ BF).

² Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement (OLIVIER DE SARDAN, 1995 : 21).

africains et d'autres pays au Sud du monde (BIERSCHENK 2010 : 1). Jean-Pierre Olivier de Sardan, l'une des figures de proue de ce courant, souligne que le développement se constitue de l'ensemble d'actions, d'acteurs et d'institutions « *qui se réclament de lui, de près ou de loin* » (2001 : 731). En ce sens, le terme développement n'est pas employé en tant que concept analytique. Ce qui m'intéresse au niveau de ma recherche est plutôt de comprendre le fonctionnement des processus qui lui font en quelque sorte référence. Le même auteur définit le développement comme « *l'ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources et/ou techniques et/ ou savoirs.* » (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 7). En plus des acteurs *configuration développementiste*³ je trouve important de considérer aussi ceux qui émergent de ces opérations et qui participent, au même titre des autres à la constitution du milieu d'intervention (ibid.: 7). Cette définition de développement, met en évidence deux éléments fondamentaux à partir desquels mes réflexions ont évolué. Mes propos reposent sur l'idée qu'autour des phénomènes de développement se constituent *des arènes* composées d'acteurs très diversifiés. Jean-Pierre Olivier de Sardan, explique qu'au sein de ces arènes « *les faits sociaux de développement ont la particularité de produire de très nombreuses interactions, et, de plus, des interactions entre des acteurs appartenant à des univers sociaux très variés, relevant de statuts différents, dotés de ressources hétérogènes, et poursuivant des stratégies distinctes...* » (2001 : 743). Les interactions au sein de cet ensemble d'acteurs deviennent donc un objet d'étude privilégié.

Le deuxième élément important de la définition de développement, proposée par ces chercheurs, est la *dimension processuelle*, intrinsèque au changement social et caractérisant l'arène du développement. Cette conception, qui considère le caractère mouvant de l'objet étudié, est essentielle pour accéder à la lecture de sa complexité. Sur le plan analytique, l'idée de processus, m'a permis d'accéder au caractère dynamique des composantes de la filière apicole burkinabée.

Le développement est donc considéré comme un ensemble de processus sociaux, qui produisent du changement social et qui impliquent une multitude d'acteurs hétérogènes animés par différentes stratégies. Des processus intégrés à d'autres phénomènes à l'échelle

³ OLIVIER DE SARDAN définit la configuration développementiste comme « *l'univers largement cosmopolite d'experts, de bureaucrates, de responsables d'ONG, de chercheurs, de techniciens, de chefs de projets, d'agents de terrain, qui vivent en quelque sorte du développement des autres, et mobilisent ou gèrent à cet effet des ressources matérielles et symboliques considérables.* » (1995 : 7).

locale, nationale et internationale, caractérisent l'évolution actuelle des sociétés africaines, notamment de la société burkinabée (OLIVIER DE SARDAN 2001 : 474).

S'intéresser à l'abeille et à son environnement, explorer la production, le traitement et la commercialisation du miel, aborder les interventions d'appui à l'apiculture et de façon plus générale observer l'évolution des filières agro-alimentaires au Burkina Faso, implique un déplacement vers le secteur agricole. Cela dit, je n'oublie pas les interconnexions qui existent entre l'espace agricole et l'espace urbain (ATLANI-DUAULT, VIDAL 2013 : 75). L'étude des filières de commercialisation, notamment celle du miel, illustre bien la fluidité caractérisant la frontière entre le rural et l'urbain. Dans ce sens, les acteurs apicoles s'insèrent effectivement dans des réseaux de commercialisation des produits de la ruche (miel et cire), d'échange d'informations et de matériels, qui transcendent ce clivage. Compte tenu de ces interconnexions, le présent travail considère certaines caractéristiques des interventions en milieu rural.

A partir de la deuxième moitié du XXème siècle les politiques de développement dans le monde rural ont été fondées sur le *paradigme modernisateur* et sur l'implémentation de logiques issues du modèle économique néolibéral (ibid.: 78). Ces deux tendances, même si sous des formes à la fois plus complexes et plus nuancées, sont toujours présentes dans les projets de développement en milieu rural. Malgré les efforts perpétués par certaines ONG pour reconnaître les savoirs endogènes des populations ciblées par les interventions et pour intégrer des approches participatives dans l'élaboration des projets, un grand nombre de recherches soulignent et problématisent la persistance du transfert systématique de *paquets techniques*⁴ et l'émergence d'enjeux d'accès et de contrôle dérivants de phénomènes d'exploitation et de marchandisation des ressources naturelles, induits par des actions d'appui (ibid.: 80). Au Burkina Faso, les programmes de développement intégrant l'apiculture et visant la consolidation de la filière apicole ne font pas exception à ces inclinations.

Les éléments présentés dans cette partie introductive constituent la base de ce mémoire et ils m'ont accompagné tout le long de mes analyses. L'ensemble de projets et d'initiatives visant le développement de l'apiculture et l'établissement de la filière apicole, définissent alors les contours d'une arène dans laquelle différents acteurs, qui se réfèrent au développement, interagissent et s'organisent à travers, entre autres, la réappropriation d'innovations techniques, de pratiques et de discours.

⁴ Le *paquet technique* est utilisé par les anthropologues pour définir l'ensemble de propositions techniques et d'actions qui constituent un projet (LAVIGNE DELVILLE 1997 : 10).

1.2 L'apiculture : une activité séduisante

A partir des années 1990 et surtout dans les années 2000, l'abeille a connu une forte médiatisation à l'échelle du globe. Dans l'opinion publique, mais aussi au sein de la communauté scientifique, elle a été reconnue en tant que sentinelle de l'environnement (BENOIT 2017 : 3). La diminution de sa présence, dans plusieurs zones du monde, préoccupe les apiculteurs⁵, les chercheurs, mais aussi une partie considérable de la société civile. Plusieurs institutions nationales et internationales ont été créées et une multitude d'initiatives ont été mises en place dans l'objectif d'en promouvoir la sauvegarde. Le congrès international sur l'apiculture organisé par APIMONDIA, la Fédération des associations d'apiculteurs à l'échelle du monde (qui a fait écho aussi au Burkina Faso), est un exemple de l'ampleur des mobilisations autour de différentes questions concernant ce petit insecte (APIMONDIA 2017). Sous l'impulsion de courants écologistes et aussi de recherches scientifiques, la vie des autres espèces vivantes végétales et animales, notamment celle de l'être humain, a été de plus en plus associée à la survie de l'abeille (SCHNYEDER 2015 : 6).

Dans ce contexte, la visibilité de l'apiculture a considérablement augmentée ; cette activité s'est répandue dans différents domaines, atteignant aussi l'aide au développement. Le rapport de la FAO, centré sur la promotion de pratiques durables d'apiculture, témoigne de la place acquise par cette thématique au sein des agendas internationaux liés aux programmes de développement en milieu rural (BRADBPEAR 2010). Sur la page d'accueil du site de l'organisme *Bees for Development*, l'une des plus grandes ONG actives dans la promotion de l'apiculture, leur mission est présentée ainsi : « *promotes sustainable beekeeping to combat poverty and to build sustainable, resilient livelihoods. We support beekeepers to maintain environments that are good for bees, for biodiversity, and for people.* » (BEES FOR DEVELOPMENT 2017). Ces lignes mettent en évidence les principales argumentations à la base de la majorité des interventions en apiculture. En effet, durant les vingt dernières années, de nombreuses ONG, y compris le CEAS Suisse, ont incorporé l'apiculture en tant que composante essentielle des interventions de développement visant la sauvegarde de l'environnement et des écosystèmes naturels. Une tendance qui s'inscrit dans le tournant lié au développement durable centré, entre autres, sur la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles (DOUMULIN, RODARY 2005 : 91). Les problématiques des populations les plus vulnérables se relient alors aux problématiques environnementales, c'est ainsi que les actions inscrites au développement durable cherchent à

⁵ Même si durant mon terrain j'ai rencontré aussi des apicultrices, dans la suite du travail comme pour le cas du terme *paysan* pour faciliter la lecture je retiens la forme masculine.

« concilier simultanément des objectifs économiques, écologiques et sociétaux » (ABAAB, GUILLAUME 2004 : 8). Pour les organismes de développement l'abeille peut contribuer à cette mission. Premièrement, grâce à son service de pollinisation des plantes à fleurs et des cultures elle favorise et renforce le maintien de la biodiversité et des surfaces boisées (BRADBPEAR 2010 : 16-17). Deuxièmement, à travers la production et la commercialisation des produits de la ruche (miel et cire) les apiculteurs peuvent acquérir des revenus supplémentaires. Aux objectifs de sécurisation économique des ménages ruraux, s'ajoutent souvent ceux centrés sur l'atténuation de l'insécurité alimentaire (ibid.: 33). Enfin, depuis ces interventions (souvent ancrées aux structures comme les groupements villageois), qui visent à la diversification des activités économiques en milieu rural, des phénomènes d'entrepreneuriat peuvent potentiellement naître et des filières de commercialisation peuvent prendre forme (COOPERER AUJOURD'HUI 2009 : 5-6). C'est pourquoi les organismes de développement interviennent également sur l'implémentation et la professionnalisation des filières apicoles (composées de maillons de production, transformation et commercialisation) en créant les conditions préalables à l'ouverture de débouchés pour la commercialisation de ces produits sur des marchés locaux, nationaux ou même internationaux (ibid.: 16). Le foisonnement de petits et grands projets qui voient des intérêts dans l'élevage de l'abeille, montrent à quel point l'apiculture est devenue, pour les ONG et les bailleurs de fonds, un instrument séduisant de lutte contre la pauvreté et au même temps de sauvegarde de l'environnement.

1.3 Intérêt de la recherche

Au-delà du caractère actuel de ces formes d'action en apiculture et des enjeux qui en résultent, il existe à mon avis deux autres motivations qui justifient l'intérêt de cette recherche.

Premièrement, la présente recherche, caractérisée par le stage auprès du CEAS Suisse, a été l'occasion de réfléchir et de révéler certaines opportunités et certains défis qui découlent de cette collaboration. Les chercheurs, affiliés au courant de l'APAD, affirment que les anthropologues ont un *rôle public* à jouer ; aussi au sein de l'univers du développement (BIERSCHENK 2010 : 6). Toutefois, en quoi consiste exactement ce rôle, est une question qui reste pour le moment ouverte. Les débats autour de la combinaison entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée sont loin d'être éteints, même si plusieurs chercheurs reconnaissent l'interdépendance entre ces deux façons de questionner les phénomènes du développement (BIERSCHENK 2010 : 3). Ces chercheurs mettent en évidence la *capacité*

heuristique des méthodes qualitatives qui grâce à la combinaison d'éléments comme l'immersion intensive, l'observation participante et les entretiens ouvrent l'accès à la complexité, souvent inaperçue, de ces phénomènes (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 47). Au niveau de mon expérience, j'établie une démarcation en ce qu'a été ma contribution aux travaux du CEAS Suisse durant le séjour au Burkina Faso (les rapports et l'organisation d'un atelier), et le travail analytique qui a donné lieu à cet écrit. Pourtant, au-delà de la contribution en cours du stage, j'aimerais également fournir, à l'aide de ce travail d'analyse, des éléments qui peuvent orienter le CEAS, ou d'autres acteurs, au sein de l'arène apicole burkinabée. A cet égard, je suis persuadé que la description détaillée de la structuration de la filière et de la nature des interactions entre les acteurs qui la construisent, résultant des observations et des entretiens, peut compléter les informations sur lesquelles l'ONG fonde son travail. En tout cas, c'est ce que j'espère.

Deuxièmement, il s'agit d'une étude qui se focalise sur la lecture des relations entre les acteurs engagés dans une ou plusieurs arènes de développement. *L'approche interactionniste* et l'analyse des logiques sociales des acteurs me permettent de dépasser la posture axée sur l'évaluation du projet (succès ou échec) et de considérer plutôt l'organisation d'acteurs complexe qui résulte des dynamiques d'interventions d'appui à l'apiculture (ATLANI-DUAULT, VIDAL 2013 : 83). De plus, dans cette recherche je considère les phénomènes d'interaction caractérisant l'ensemble des acteurs (humains et non humains) impliqués dans les processus de formation de la filière. Une façon d'aborder la question du développement qui va bien au-delà de la dichotomie entre *populations locales* et *intervenants extérieurs* à la base de certaines façons d'aborder ce sujet (OLIVIER DE SARDAN 2001 : 740). Au contraire, cette perspective me donne les outils analytique pour mettre en lumière les chaînes d'intermédiations complexes présentes entre la position des *bénéficiaires* et celle des *développeurs*. Deux mondes trop souvent étudiés séparément et considérés comme disjoints ou en opposition, mais qui se composent, au contraire, de frontières fluides et de points d'interface (TLANI-DUAULT, VIDAL 2013 : 83). Enfin, l'orientation sur l'acteur n'exclue pas la possibilité de réfléchir à l'organisation de l'arène apicole sous un angle plus « macro ».

1.4 Délimitation et attente de la recherche

Dés maintenant, il me semble important de souligner que dans cette recherche je me concentre principalement sur les relations entre les Centres apicoles⁶, les apiculteurs et certains organismes du développement actifs en apiculture. Le focus est placé sur les enjeux et les controverses qui suivent les actions d'intervention en apiculture et la conséquente diffusion d'un *paquet technique* et organisationnel appelé par les acteurs du domaine apicole : l'apiculture dite *moderne*⁷. Il s'agit d'une façon de pratiquer l'apiculture fondée sur des innovations technologiques dont les équipements de production et de transformation, sur un contrôle plus assidu de la ruche et sur la transformation et la commercialisation des produits apicoles. Sur le terrain, j'ai approfondi également l'organisation de la commercialisation du miel, les principales caractéristiques de sa consommation et les spécificités du quotidien des apiculteurs. Malheureusement, écrire un mémoire signifie aussi effectuer une sélection de thèmes à traiter. C'est pourquoi j'utilise les informations récoltées autour de ces thématiques uniquement pour compléter les données centrées sur la situation des Centres apicoles. Dans l'objectif de décortiquer le fonctionnement complexe de cet espace du développement, je mers d'éléments théoriques et conceptuels issus de la sociologie de la traduction et de la socio-anthropologie du développement.

L'attente de ce travail s'inscrit dans la volonté de restituer le dynamisme de la filière apicole au Burkina Faso. Dans cet univers, parsemé de petits et grands projets d'apiculture, je m'intéresse à la manière dont les Centres apicoles cherchent à légitimer et à stabiliser leur position, et ensuite d'organiser et de définir les rôles des autres acteurs présents au sein des processus de structuration de la filière apicole. Grâce au focus sur les relations, j'essaie de montrer comment cette structuration est loin d'être évidente et automatique. L'organisation de la filière, promue par les projets de développement et reprise par les Centres apicoles, peut être bouleversée à tout moment. C'est ainsi, que dans ce jeu continu de stabilisations et transgressions, ce paysage apicole se construit ou, pour reprendre les mots de Bruno Latour, *se réalise* et *se déréalise* progressivement à partir des impulsions des acteurs qui le composent (1992 : 78). C'est notamment l'idée de structuration *en réseau socio-technique* (AKRICH, CALLON, LATOUR 2006) qui accompagnera mes réflexions et qui me permettra d'illustrer

⁶ Tout le long de ce travail, j'utiliserai le terme de Centre apicole pour me référer aux institutions (à caractère coopératif) organisées autour d'une miellerie (ou unité de transformation), et qui s'occupent de l'achat du miel auprès des apiculteurs, de sa transformation, de sa commercialisation, des formations en apiculture et dans certains cas de la fabrication et de la vente du matériel apicole.

⁷ Un terme *etic* utilisé pour catégoriser la typologie d'apiculture promue par les projets de développement au Burkina Faso et qui est souvent opposé, par les mêmes acteurs (ONG, Centres apicoles, et apiculteurs), à celui d'apiculture dite *traditionnelle*. Dans la suite du travail je considère ces catégories en tant que termes *etic*.

la façon dont le développement de l'apiculture se traduit dans une *co-construction* où une multitude d'acteurs apportent leur contribution.

2. ANCRAGES THEORIQUES

Avant d'aborder ma problématique, je considère qu'il est important de traiter le contexte théorique sur lequel je développe mes réflexions. Le cadre théorique, me permet, en outre, de souligner de quelle manière ma recherche s'insère dans un ensemble de perspectives anthropologiques en contribuant, dans la mesure du possible, à l'élargissement des connaissances dans ce domaine. Ce travail, comme je l'ai mentionné dans l'introduction, s'inscrit dans le champ des études de la socio-anthropologie du développement. Plus précisément, il s'inspire de certaines connaissances, issues de recherches empiriques produites par les chercheurs membres de l'APAD : des anthropologues intéressés aux « *confrontations de logiques et des jeux d'acteurs à l'interface entre espace sociaux locaux et interventions externes* » et à la façon dont les discours et les pratiques caractérisant ces interventions se localisent en assumant des nouvelles formes (LAVIGNE DELVILLE 2017 : 3). Mon analyse est entre autres enrichie par des éléments théoriques provenant de la sociologie de la traduction qui me permettent d'interpréter les dynamiques liées à la construction d'un espace de développement et de retenir l'ensemble des acteurs présents dans cet espace. Dans ce travail je profite tout spécialement de sources théoriques orientées sur les acteurs et sur l'analyse des changements sociaux induits par les faits de développement et plus en général par le dynamisme caractérisant la globalisation des sociétés africaines.

Dans les prochaines pages je présente le cadre théorique en reprenant le processus de réflexion qui m'a amené à trouver les concepts-clés pour mon analyse. En effet, ce cadre théorique a pris forme progressivement, au fur à mesure de l'avancement sur le terrain et ensuite du travail de codage des données récoltées. Pour cela, avant d'aller au cœur de ma démarche théorique centrée sur l'acteur, je considère important de consacrer le prochain sous-chapitre aux connaissances issues d'approches axées sur l'analyse des discours produits par les institutions de développement. Des approches souvent reconduites à une *anthropology of development*⁸ et qui mettent en évidence, à l'échelle internationale, un certain nombre de dynamiques structurantes constituant la base de ce que les auteurs de ce courant ont appelé, *l'industrie de l'aide* (FERGUSON 1994).

⁸ Il s'agit d'une distinction effectuée dans le monde anglophone entre une anthropologie appliquée aux questions du développement (*development anthropology*) et une anthropologie consacrée à une recherche fondamentale sur le développement (*anthropology of development*) (BIERSCHENK 2010 : 2-3).

2.1 Que retenir des approches discursives ?

A partir de la fin des années 1970 s'affirme en anthropologie un courant très critique de l'univers de l'aide au développement. Certains anthropologues issus du tournant postmoderniste adoptent des *approches discursives* ou *déconstructionnistes* focalisées sur la déconstruction des discours et des catégories promus par les agences internationales de développement (OLIVIER DE SARDAN 2001 : 735). Dans l'objectif de compléter mon cadre théorique, j'ai décidé de parcourir rapidement les travaux, particulièrement radicaux, d'Arturo Escobar (1995) et ceux, plus modérés, de James Ferguson (1994) (ibid.: 736).

Dans ses études, exclusivement basées sur la lecture des discours officiels du développement, Arturo Escobar, souligne la manière dont les catégories, élaborées au sein des organisations de développement et ensuite traduites en actions concrètes, fournissent les éléments pour légitimer et perpétuer des situations de *dépendance* et *d'inégalité* entre l'Occident (les donateurs) et les pays sous le régime d'aide (les receveurs) (LAVIGNE DELVILLE 2017 : 3). Il explique que des rapports de pouvoir sont réitérés au sein des actions de développement, grâce notamment aux catégories qui mettent en évidence des anormalités (*abnormalities*) caractérisant les pays et les populations ciblés par les interventions (ESCOBAR 1995 : 41). Ces catégories comme *pauvreté*, *sous-développement* ou *petit paysan*, sont fondées sur un ensemble de présupposés peu questionnés (ibid.: 41). Selon l'auteur, elles restituent une image homogène de l'espace à développer et légitiment l'existence de l'aide et la présence de *l'Occident* dans différents secteurs (politique, économique) des pays du Sud (ibid.: 53).

James Ferguson, pour sa part, souligne comme le mot développement s'accompagne de l'idée de progrès ou d'amélioration (1994 : 15). Il explique que le développement est étroitement relié à la question de la *modernité occidentale* qui est promue, par les organismes de développement, comme le seul modèle à suivre (ibid.: 15). En partant de ce constat, l'auteur montre alors comment le développement est comparable à une *Anti-Politics Machine*, qui propose une série de solutions techniques aux problèmes de pauvreté en les vidant ainsi de toute connotation politique (FERGUSON 1994). En outre, sur la base de son expérience empirique au Lesotho, l'auteur révèle la manière dont les discours et les connaissances qui fondent le développement, dégagent finalement des processus de structuration à l'échelle locale et globale (ibid.: 275).

Ces anthropologues montrent finalement en quoi « *le développement fonctionne comme un régime de savoir/pouvoir qui vise à la domination de l'Occident sur le Tiers Monde* », un système de relations qui rappellerait celui de l'époque coloniale et qui soumettrait le Sud à une éternelle *dépendance* vis-à-vis du Nord (BIERSCHENK 2010 : 7).

Une façon d'aborder le développement qui a été passablement critiquée par différents auteurs, dont certains représentants de l'APAD, qui ont souligné comment ces études étaient trop distantes du terrain et trop focalisées sur la présentation du caractère hégémonique des représentations des agences de développement occidentales (OLIVIER DE SARDAN 2001, LAVIGNE DELVILLE 2017, BIERSCHEK 2010). A ce propos, Thomas Bierschenk explique que « *le développement n'est pas simplement un projet hégémonique imposé au « Sud » par « l'Occident » (comme ça peut sembler le cas lorsque le « Sud » est observé de loin) ; il s'agit d'un métarécit auquel contribuent de nombreuses voix.* » (2010 : 14). Ce dernier se réfère à la complexité qui constitue l'arène dans laquelle les interventions de développement se déroulent. Une arène où les changements, induits par les processus de développement, sont renégociés et réadaptés, d'une façon ou d'une autre, par tous les acteurs impliqués (GARDNER, LEWIS 2015 : 26).

Toutefois, les auteurs qui ont émis ces critiques reconnaissent que ces approches discursives ont contribué à l'avancement des analyses des phénomènes de développement. Compte tenu de ces remarques, j'ai décidé de présenter les éléments issus de ces théories que j'ai considérés durant l'élaboration de cette recherche. Ces courants mettent en lumière certaines caractéristiques de fond de l'aide au développement qui, sous des formes diverses, se retrouvent encore aujourd'hui dans une grande majorité des interventions. Tout d'abord, à la base du paradigme de la modernisation il y a l'idée que la croissance économique et le progrès technique sont le fondement du développement (GARDNER, LEWIS 2015 : 19). Selon cette optique, largement questionnée par les anthropologues, le transfert de technologies et de modèles économiques libéraux sont indispensables pour développer les pays du Sud (ibid.: 21). Ensuite, ces approches mettent en lumière le rôle du *pouvoir* en tant que dimension sous-jacente et à la fois structurante des rapports de développement (ibid.: 21). Au-delà de la persistance de rapports de pouvoir inégaux à l'échelle internationale entre le Nord et le Sud du monde, Jean-Pierre Olivier de Sardan souligne comment des phénomènes de pouvoir, parfois manifestes et parfois cachés, s'instaurent également à l'échelle locale (2001 : 736). Les approches discursives ont donc la caractéristique intéressante de restituer la dimension structurante du développement. Il ressort que les effets combinés générés par la somme de nombreuses interventions qui dans l'analyse d'un objet d'étude isolé, comme peut l'être celle de l'évolution d'un projet apicole, peuvent échapper à l'attention du chercheur (BIERSCHENK 2010 : 21). Ces lectures, m'ont rappelé que les projets en apiculture s'insèrent, comme les autres politiques de développement, dans un univers discursif plus large, composé de catégories qui légitiment l'intervention d'organismes de développement. Je

suis donc loin de nier la persistance de formes de domination, plus ou moins manifestes, de la part de l'Occident sur les pays sous régime d'aide, et je reconnais l'intérêt de questionner l'application et la nature de la connaissance produite au nom du développement (ibid.: 102).

De retour du terrain, j'ai considéré limitant de me focaliser uniquement sur l'analyse des discours produits au sein de la *configuration développementiste*. Une façon de procéder, qui finalement ne m'aurait pas permis, d'accéder à l'interprétation de la complexité des processus de structuration de l'espace de développement apicole burkinabé. Les relations de pouvoir, les phénomènes de dépendance et de catégorisation, l'accent mis sur la croissance économique et les innovations technologiques sont un ensemble de tendances qui existent effectivement au sein des interventions d'appui à l'apiculture, mais sous des formes et des degrés très diversifiés. En outre, la création de partenariats locaux, l'implémentation des démarches participatives (*bottom-up*) visant l'*empowerment* des bénéficiaires et la naissance de nouveaux acteurs à mi-chemin entre les développeurs et les bénéficiaires, ont des difficultés à remettre fondamentalement en question le fonctionnement *top-down* des projets, souvent encore conçus en dehors du milieu d'implémentation. Ces nouveautés sont donc loin d'effacer les phénomènes questionnés par l'approche discursive, par contre on assiste à un processus d'embroussaillage de ces dynamiques dans un système de plus en plus dense (GARDNER, LEWIS 2015 : 29). Dans la complexification de l'espace de développement, les discours véhiculés par les interventions sont réinterprétés par une variété d'acteurs qui les recomposent avec les catégories et les connaissances qu'eux-mêmes possèdent. Un brassage de discours et de savoirs mentionné également par Arturo Escobar, à travers l'idée de création de modèles hybrides, mais qui pour sa part est resté peu approfondi (1995 : 51). En ce qui me concerne, face à la multitude d'acteurs rencontrés et à la variété de récits entendus, je me suis aperçu que pour les appréhender il fallait sortir de la dichotomie développés/développeurs, et explorer la manière dont les discours du développement s'entremêlaient avec d'autres discours présents dans l'arène apicole. Il s'agit de mettre plutôt l'accent sur « *what happens when different knowledges meet* » (GARDNER, LEWIS 2015 : 102), sans néanmoins oublier les répercussions contraignantes que les catégories employées par les organismes de développement continuent d'avoir et le caractère conjoncturel et structurel des phénomènes de développement (LEWIS, MOSSE 2006 : 11).

C'est ainsi que pour interpréter les phénomènes de co-construction du développement et pour comprendre les processus qui ont porté à l'émergence et à l'affirmation des Centres apicoles,

j'ai choisi de puiser dans les travaux d'auteurs qui adoptent une *posture interactionniste* orientée sur l'acteur. Une approche qui me permet de considérer un large éventail de discours en les reliant pourtant aux spécificités des pratiques exercées par les acteurs au sein de la filière apicole burkinabée. Finalement, sans entrer dans les débats autour de l'opposition entre *development anthropology* et *anthropology of development*, le choix de mon orientation théorique est aussi le reflet de mon attachement à l'expérience de terrain et de ma position de collaborateur au sein des projets d'une ONG.

2.2 Une approche des faits de développement orientée sur l'acteur

Dans cette étude, j'ai décidé d'adopter une approche centrée sur les interactions entre acteurs. Les travaux de Norman Long, fondés sur « *an actor-oriented approach* » (LONG 2001 : 13), m'ont permis de déplacer la focale de la déconstruction des discours du développement à l'analyse de ce qui se passe au niveau des acteurs impliqués dans les faits de développement. La lecture de cet auteur n'a pas été si simple. J'y ai néanmoins trouvé certains éléments théoriques qui m'ont permis d'avancer dans mes réflexions sur l'évolution de la filière apicole burkinabée en tant qu'espace de développement en création.

L'auteur requalifie les acteurs impliqués dans les interventions de développement, en tant qu'acteurs investis d'un pouvoir d'action : d'une *agency* (2001 : 3). Dans ce sens, les acteurs, considérés comme des bénéficiaires passifs dans les théories présentées auparavant, deviennent, en poursuivant leurs *stratégies*, des coproducteurs de leur espace de vie et des protagonistes actifs au sein des changements sociaux qui les caractérisent (ibid. : 26-27). Les groupes d'acteurs locaux « *actively formulate and pursue their own "projects of development"* », parfois qualifiés d'intérêts et d'objectifs divergeant de ceux des organismes de développement (ibid. : 25). Ce rôle actif des acteurs demande une nouvelle façon de considérer les interventions de développement. Depuis le point de vue de l'approche orienté sur l'acteur, grâce aux mouvements d'internalisation l'intervention de développement, considérée au départ comme un facteur externe, se requalifie en devenant ainsi « *an on-going transformational process that is constantly re-shaped by its own internal organisational and political dynamic and by the specific conditions it encounters or itself creates, including the responses and strategies of local and regional groups who may struggle to define and defend their own social spaces, cultural boundaries and positions within the wider power field.* » (ibid. : 27). Une vision complétée par le concept d'*interface* qui ajoute de l'importance aux moments d'interaction entre différents acteurs, différents discours et différents ensembles de

savoirs (ibid.: 26). A l'*interface* se dégagent des processus de négociation, des phénomènes d'affrontement et des situations d'imposition qui redessinent des *réalités multiples* et redéfinissent aussi les actions de développement (ibid.: 72). En réfléchissant à mon travail, je considère particulièrement intéressant l'idée que des discours et des ressources (savoirs et innovations), répandus par les interventions, de nouvelles entités peuvent se dégager parmi lesquelles on retrouve aussi des nouveaux acteurs qui, une fois qu'ils ont trouvé leur position au sein de l'espace de développement, participent à sa constitution.

A ce propos, les travaux de Norman Long ont été très utiles en termes de recadrage théorique de base. Les éléments que je viens d'explicitier m'ont permis de mieux me positionner par rapport à ma conception de l'acteur et de l'intervention du développement. Pour aller plus en profondeur et structurer mon analyse, j'ai toutefois choisi de me référer à d'autres théories toutes intimement rattachées à l'*Actor perspective*. Personnellement, j'avais l'impression qu'une analyse axée sur le concept d'*agency* ne me permettait pas de décrire l'ensemble des dynamiques issues de l'interaction des Centres apicoles avec les autres acteurs humains et non humains impliqués dans le développement de l'apiculture. C'est dans d'autres concepts que j'ai retrouvé l'équilibre entre les éléments observés sur le terrain et la théorie.

2.3 L'enchevêtrement des logiques sociales dans l'arène du développement

Dans l'objectif d'explorer les interactions entre les acteurs présents dans les espaces d'interface, caractérisés par la rencontre d'interventions de développement avec l'hétérogénéité mouvante du milieu rural, j'ai pris mon inspiration de travaux, à forte composante empirique, conduits par des chercheurs de l'APAD. Ces chercheurs se réfèrent à *l'analyse de l'enchevêtrement des logiques sociales* portées par des acteurs impliqués dans des *arènes* marquées par les faits de développement. L'analyse du système d'interactions déclenché par les interventions de développement est donc une porte d'entrée *féconde* pour accéder à l'interprétation des stratégies et des logiques adoptées par les acteurs impliqués et pour étudier les formes diversifiées d'appropriation des ressources et des discours injectés dans l'arène (OLIVIER DE SARDAN 2001 : 742). Il s'agit d'une posture qui me permet de révéler les phénomènes de confrontation et d'interdépendance inscrits dans les relations qui s'instaurent entre les acteurs. En outre, cela me donne la possibilité de concevoir les rôles mouvants de ces mêmes acteurs qui se déplacent au sein des frontières fluides constituant l'imbrication entre l'univers des développés et celui des développeurs (JACOB 2015 : 86).

Ces auteurs partent du principe, déjà mentionné précédemment, que « *toute action de développement – qui introduit de nouvelles ressources matérielles, techniques et symboliques*

– *intervient non sur une table rase mais dans une « arène et un jeu social » préexistants ; dans ce champ, se confrontent des représentations de la nature, des rapports sociaux asymétriques, des compétitions de pouvoir et des enjeux économiques (CHAUVEAU, 1997) »* (ABAAB, GUILLAUME 2004 : 14). Une rencontre à l'interface qui donne naissance à de nouvelles réalités, à de nouveaux acteurs et parfois à de nouveaux projets.

Au Burkina Faso, le développement de l'apiculture et de la filière de commercialisation des produits de la ruche, en plus du fait qu'il ressemble une grande variété d'acteurs, se fonde principalement sur des interventions qui ont des composantes techniques, des composantes socio-économiques et des composantes environnementales. Il s'agit d'interventions qui ne se limitent pas à la diffusion de nouvelles technologies, mais « *it entails complex interactions among multiple actors and a range of technical, social and institutional factors (Cullen et al, 2014) »* (SELLAMNA 2017 : 10). En lisant les travaux de Jean-Pierre Olivier de Sardan, j'ai compris qu'une deuxième porte d'entrée pouvait être l'analyse des changements résultant de l'introduction, dans l'arène, d'innovations techniques et organisationnelles (comme dans le cas du projet visant à la structuration d'une filière en maillons), intégrées aux projets de développement (ce que l'auteur qualifie de *projet intégré*) (1995 : 96). C'est ainsi que l'arène, mise en œuvre autour d'un ensemble d'interventions de développement, se reconstitue continuellement grâce aux processus de réappropriation (*métissage*) d'innovations de la part d'acteurs et/ou de groupes d'acteurs (*groupes stratégiques*) qui se forment, se coordonnent et parfois s'affrontent (ibid.: 94-95). Toujours en lien avec l'introduction, par les projets, d'éléments techniques et organisationnels externes, l'auteur s'interroge sur la rencontre de *savoirs techniques populaires* (présents dans le milieu d'intervention) et de *savoirs technico-scientifiques* (introduits par l'extérieur) (ibid.: 147). Cet entremêlement de systèmes de sens différents et de techniques est également observable dans le domaine de l'apiculture.

En retravaillant les données récoltées j'ai compris que j'avais besoin de concepts théoriques reliant des aspects théétiques aux relations entre les acteurs. J'ai ainsi consulté des études dans lesquelles des concepts de la théorie du *réseau socio-technique* sont rattachés à la lecture de l'évolution des projets de développement. Des travaux qui se sont démontrés utiles dans la compréhension de l'organisation des acteurs engagés dans la structuration progressive de l'espace apicole burkinabé.

2.3.1 *Les interventions de développement comme réseau socio-technique*

De quelle manière peut-on alors lire et analyser les processus de structuration des filières apicoles ? Et comment peut-on analyser le rôle structurant que certains acteurs émergents ont acquis dans l'espace apicole, grâce notamment à la réappropriation des innovations proposées par les ONG ?

Ces questions ont orienté mon travail d'élaboration du cadre théorique. Pour chercher d'y répondre je me suis inspiré des études élaborées par certains chercheurs de l'APAD, qui considèrent que la *Sociologie de la traduction* donne des clés de lecture pour l'analyse de l'évolution des projets de développement, depuis leur conceptualisation jusqu'à leur concrétisation sur le terrain (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). J'ai choisi de suivre cette façon d'aborder les faits de développement avant tout pour le regard englobant qu'elle m'offre. En effet, selon ses créateurs, la *Sociologie de la traduction* et la théorie du *réseau socio-technique* ont été conçues « *pour suivre les collectifs en train de se faire* » et pour « *dépasser l'opposition entre structure et agence* » (CALLON 2006 : 275). J'ai adopté cette logique pour ma recherche, vu que mon objectif n'est pas de me centrer sur l'interprétation des conditions initiales d'implantation d'un projet apicole sur son éventuelle réussite ou échec, mais plutôt d'effectuer une lecture *processuelle* de l'évolution de l'espace apicole induite par des actions de développement (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). J'aborde ainsi la « *réalisation* » et parfois la « *déréalisation* » (ibid.: 8) de l'arène apicole burkinabée en considérant le caractère évolutif des interventions de développement réappropriées et réadaptées par les groupes d'acteurs impliqués dans ce mouvement. En outre, cette façon de procéder me permet de comprendre comment la structure d'une filière apicole se dessine progressivement à partir des objectifs et des actions de certains acteurs.

La *Sociologie de la traduction* est un courant qui se focalise sur les processus de structuration de réseaux d'acteurs naissant autour de l'élaboration et de la *réalisation* d'une innovation technique (*dispositif technique*). Au-delà des aspects généraux mentionnés précédemment, il y a aussi des concepts issus de ce courant que je considère utiles dans l'analyse de mon sujet d'étude.

Je trouve important de s'arrêter sur le concept *d'actant*. Selon ces auteurs, toutes les entités engagées dans la formation d'un réseau autour d'un *dispositif technique*, sont investies d'une nature active (CALLON 2006 : 271). Dans ce sens, l'introduction d'une nouvelle innovation technique dans un espace spécifique peut porter à la désignation d'une série d'actants, auxquels le dispositif confère des actions spécifiques. Les auteurs ont réfléchi à la manière

dont la configuration même du dispositif technique « *impose ou non un certain nombre de contraintes sur les relations que les actants entretiennent entre eux et avec l'objet* » et aussi sur comment ces actants reforment l'objet et son usage (AKRICH 2006 : 161). Les sociologues de la traduction ont développé davantage le concept *d'actant* en le reliant à la construction de la société. La société alors ne se construit pas uniquement par le biais des relations entre des acteurs humains, mais également à travers les interactions que ces derniers ont avec l'ensemble d'acteurs non humains (objets et autres).

En ce qui concerne ma recherche, la prise en compte de l'ensemble des acteurs humains et non humains impliqués dans le développement de l'apiculture, me permet de ne pas m'arrêter seulement sur les relations entre acteurs humains (apiculteurs, membres d'ONG, entrepreneurs), mais de comprendre de quelle manière les acteurs non-humains interviennent également dans la constitution de l'arène apicole. Sans tomber dans une forme de déterminisme technologique ou dans un excès de constructivisme social, je trouve très intéressant l'idée de confier la posture d'acteur aux entités non humaines, comme l'abeille, et d'explorer la manière dont les innovations techniques liées à l'apiculture dite *moderne* désignent des actants et se transforment dans l'interaction avec ces derniers (ibid.: 161). A titre de clarification, tout le long de ce travail, je conçois les Centres apicoles comme des acteurs, même si je suis conscient de l'hétérogénéité de leur composition et j'essaierais de le montrer.

Le focus sur le lien entre le social et le technique a amené ces chercheurs à se questionner sur l'établissement de systèmes de relations entre les différents acteurs (humains et non humains) qui se retrouvent autour d'un projet d'innovation technique. A ce propos, les auteurs parlent de *processus d'entre-définition* des objets par les humains et vice-versa (ibid.: 178). Au sein de ce dynamisme, se produisent des modes d'organisation à la fois sociale et technique que les auteurs définissent comme des *réseaux socio-techniques*, c'est-à-dire un « *ensemble fonctionnel et relativement stabilisé d'êtres humains et d'objets techniques* » (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). Dans ce sens, le projet d'innovation se réalise quand les *humains* et les *choses* se coordonnent pour former un tout fonctionnel, qui ne sera jamais exactement ce qui était planifié au départ (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 14). Au sein des *réseaux socio-techniques* les rôles des acteurs peuvent se définir et des relations de différentes natures s'établissent, c'est le cas de relations de collaboration ou de contrôle (AKRICH 2006 : 172). Ces réseaux sont à concevoir en tant qu'espaces en évolution où des acteurs se confrontent, sur la forme que le projet technique doit prendre, afin d'entrer en dialogue autour d'une vision commune de résolution d'une ou plusieurs problématiques. Dans ce processus des acteurs

peuvent se créer et, en tissant des relations particulièrement étroites avec le dispositif technique, peuvent devenir des *acteurs-réseau* qui en fonction de leurs visions cherchent à consolider l'organisation et le fonctionnement du *réseau socio-technique* (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). Finalement ce sont ces différents points d'articulation entre les acteurs, source de négociations d'intérêts diversifiés, de réinterprétations du projet technique initial en fonction aussi du contexte de réalisation et de l'élargissement du réseau d'acteurs, qui justifie le terme de *traduction* (AKRICH 2006 : 269).

En ce qui concerne mon sujet d'étude, je trouve donc pertinent d'explorer la création de l'arène apicole en suivant l'idée de *réseau socio-technique* et celle d'*acteur-réseau*. En effet, les projets initiaux, visant le développement de l'apiculture dite *moderne* et l'organisation de la filière de commercialisation du miel, en se réalisant donnent naissance au *réseau socio-technique*, où un nombre croissant d'acteurs (dont des *acteurs-réseau*) interviennent en établissant des processus continus de négociations d'intérêts et de rôles. Une façon d'aborder les projets de développement qui me donne les instruments pour lire la manière dont les projets et leurs logiques sous-jacentes sont réappropriés par des acteurs qui naissent de ce processus et observer la façon dont ils s'articulent aux spécificités des contextes locaux.

Certains éléments conceptuels de la théorie du *réseau socio-technique* ont été repris par des anthropologues, dont Philippe Lavigne Delville (2008, 2015, 2017) et Jean-Pierre Jacob (2015, 2017), dans l'objectif d'analyser l'imbrication entre les dimensions techniques, sociales et politiques issues du processus d'ancrage et d'institutionnalisation d'un projet de développement au sein d'un contexte spécifique (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 8). Dans une conception processuelle du développement, l'analyse des jeux d'acteurs et de l'imbrication de logiques diverses qui s'instaurent dans des arènes locales à l'interface entre acteurs locaux et interventions externes, se combine avec l'idée de constitution de *réseaux socio-techniques* à travers différentes phases de réalisation d'un projet d'innovation (ibid.: 11-12). Les auteurs expliquent que ce lien entre deux approches théoriques s'inscrit dans la volonté d'éclairer « *le travail actif de négociation, intéressement, construction d'alliances, ajustement, qui, à tous les niveaux de l'action, est indispensable pour permettre à un projet d'exister et de se concrétiser* » (ibid.: 8).

Ils soulignent quatre phases du processus de réalisation d'un projet qui peuvent être retracées aussi dans les interventions de développement. Lors de mon analyse, je ne reproduis pas ce schéma à la lettre, vu que mon objectif n'est pas de décrire la trajectoire d'un projet apicole.

Je considère pourtant intéressant de m'inspirer de certains passages qui peuvent être à mon avis utiles pour interpréter les actions des Centres apicoles.

La première phase est celle de la *problématisation* ou du comment se rendre indispensables (ibid.: 16). A ce point, *les concepteurs* du projet définissent des acteurs concernés par des problèmes spécifiques, leur expliquent le pourquoi de cette désignation et leur offrent une solution qui réside dans un *dispositif technique* présenté en tant que passage obligé (AKRICH 2006 : 116). La *problématisation* est une représentation simplifiée de la réalité, un ensemble d'idées ou une série d'argumentaires qui font appel à un certain nombre d'acteurs, d'institutions et d'objets (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 28). Pour décrire cet ensemble, les auteurs parlent d'*unité de problématisation* autour de laquelle se crée progressivement un noyau d'acteurs directement ou indirectement intéressés au problème à résoudre et reliés entre eux par des liens contraignants (ibid.: 28). La *problématisation* devient alors une mobilisation d'acteurs qui doivent se positionner et renégocier leurs intérêts (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 4). Ce processus ne s'arrête pas à ce niveau, mais se poursuit tout le long des autres phases par des adaptations continues, vu que le consensus des acteurs autour du projet peut être contesté à tout moment. A cet égard, la *problématisation* et le projet sont soumis à des événements d'*épreuves* qui testent leur solidité, leur possibilité de s'ancrer dans le contexte local et leur capacité de concrétiser le réseau d'adhérents à la cause (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 29). C'est ainsi que la *problématisation* implique un réseau d'acteurs existant et un réseau d'acteurs en devenir. Les concepteurs doivent effectivement convaincre d'autres acteurs de l'intérêt à les rejoindre en vue de satisfaire leurs propres objectifs (ibid.: 28).

Le *dispositif d'intéressement* (ou comment sceller les alliances) est donc le passage suivant dans le processus de création du *réseau socio-technique* autour d'un projet de développement (ibid.: 16). Le *dispositif d'intéressement* est l'ensemble d'actions mises en œuvre par les concepteurs du projet visant à la création du réseau et la stabilisation de l'identité des autres acteurs définis par le processus de *problématisation* (ibid.: 16). La réussite de l'intéressement confirme la validité de la *problématisation* et comporte la relative stabilisation du réseau d'acteurs, au sein duquel des *promoteurs* se chargent de diffuser davantage le projet. Les projets de développement, en se réalisant, proposent de nouvelles normes, techniques et formes d'organisation qui se confrontent avec ce qui existe dans le contexte de réalisation de l'intervention (ibid.: 68). C'est ainsi que les idées initiales à la base des interventions, en s'intégrant à différents contextes, se transforment et se redéfinissent. Encore une fois, tous les acteurs impliqués dans le réseau, à travers leurs relations, sont

obligés à se repositionner, à revoir leurs logiques, à passer par des *compromis* et à renégocier leurs intérêts (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 5).

Compte tenu de l'instabilité et de l'évolution rapide du *réseau socio-technique*, les concepteurs et les promoteurs du projet cherchent à définir et à coordonner les rôles de la totalité des autres acteurs (humains et non humains) impliqués dans le réseau (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16). En effet, comme cela a été expliqué auparavant, les processus d'intéressement ne vont pas de soi, les acteurs et leurs intérêts ne sont pas donnés à priori, ils émergent et évoluent au cours du processus d'instauration du projet. Les dispositifs d'intéressement cherchent à cristalliser un réseau d'acteurs qui porte les idées à la base du projet, mais il s'agit d'un exercice qui demande des négociations, des expérimentations et des reformulations continues (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 5). Ces négociations multilatérales sont reductibles au processus d'enrôlement, qui s'accomplit au moment où les acteurs adhérant au réseau acceptent les rôles qui leur sont conférés par le projet (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2016 : 16). Une fois qu'une convergence solide des rôles des acteurs s'établit, le *réseau socio-technique* se *stabilise* et les nouveautés amenées par le projet de développement se concrétisent dans les contextes d'intervention (ibid.: 97). Les auteurs montrent par contre que même s'il y a des acteurs qui sont devenus porte-parole du projet, la stabilité du *réseau socio-technique* peut être remise en question à tout moment (ibid.: 17). En effet, « *une partie des acteurs peut sortir du jeu, contester l'analyse ou la place qu'on lui assigne. Ce qui remet en cause le processus, ou bien oblige à renégocier les intérêts, les règles du jeu, à préciser ou faire évoluer les frontières des groupes d'acteurs* » imposées au départ par le projet (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 4). De nouveaux acteurs peuvent aussi chercher à entrer dans le réseau en le déstabilisant (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 7). Dans la même logique, des acteurs non humains peuvent se désengager en se comportant différemment de ce qui est prévu par les concepteurs du projet (ibid.: 7). D'où l'importance pour les promoteurs du projet de renouveler les alliances avec les autres acteurs ou d'en sceller de nouvelles (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 17).

Cette façon d'aborder l'évolution des interventions de développement me permet de questionner « *les stratégies actives* » des acteurs porteurs des idées intégrées aux projets, établies entre autres pour chercher à convaincre d'autres acteurs et étendre davantage le réseau d'adhérents à la problématisation (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2016 : 99).

C'est à l'aide de cette conceptualisation théorique que, dans les prochaines pages, j'explore au sein du contexte burkinabé, la façon dont les Centres apicoles (*acteurs-réseau*) en se

réappropriant des enjeux et des ressources proposés par les interventions d'ONG, travaillent à l'aide de processus d'intéressement et d'enrôlement pour stabiliser un *réseau socio-technique* (composé d'acteurs humains et non humains). Je tente donc montrer la façon dont les projets de promotion de l'apiculture dite *moderne* et de constitution de la filière de commercialisation du miel, ont trouvé dans les Centres apicoles des points de *traduction*.

Enfin, cette lecture processuelle me permet de rappeler que « *tout projet fait face une inexorable incertitude, que l'histoire concrète d'une intervention est contingente, pas entièrement planifiable* » et qu'à l'occasion de nouvelles entités peuvent surgir (ibid.: 100).

2.3.2 Les processus d'intermédiation

Pour compléter l'analyse des efforts perpétués par les Centres apicoles dans l'objectif de stabiliser un *réseau socio-technique* autour de leur vision de l'apiculture et de la filière de commercialisation du miel, je me suis intéressé également aux études centrées sur les *acteurs courtiers* (médiateurs). Ces études approchent les phénomènes sociaux de développement en termes de *courtage* en se focalisant sur les *activités d'intermédiation* (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000). Il s'agit d'un regard qui s'inscrit toujours dans une approche interactionniste, inspiré par la notion d'interface et qui permet de considérer l'univers des développeurs et celui des bénéficiaires comme un seul ensemble où les rôles des acteurs ne sont pas figés. Au contraire les acteurs occupent plusieurs positions et casquettes à la fois. Ces travaux se centrent sur la façon dont des chaînes d'intermédiation se dégagent autour de la redistribution de l'aide « *tant pour y constituer ou consolider les ressources que pour le pouvoir qui permet de contrôler ces ressources* » (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2016 : 11).

Ces travaux autour de la fonction de *courtage* ou des acteurs *courtiers* partent du constat que les pays sous régime d'aide, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest où la plupart de ces études ont été menées, possèdent des structures étatiques faibles et éclatées qui ont une capacité de régulation des ressources internes et externes restreinte (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 8). Parmi les ressources externes se trouve « *la rente de l'aide au développement* ». Dans le vide laissé par l'Etat, renforcé par les processus de décentralisation du développement, se constituent des réseaux locaux ou supra-locaux qui s'intéressent au contrôle de cette rente et à la gouvernance de l'aide dans les espaces ruraux (ibid.: 10). A ce propos, ces auteurs parlent de « *prolifération d'entités intermédiaires locales* » qui ne se réfèrent pas à des autorités politiques. Des associations paysannes, des coopératives agricoles mais des individus en sont des exemples ; ils sont

définis avec le concept de *courtiers locaux du développement* (ibid.: 10-11). Il s'agit d'acteurs sociaux « *implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer (vers l'espace social correspondant à cette arène) des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément "l'aide au développement".* » (ibid.: 7). Au sein des processus de réalisation des interventions, ces acteurs se négocient la place d'interlocuteurs privilégiés des développeurs en exerçant simultanément une fonction de représentants des intérêts des bénéficiaires de ces mêmes interventions (ibid.: 134). Le terme de *courtier* est donc utilisé pour décrire la position que certains acteurs acquièrent dans les arènes de développement et le travail de courtage se réfère aux efforts d'intermédiation que ces acteurs exercent pour renforcer leur place et atteindre leurs objectifs. Il s'agit notamment d'une position qui peut être suscitée par l'organisation et la structure des projets de développement (comme c'est le cas d'ailleurs des Centres apicoles) (ibid.: 23). Ces acteurs possèdent des caractéristiques ou des compétences spécifiques qui leur permettent de conserver cette position caractérisée par un certain degré d'instabilité (ibid.: 17). C'est ainsi que pour se situer à l'interface entre les développeurs et les populations ciblées par les interventions, les *courtiers* doivent maîtriser plusieurs registres de langages et de systèmes de sens (tout d'abord celui *développementiste* et ceux du contexte local) (ibid.: 25). Ensuite, ils doivent être en mesure d'organiser les autres acteurs, ils doivent jouer le rôle d'entités fédératrices (regrouper et organiser les bénéficiaires) (ibid.: 26). Ils doivent aussi démontrer une capacité scénographique et de création de discours autour des besoins des bénéficiaires. Des discours qui se rapprochent le plus possible aux imaginaires que les organismes de développement ont des conditions des populations ciblées par l'aide. Enfin, ils doivent développer un solide capital relationnel qui leur permet de se procurer une clientèle auprès des deux parties (développés et développeurs) (ibid.: 27). La position de courtier dépend finalement de la capacité, de la part de ces acteurs, de contrôler les modes d'affectation et la redistribution des ressources issues des différents projets (*la rente du développement*), mais aussi de leur capacité de négociation avec les organismes de développement.

Les phénomènes de courtage se présentent aussi dans l'arène apicole, c'est pourquoi que j'ai décidé de considérer également ce concept pour lire la relation que les Centres apicoles entretiennent avec les organismes de développement actifs dans l'appui à l'apiculture. Dans ce sens, leur capacité à négocier avec les organismes de développement et leur faculté de contrôler, au moins partiellement, les modes d'allocation et de redistribution des ressources issues d'interventions d'appui à l'apiculture deviennent des stratégies de survie. En effet, grâce au courtage, ils essaient de légitimer leur rôle et de stabiliser l'ordre au sein de la filière

souhaitée. Comme l'expliquent David Mosse et David Lewis « *brokers deal in people and information not only for profit in the narrow sense of immediate reward, but also more broadly in the maintenance of coherent representations of social realities and the shaping of their own social identities.* » (2006 : 16). C'est ainsi que les Centres apicoles, à travers la fonction de courtage, se placent en tant que nœuds permettant la circulation des informations, ouvrant des canaux de communication entre les apiculteurs et les ONG. De plus, grâce au drainage (ou filtrage) de savoirs techniques et de ressources, les Centres apicoles participent activement à la construction des dynamiques locales de développement de l'apiculture et à la définition des rôles des autres acteurs (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 35). Le travail de *courtage* exercé par les Centres apicoles devient alors un outil d'*enrôlement* d'autres acteurs et de stabilisation de la structure de l'espace apicole.

Enfin la *fonction de courtage* donne les moyens au Centres apicoles d'influencer la gouvernance des ressources naturelles issues avant tout du travail de l'abeille et ensuite de celui des apiculteurs impliqués dans la filière apicole. Comme l'expliquent les auteurs, les efforts de *courtage* peuvent légitimer des modes locaux de gouvernance des ressources naturelles (ibid.: 10). A cet égard, Pierre-Yves Le Meur parle du lien entre le *courtage* du développement et le *courtage* économique, qui donne naissance à des entrepreneurs capables de drainer la rente du développement et en même temps de s'insérer dans la gestion locale et extra-locale des ressources naturelles à travers notamment l'exercice d'une fonction active dans les systèmes de production et de distribution d'un produit spécifique (LE MEUR 2000 : 93-96). Une situation assez semblable à celle que j'ai rencontrée et observée au Burkina Faso.

Finalement, pour explorer la complexité de l'espace de développement apicole burkinabé et analyser le rôle joué par les Centres apicoles au sein de ce dernier, je m'inspire de l'ensemble de concepts présentés dans ce cadre théorique. A titre récapitulatif, je propose une citation que je considère particulièrement en accord avec à ma façon d'aborder mon objet d'étude : « *Les objets, les personnes, et les médiations qu'ils construisent ensemble par leurs interactions, contribuent ainsi à la construction du développement (Latour, 2006) – ces éléments se déployant dans l'espace (ou plutôt dans des espaces emboîtés ou articulés), mais aussi dans la durée.* » (ATLANI-DUAULT, VIDAL 2013, 94).

3. PROBLEMATIQUE

Je suis conscient des rapports asymétriques et des tensions existantes entre le système de l'aide au développement constitué de programmes et lignes directrices précises (souvent définis au Nord) et les populations et les institutions des pays de destination des interventions (LAVIGNE DELVILLE 2017 : 9). Pourtant, dans ce travail j'adopte une posture micro, en me concentrant sur l'analyse de la nature des relations entre les différents acteurs impliqués dans le contexte de développement de l'apiculture au Burkina Faso.

Durant mes premiers mouvements sur le terrain, j'ai pu constater, notamment grâce à ma collaboration avec le CEAS Suisse, que certains acteurs émergents cherchaient à s'aménager une position centrale dans les processus de développement de l'apiculture. En effet, avant de me lancer sur le terrain, j'avais l'idée de me focaliser sur les apiculteurs. Toutefois, je me suis vite rendu compte que le CEAS Suisse dans son travail de construction du programme apicole (visant la génération de revenus pour les *paysans-apiculteurs*⁹) interagissait exclusivement avec des représentants des Centres apicoles. Des structures qui sont nées d'interventions passées et qui dans le processus actuel de constitution de la filière apicole burkinabée cherchent à se ménager une position incontournable. J'ai ainsi considéré intéressant d'explorer davantage le rôle exercé par ces acteurs et la façon dont ils agissent dans l'objectif de se réaliser. Les enjeux techniques, socio-économiques et environnementaux soulevés par les interventions de développement, sont donc la toile de fond sur laquelle la thématique de la pratique apicole évolue et l'extraversion de ces acteurs se produit. Dans ce sens, plus que les processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets d'appui à l'apiculture, ce sont les dynamiques d'émergence et d'institutionnalisation de nouveaux acteurs qui m'intéressent.

Les Centres apicoles, conçus au départ par les ONG en tant qu'unités de transformation des produits de la ruche, entreprennent, grâce à la réappropriation de discours et de techniques issus des projets de développement de l'apiculture dite *moderne* et de la filière apicole, un travail de réorganisation de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de la ruche. Dans cette recherche je considère le Centre apicole comme une pelote de laine à démêler en essayant de détecter les points de tensions et les enjeux qui se dégagent autour de ses efforts de légitimation au sein de l'espace de développement de l'apiculture et les éléments présentés dans le cadre théorique m'aident dans cet exercice. Un espace qui s'élargit et qui se caractérise par l'engagement de différents organismes de développement

⁹ Terme utilisé par les ONG pour définir les agriculteurs pratiquant aussi l'apiculture et qui sont intéressés par les interventions de développement : les bénéficiaires des projets.

(locaux, nationaux et internationaux) et d'institutions étatiques. L'intérêt croissant pour l'apiculture et l'augmentation de la demande nationale du miel provoquent, entre autres, l'émergence et l'entrée de nouveaux acteurs au sein de la filière de commercialisation des produits de la ruche ; ce qui donne naissance à un contexte très dynamique et hétérogène. Dans l'évolution de cet espace, je trouve intéressant de se focaliser sur le processus de stabilisation d'un réseau d'acteurs et d'objets (*réseau socio-technique*) conduit par les Centres apicoles (*acteurs-réseau*). Un processus dans lequel les Centres apicoles en se positionnant définissent les rôles des autres acteurs de la filière apicole, notamment ceux des apiculteurs, des entités étatiques et de *l'Apis mellifera andansonii* (que je considère d'ailleurs acteur au même titre que les autres avec ses caractéristiques comportementales et ses exigences). Les Centres apicoles instaurent des processus *d'intéressement* et *d' enrôlement* des autres acteurs ; ces processus passent par des actions de médiation et des négociations. Au sein de cette évolution, différentes typologies de relations (d'interdépendance, de contrôle, de collaboration, de compétition) et de phénomènes d'inclusion et d'exclusion se dégagent entre les acteurs. Les Centres apicoles dans leur quête de stabilisation deviennent alors de petites institutions de développement de l'apiculture et des acteurs entrepreneurs de la filière apicole. Pourtant rien est définitif, dans ce processus tout peut se stabiliser comme se déstabiliser. En outre ce qui est stable au niveau des discours ne l'est pas forcément au niveau des pratiques. Il s'agit donc d'une évolution caractérisée par un large éventail d'interprétations de ce qui représente et de ce qui sert le développement de l'apiculture au Burkina Faso.

En fonction de mes observations et des concepts théoriques présentés auparavant, j'ai formulé la question de départ de la manière suivante :

Dans un espace de développement de l'apiculture diversifié, comment les Centres apicoles essaient-ils de s'affirmer et de stabiliser un *réseau socio-technique* mouvant, qui se réalise et à la fois déréalise ?

Ou plus précisément :

Face à la prolifération et à la diversification des initiatives apicoles, de quelle manière les Centres apicoles définissent leur rôle, participent-ils à la redéfinition de la pratique apicole, à celle du rôle des autres acteurs (abeilles, apiculteurs, ONG), et se mobilisent-ils pour stabiliser leur position au sein de la structuration progressive de la filière apicole ?

Pour répondre à ces questions j'ai défini trois axes de recherche qui me permettent de structurer l'analyse et d'appréhender la complexité de l'espace apicole burkinabé :

- Premièrement, dans un contexte de diversification des initiatives apicoles, je montrerai la manière dont les Centres apicoles, grâce aux processus de problématisation et de négociation, travaillent pour intéresser et enrôler les apiculteurs dans un réseau visant la production, la transformation et la commercialisation des produits de la ruche dites *de qualité*. Une situation qui dégage toute une série de controverses en lien avec l'engagement des producteurs et l'entrée de nouveaux acteurs dans le réseau des Centres apicoles.

- Deuxièmement, dans le processus de stabilisation du réseau d'acteurs promu par les Centres apicoles, il est aussi question de comprendre le caractère flou des rôles exercés par ces derniers qui s'insèrent dans des interactions d'intermédiation avec les ONG, notamment le CEAS Suisse. En exerçant une fonction de courtage les Centres apicoles influencent et redirigent les interventions d'appui à l'apiculture en fonction de leur vision de la filière apicole.

- Troisièmement, je me pencherai d'abord sur la manière dont les Centres apicoles travaillent, toujours en vue de stabiliser leur réseau d'acteurs et leur position, pour normaliser et institutionnaliser la filière apicole. Une évolution qui se relie entre autres aux grands projets à échelle nationale et internationale dans lesquels les Centres apicoles s'insèrent. Enfin, dans ce contexte, grâce aux discours des représentants de ces structures, je chercherai à comprendre de quelle manière l'enjeu environnemental et celui socio-économique à la base des interventions en apiculture, a évolué au sein des processus de structuration de la filière apicole souhaitée par les Centres apicoles. Une évolution qui se relie à la question délicate de la protection des ressources naturelles par leur insertion dans des circuits commerciaux.

Grâce à une approche symétrique (LAVIGNE DELVILLE 2011), qui considère les interactions de l'ensemble des acteurs (développementistes, acteurs locaux, acteurs non humains) et à une conception processuelle de l'évolution des phénomènes sociaux de développement, je tente d'approfondir davantage la figure des Centres apicoles. Dans mon analyse, en jouant avec les déstabilisations et les contre-stabilisations du *réseau socio-technique* souhaité par les Centres apicoles, je tenterai d'interpréter la manière dont ces acteurs se réalisent en même temps que leur projet apicole.

4. ANCRAGES METHODOLOGIQUES

Cette partie a pour objectif de présenter, sous un angle réflexif, la posture méthodologique adoptée et de soulever quelques enjeux épistémologiques qui m'ont accompagné durant les différentes phases du travail. Je commence par la description des étapes qui ont composé le déroulement du terrain. Ensuite, je traite des choix autour de la posture méthodologique et les différents outils de recherche employés. Je termine avec des réflexions sur les enjeux épistémologiques qui caractérisent l'implication de l'anthropologue dans le travail des organismes de développement.

4.1 Accès et déroulement du terrain

A l'instar de nombreuses études en anthropologie, le parcours qui m'a conduit à explorer la structuration de la filière apicole au Burkina Faso n'a pas été linéaire. Mon sujet d'étude est le résultat d'un entremêlement de coïncidences et d'événements qui se sont réunis tout au long de l'évolution de la recherche. Un processus au cours duquel les objectifs et les points d'intérêts ont été recadrés à plusieurs reprises. Pour restituer un aperçu de cette évolution, propre à la recherche qualitative et à l'enquête de terrain, j'ai décidé d'en reprendre les étapes les plus significatives.

Intéressé à l'univers de l'aide au développement et aux liens possibles avec l'anthropologie, j'ai suivi le cours « *La socio-anthropologie de l'aide au développement* », dispensé à l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel (FRESIA 2016). Dans le cadre de ce cours j'ai découvert la relation entre l'apiculture au Burkina Faso et les interventions des ONG. Une entrée en matière fortuite qui a subitement éveillé ma curiosité pour cette thématique. Au même moment le CEAS Suisse était à la recherche d'un étudiant pour avancer dans les réflexions autour de leur rôle dans le développement de la filière apicole burkinabée. C'est ainsi que je me suis rapidement retrouvé engagé dans une nouvelle étape de la collaboration entre l'Université de Neuchâtel et le CEAS Suisse.

Tout d'abord les principaux enseignements tirés de la première analyse du projet apicole mené par le CEAS Suisse, ont été présentés lors de l'atelier « *Les défis de l'apiculture au Burkina Faso* », qui a eu lieu en janvier 2017 à Ouagadougou. Les participants (des membres d'institutions étatiques ou d'ONG, des représentants des Centres apicoles et des apiculteurs) étaient invités à réfléchir sur les enjeux de savoirs techniques (accès aux équipements, aux formations et valorisation des savoirs locaux sur l'apiculture), les enjeux liés à l'accès à la

production, à la commercialisation et la consommation du miel et les enjeux environnementaux (préservation de l'abeille et de son habitat). Les arguments ressortis durant les travaux de groupes ont permis d'adresser au MRAH trois recommandations¹⁰ complétées par des suggestions d'actions concrètes. Impliqué dans la préparation et dans le déroulement de l'atelier, j'ai vite perçu le dynamisme et l'hétérogénéité caractérisant cet univers apicole. Cet atelier a été l'occasion de me présenter en tant que chercheur et collaborateur du CEAS Suisse ; une double casquette, de scientifique et développeur, qui a marqué mon entrée sur le terrain et que j'ai assumée et gérée tout le long de la recherche.

A mon retour du Burkina Faso, j'ai effectué quelques semaines de stage au siège du CEAS Suisse, durant lequel j'ai rédigé une première cartographie des acteurs du monde apicole burkinabé (basée sur le recensement des participants à l'atelier). A ce moment, la lecture de plusieurs descriptifs de projet en apiculture, m'a permis de découvrir les principaux propos et objectifs qui définissent la forme et les critères des interventions des ONG dans ce domaine. Les semaines qui ont précédé mon départ définitif pour l'Afrique ont été caractérisées par une sorte de quête de sens. Les membres du CEAS Suisse ont entamé une réflexion autour du repositionnement de l'ONG dans la filière. Où s'insérer ? A quel niveau et dans quel maillon ? Avec quel type de projet, de partenariat ? Telles étaient quelques-unes des questions posées durant les réunions et les échanges informels. Ça a été pour moi le moment d'élaborer une première esquisse de problématique et d'identifier, parmi les participants à l'atelier, les acteurs facilitant mon entrée sur le terrain (*gatekeepers*) (HESSE-BIBER, LEAVY 2011 : 201). En absence d'un projet à suivre dans sa genèse d'implantation, mon idée au départ était celle d'observer le parcours des produits apicoles (en passant par la phase de production, de transformation, de commercialisation et de consommation), d'affiner la cartographie des acteurs rencontrés tout le long de cet itinéraire, d'en décrire l'organisation et de souligner les spécificités de chaque étape sans jamais perdre de vue le rôle du paysan-apiculteur.

Au début du mois de mars 2017, je me suis finalement envolé pour le pays des hommes intègres où je suis resté jusqu'au début du mois d'août 2017. Mon séjour au Burkina Faso a été caractérisé par deux phases. Dans la première, je me suis concentré sur l'observation et la récolte de données sur les spécificités et l'organisation des différents maillons de la filière apicole afin d'obtenir les informations que j'avais besoin sur le fonctionnement de

¹⁰ 1. Valoriser une politique de diversification de la filière apicole à l'échelle régionale, nationale et internationale.

2. Soutenir des formations et des recherches de qualité, « adaptées » au contexte local et valorisant les savoirs des apiculteurs.

3. Favoriser des actions de défense et de sensibilisation pour protéger l'abeille et son habitat.

l'apiculture au Burkina Faso. En partant des deux principaux Centres apicoles du pays (Centre apicole A et Centre apicole B¹¹), et en profitant de la coïncidence avec la *grande miellée*, j'ai exploré les différentes pratiques d'apiculture (capture d'essaims, élevage d'abeilles) en rencontrant les principaux acteurs de ce domaine : les apiculteurs, les techniciens apicoles, les employés dans la transformation, les responsables des Centres apicoles et les commerçants du miel. Dans ce parcours, j'ai individué les acteurs clés de l'évolution de la filière apicole et, petit à petit, je me suis intéressé à l'histoire de ces acteurs et à la nature des interactions entre eux. Après un deuxième atelier, qui a eu lieu au début du mois de juin 2017, durant lequel le CEAS Suisse en collaboration avec certains acteurs de la filière a pu notamment définir les axes pour de futures actions, j'ai commencé la deuxième phase de mon terrain. Sans ignorer l'existence de phénomènes de coopération, j'ai suivi la suggestion de Jean-Pierre Olivier de Sardan qui explique que « *l'approche d'une société par ses conflits est plus productive que le postulat d'homogénéité et de consensus* » (2008 : 82). J'ai cherché à comprendre, en suivant les points de tensions au sein et entre les différents lieux de la filière, l'évolution des relations entre les acteurs qui composent cet espace apicole. Au fil des entretiens et des observations, un réseau complexe d'interconnexions entre les apiculteurs, les Centres apicoles, les ONG et le non-humain (abeille, le miel, l'environnement, les équipements apicoles, l'argent) s'est dessiné. C'est ainsi, qu'en passant par l'observation du parcours miel, l'analyse de la structuration progressive de la filière et du rôle joué par les Centres apicoles sont graduellement devenus l'ossature de ma problématique.

4.2 Posture méthodologique et outils de recherche

En vue d'explorer en détail l'évolution de la filière apicole burkinabée, j'ai adopté une posture de recherche inductive et constructiviste, inscrite au sein de la méthodologie qualitative. Quant à l'approche qualitative, Uwe Flick explique qu'elle est devenue nécessaire pour la compréhension de la complexité des changements sociaux qui traversent les sociétés contemporaines et pour l'interprétation de la façon dont les acteurs, à travers leurs expériences, construisent leur réalité (2009 : 30-35). A ce propos, Jean-Pierre Olivier de Sardan ajoute que « *les interprétations des acteurs locaux sont un élément indispensable de toute compréhension du social* » (2008 : 54). Mais comment, en tant que chercheur, avoir accès, collecter et réinterpréter ces interprétations ? Une question fondamentale qui révèle l'importance d'une méthodologie adaptée aux spécificités de l'objet étudié.

¹¹ J'ai choisi de rendre anonyme les Centres apicoles et ses membres.

Durant tout le déroulement du terrain, les moments d'analyse et la rédaction de ce travail, j'ai consulté, à plusieurs reprises, l'ouvrage de Jean-Pierre Olivier de Sardan « *La rigueur du qualitatif* » (2008). Cette lecture m'a été très utile d'une part pour m'orienter au niveau des stratégies méthodologiques de récolte des données et d'autre part, pour avancer dans la maîtrise de la réflexivité ; un outil essentiel de l'anthropologie.

Avant de traiter des différentes formes de récolte de données employées dans cette recherche, il est important que je mentionne une deuxième source d'inspiration méthodologique : la littérature autour de la *Grounded Theory* ; laquelle offre au chercheur une *guidelines* utile pour la production de la connaissance scientifique issue de méthodes qualitatives (CHARMAZ 2006 : 3). Il s'agit d'une succession très détaillée de consignes pour chaque étape de la recherche. Néanmoins, pour cet étude, compte tenu de la flexibilité demandée par les dynamiques de terrain, j'ai finalement décidé d'en retenir seulement certains fondements, dont le plus emblématique : « *theory emerge from the data* » (ANTONY, CHARMAZ 2007 : 32). Je prends tout particulièrement en considération l'importance réservée aux données empiriques et l'idée d'envisager la recherche en tant que processus où la théorisation se construit grâce aux situations d'aller et retour entre le terrain, la problématisation, l'analyse et la rédaction (ibid. : 43). Avant de débarquer sur le terrain je n'ai pas préparé un cadre d'hypothèse fondé sur des concepts ou des catégories établis à l'avance qui auraient pu me guider dans l'exploration de la filière apicole. L'idée de me servir de la Sociologie de la traduction, du concept de *réseau socio-technique* et des travaux autour *des courtiers* du développement est arrivée à la fin de la deuxième phase du terrain et surtout durant le travail de réorganisation des informations récoltées durant les cinq mois au Burkina Faso. La conviction de pouvoir interpréter, à l'aide de ces concepts, les dynamiques de structuration de *l'arène apicole* s'enracine finalement dans les heures d'observations des différentes pratiques et dans la récolte des récits, formels et informels, des protagonistes de la filière.

Dans la logique de continuité entre le terrain et l'analyse, la rédaction des mémos a été un deuxième point de repère fourni par cette théorie. Il s'agit d'une prise de notes analytiques (autour des observations et des premiers entretiens retranscrits) qui accompagne la récolte des données, « *memos catch your thoughts, capture the comparisons and connections you make, and crystallize questions and directions for you to pursue* » (CHARMAZ 2006 : 72). En parallèle à l'avancement sur le terrain, ces suggestions permettent à la fois le réajustement des questionnements, l'ouverture de nouvelles pistes et l'esquisse de quelques lignes d'analyse. Cette technique suit la logique *d'itération*, c'est-à-dire un aller et retour entre les différentes

étapes de la recherche (OLIVIER DE SARDAN 2008 : 83). Dans mon cas, les observations et les entretiens, effectués entre le mois de mars et le mois de juin, ont été la base sur laquelle j'ai développé les grilles d'entretien de la deuxième partie du terrain, focalisée sur les rôles des acteurs et leurs interactions. Les résumés et les documents d'orientation fournis au CEAS Suisse durant ma permanence au Burkina Faso, moins liés au travail de conceptualisation mais plutôt en relation avec l'organisation de la recherche, m'ont aussi été utiles. Malgré ce dialogue continu entre l'avancement sur le terrain et la réorganisation des données récoltées, je suis rentré en Suisse avec une quantité énorme d'informations. La rédaction de mémos m'a aidé dans la phase de codage des données récoltées. Cela dit, je dois avouer que la sélection des arguments à insérer dans l'analyse n'a pas été simple.

Afin de collecter les informations nécessaires à la compréhension des enjeux soulevés par ma problématique, j'ai combiné différentes formes de production de données fondée sur l'*insertion* du chercheur dans le milieu d'enquête, dont les principales sont les observations et les entretiens (ibid.: 46-47). En m'appuyant sur mon expérience vécue au Burkina Faso, j'expose dans les sous-chapitres suivants quelques défis et quelques spécificités de l'utilisation de ces méthodes de recherche.

4.2.1 L'observation

Le chercheur inséré dans le contexte observé est « *en permanence immergé dans des relations sociales verbales et non verbales, simples et complexes* » (ibid.: 51). Durant sa permanence il s'imprègne de ce contexte à travers différents degrés de participation.

Malgré la chaleur et la poussière de la saison sèche burkinabée, les piqûres d'abeilles, me lancer à la découverte du monde apicole a été la phase de recherche que j'ai appréciée le plus. Cette étude, pour des raisons de temps et sécurité personnelle, se focalise que sur les régions centrales et à l'Est du pays (Centre-Ouest, Centre, Centre-Sud, Centre-Est et Est) (Annexe 1). Il s'agit de régions caractérisées par une situation environnementale (diminution des pluies et végétation) similaire qui circonscrit l'apiculture à une activité annexe aux autres activités agricoles. Au contraire, dans d'autres régions du pays (Cascades et Hauts-Bassins), grâce notamment à une végétation plus abondante et une saison sèche plus courte, les rendements de l'apiculture sont plus importants ; des zones qui méritent d'être explorées davantage.

Même si j'étais basé à Ouagadougou pour des raisons stratégiques (centralité et localisation du siège du CEAS), durant la période de récolte du miel et durant celle des pluies, je me suis rendu dans les Centres apicoles. Pendant ces séjours de quatre-cinq jours à deux ou trois

semaines, à Koudougou (Centre apicole A), à Fada N’Gourma (Centre apicole B) à Tanghin Dassouri (Centre apicole D), j’ai vécu et travaillé avec les apiculteurs et les représentants de ces structures. Des matinées à la miellerie pour conditionner le miel, quelques après-midi passés au fond d’une classe d’école à l’écoute des modules de formation dispensés aux apiculteurs novices par les techniciens apicoles, les soirées de récolte du miel et la construction et l’entretien du matériel apicole, ont été des moments d’observation participante (ibid.: 48). Le fait de vivre mon quotidien inséré dans le milieu des acteurs étudiés, m’a permis de mieux maîtriser mon objet d’étude, aussi en ce qui concerne les aspects les plus techniques de l’apiculture. A ce sujet, je partage la considération de Jean-Pierre Olivier de Sardan qui dit que « *cette maîtrise qu’un chercheur acquiert du système de sens du groupe auprès de qui il enquête s’acquiert pour une grande part inconsciemment, comme une langue, par la pratique* » (2008 : 54).

Les retours à Ouagadougou ont par ailleurs été bénéfiques en terme d’effort de distanciation par rapport aux moments participatifs de récolte des données. Loin du déroulement des activités dans la brousse, j’ai dédié du temps à la rencontre de membres d’ONG et de transformateurs-entrepreneurs naissants impliqués dans la production et la vente du miel. Dans la capitale, j’ai également eu le temps de réfléchir à mon positionnement et à mon impact sur le terrain (ibid.: 190). Dans l’ensemble de ma recherche j’ai pris des notes réflexives, dans un journal de terrain, dans l’objectif de prendre conscience de mes influences sur le terrain (ibid.: 94). Des réflexions utiles à la gestion de situations comme celle de l’utilisation de ma présence en tant qu’épreuve de l’implémentation de l’importance de la pratique apicole à l’échelle nationale. Ici, ma double casquette de scientifique et membre d’une ONG, a joué son rôle. Lors des rencontres entre les apiculteurs et lors d’ateliers organisés par les Centres apicoles, ma participation et mon statut de *scientifique* ont été souvent soulignés et reliés à l’importance prise par le domaine apicole.

Comme Jean-Pierre Olivier de Sardan l’a souligné, il n’y a pas de solution miraculeuse pour la maîtrise de l’impact du chercheur sur la réalité étudiée. Cela dit, la prise de conscience par rapport aux effets dus à l’immersion du chercheur dans le milieu de recherche reste fondamentale (ibid.: 203-204).

4.2.2 Les entretiens

Les entretiens ont été les moyens par lesquels j’ai récolté les discours et les interprétations des acteurs présents sur le terrain. J’ai préparé une série de questions ouvertes adaptées aux spécificités de chaque acteur interviewé, avec pour objectif de donner beaucoup de place aux

récits des protagonistes de la filière. Concrètement, j'ai effectué des entretiens formels avec les responsables de différents Centres apicoles (A, B, C, D et E), avec les techniciens de ces structures (les techniciens apicoles 1, 2 et 3 faisant partie du Centre apicole A et le technicien apicole 4 faisant partie du Centre apicole B), avec des employés de la transformation et avec les comptables (des Centres apicoles A et B). Au niveau des apiculteurs j'ai interviewé trois apiculteurs faisant partie de groupements apicoles (pas membres des Centres apicoles), sept apiculteurs membres de groupements et des Centres apicoles (A, B et D) et trois entretiens ont été effectués avec des groupements d'apiculteurs membres du Centre apicole B (plusieurs apiculteurs ont participé à l'entretien et un apiculteur était le porte-parole du groupe). J'ai effectué des entretiens formels également avec un entrepreneur-transformateur (Mme K.) et avec deux anciens représentants du Centre apicole B. Enfin, j'ai interviewé les responsables de projet en apiculture des ONG CEAS Suisse, ACRA et Autre Terre et aussi le Secrétaire technique de l'apiculture. Au total j'ai effectué une trentaine d'interviews enregistrées et plusieurs heures de discussions informelles accompagnées de la prise de notes. Au fur et à mesure de l'avancement de ma recherche, la nature des questions a changé. Les premiers entretiens exploratoires ont été nécessaires à l'élaboration de nouvelles questions centrées sur le rôle de chaque acteur et sur sa prise de position par rapport aux autres. Dans ce sens, les questions de la première phase du terrain m'ont fourni les informations pour construire celles de la deuxième.

Jean-Pierre Olivier de Sardan explique, en outre, que l'entretien « *exige d'être le plus possible dans le registre de la conversation* », c'est donc le *dialogue* qui constitue ce moment d'interaction entre chercheur et enquêté (2008 : 58-59). L'immersion auprès des Centres apicoles, a été profitable pour entamer un véritable échange avec les techniciens et les apiculteurs, étalé sur plusieurs jours et rythmé par les différentes activités. A cet égard, l'accroissement progressif des connaissances sur la réalité apicole burkinabée, m'a permis d'acquérir plus de *crédit* aux yeux de mes interlocuteurs de me lancer dans des conversations toujours plus approfondies (ibid.: 64).

L'entretien, comme l'observation participante, comporte des enjeux de positionnement du chercheur liés à sa relation avec les sujets étudiés. Pour m'orienter, je me suis souvent posé la question : par quel intermédiaire et comment ai-je eu accès à l'enquête ? Il s'agit de réfléchir à *l'encliquage* ; les effets induits par le choix d'un acteur guide permettant au chercheur de gagner ses interlocuteurs (ibid.: 93). Je me suis vite rendu compte que dans la première phase du terrain, pour accéder aux groupements d'apiculteurs j'avais uniquement exploité les techniciens apicoles (ibid.: 93). Une entrée sûrement féconde, en termes de récolte de données

(facilitation de l'accès et traductions), mais qui a posé, néanmoins, quelques défis en terme d'influences sur les interviewés. En effet, auprès de ces apiculteurs j'étais souvent perçu en tant que potentiel *partenaire technique et financier*¹². Une lecture de ma position sûrement alimentée par ma double casquette (chercheur/membre d'ONG) et par ma condition de *nassara*¹³. Parfois, cette situation a généré, auprès des apiculteurs, des demandes plus au moins directes d'appui. Des phénomènes intéressants qui dévoilent le rôle de médiateur (entre apiculteurs et ONG) exercé par les membres des Centres apicoles (Chapitre 7). Cela dit, dans la deuxième phase du terrain, pour limiter ces effets j'ai élargi mon réseau d'interviewés au-delà des contacts obtenus par l'intermédiaire des Centres apicoles. Un peu par chance et un peu grâce une meilleure maîtrise de l'univers apicole burkinabé, j'ai pu rencontrer, de façon autonome, des apiculteurs et d'autres acteurs impliqués dans l'activité mais ne pas affiliés aux Centres apicoles. J'ai sélectionné des apiculteurs qui maîtrisaient le français et dans certains cas, quand la communication était trop difficile, j'ai utilisé des interprètes. La diversification des interlocuteurs et le croisement des données récoltées ont été des instruments pour limiter l'impact de ces phénomènes *d'encliquage* sur la récolte des informations. A mon avis, l'entretien fondé sur la rencontre entre individus reste, néanmoins, un moment de recherche très délicat.

Pour analyser mes données j'ai écouté les entretiens et je les ai retranscrits. J'ai associé à la retranscription l'élaboration de mémos analytiques et ensuite la création de groupes thématiques. Ces éléments mis en dialogue avec les lectures théoriques ont donné naissance aux pistes d'analyse et aux trois axes qui structurent ce travail.

Finalement, la combinaison d'observations et d'entretiens « *permet de mieux tenir compte des multiples registres et stratifications du réel social que le chercheur veut investiguer* » (ibid.: 71).

4.3 Rechercher et collaborer

Dans l'arène de l'aide au développement, la place consacrée aux anthropologues est au centre de multiples débats. Quel est le rôle de l'anthropologue dans les interventions d'aide

¹² *Partenaire technique et financier* est une notion emic utilisée par les acteurs locaux (apiculteurs et Centres apicoles) pour définir les ONG locales, étrangères (la grande majorité), les structures étatiques (comme les services environnementaux) et parfois même des bailleurs de fonds, avec lesquels ils entrent en contact. Des partenaires auprès desquels les acteurs locaux peuvent trouver des appuis (financiers ou techniques) pour leurs activités. Le *partenaire de mise en œuvre* est par contre une notion utilisée par les ONG pour définir les acteurs locaux qui suivent et facilitent la mise en place d'une intervention (c'est le cas des Centres apicoles ou d'autres structures de développement d'activités en milieu rural). Dans la suite du travail j'emploie le terme *partenaire technique et financier* pour désigner les ONG étrangères et locales et les structures étatiques qui appuient les Centres apicoles et les apiculteurs.

¹³ « *Le blanc* » en mooré, la langue de l'ethnie Mossis.

développement ? De quelle façon collaborer et s'engager aux côtés des agents de développement ?

Pour m'aider à trouver des réponses à ces questionnements, j'ai consulté plusieurs articles scientifiques sur l'implication du chercheur dans les interventions de développement, principalement en milieu rural. Avant d'aborder les spécificités liées à mon expérience, je reprends quelques suggestions que je considère importantes. Pour qualifier cet engagement de l'anthropologue, les chercheurs impliqués dans ce domaine parlent de rôles de médiateur, d'interface et de contre-expertise (LAVIGNE DELVILLE 1997), d'auxiliaire (MARILOU 2012) ou encore d'intermédiaire (HAGBERG & OUTTARA 2012). Ces mêmes auteurs soulignent, à plusieurs reprises, les enjeux méthodologiques et de production scientifique qui découlent de la collaboration avec les développeurs, en convenant toutefois de l'importance de cette implication du savoir-faire anthropologique, dans les interventions d'aide au développement (MARILOU 2012 : 14). Par contre, la faible concrétisation de cette collaboration montre que des contraintes persistent tant du côté des professionnels du développement que du côté des anthropologues ; chacun reste tendanciellement dans sa sphère d'expertise, (LAVIGNE DELVILLE 1997 : 1). Le décalage entre le temps du projet et celui de la recherche anthropologique (souvent beaucoup plus lente), l'absence de financements pour l'expertise issue des sciences sociales dans le budget du projet, les difficultés de communication au niveau des résultats des recherches anthropologiques et la réticence des anthropologues à se prononcer sur des recommandations ou des conseils pour la mise en place d'actions concrètes ne sont que quelques divergences entre ces deux domaines (BOUJU 2011 : 64). Une série d'incompatibilités qui entravent une liaison constructive entre les connaissances et la théorisation en anthropologie et l'univers de savoirs technico-scientifiques, normatifs et à caractère opérationnelles à la base des interventions de développement (ibid.: 65).

L'anthropologue et ingénieur agronome Philippe Lavigne Delville explicite la nécessité de considérer davantage certains « *critères dits "sociologiques"* » dans l'objectif d'élaborer des « *stratégies d'intervention cohérentes* » par rapport aux caractéristiques socio-économiques, politiques et techniques propre au contexte dans lequel se déroule l'action (1997 : 8). En outre, il ajoute que dans cette dynamique « *le rôle critique des sciences sociales est essentiel* » (ibid.: 20). Pourtant, la volonté de la part des anthropologues de déconstruire les dispositifs d'interventions, de démontrer les défaillances des approches *top-down* et du transfert de paquets techniques déconnectés des spécificités économiques et sociales du contexte d'action a parfois empêché le dialogue constructif entre les chercheurs et les agents

du développement (BOUJU 2011 : 566, MARILOU 2012 : 8). Cela dit, je ne nie pas l'importance et la pertinence de ces critiques adressées aux logiques qui soutiennent la *configuration développementiste*, mais je trouve tout aussi fondamental d'essayer de trouver des moyens qui permettent l'établissement de synergies entre les savoir-faire de ces deux groupes d'acteurs.

Dans les prochaines lignes, compte tenu des réflexions que ces débats ont entraînées, je présente quelques impressions résultant de ma première expérience en tant que chercheur et collaborateur d'une ONG. Au moment de la prise de contact avec le terrain, le CEAS Suisse était dans une phase de transition, il avait donc besoin de toute une série d'informations pour pouvoir élaborer de nouvelles pistes d'intervention et recadrer son positionnement vis-à-vis du développement de la filière apicole ; c'est dans ce contexte que mon implication s'est faite. Comme suggéré par Philippe Lavigne Delville, l'anthropologue peut contribuer « *à la conception d'un projet, par une participation active aux études préalables* » (1997 : 10). Les connaissances acquises autour du fonctionnement de l'apiculture burkinabée et de la structuration socio-économique de la filière apicole, m'ont permis d'appuyer les membres du CEAS durant la phase d'élaboration de leur programme apicole. Plus précisément, je me suis inséré dans la phase d'*identification*¹⁴ relative au cycle de projet. A l'aide des méthodes d'enquête qualitatives, j'ai observé, récolté et interprété les attitudes et les réactions de l'ensemble des acteurs concernés par les interventions futures (y compris les membres de l'ONG). J'ai en outre décortiqué les subtilités du contexte socio-économique de réalisation du projet, j'ai réfléchi aux alliances possibles pour le CEAS Suisse et j'ai approfondi les aspects liés à l'évolution récente de la pratique apicole et de la filière de commercialisation du miel. Une démarche qui, comme explique Philippe Lavigne Delville, permet, grâce à la transmission d'une représentation simplifiée et opératoire de la réalité locale, de supporter le travail de problématisation et de création d'hypothèses à la base de la définition de l'intervention (1997 : 10).

Mais quelles ont été les conséquences méthodologiques de mon implication ? A ce propos, Jean-Pierre Olivier de Sardan souligne que : « *La « participation » du chercheur induit évidemment des biais personnels et subjectifs, que les savoir-faire socio-anthropologiques ont justement pour but de minimiser, de contrôler ou d'utiliser.* » (1995 : 193). La double casquette (chercheur / collaborateur d'ONG), comme je l'ai souligné précédemment a certainement influencé la façon dont mes interlocuteurs m'ont perçu. Le fait de collaborer

¹⁴ Cycle de projet composé des phases suivantes : *identification, planification, mise en œuvre, opérations, monitoring et rapportage, évaluation* (CEAS 2016).

avec le CEAS Suisse m'a souvent poussé à prendre position durant les différentes réunions autour de la planification des ateliers de réflexion. Je considère donc illusoire de penser pouvoir conserver, dans toutes les situations de recherche, une position complètement neutre. Néanmoins, je suis persuadé que les points faibles de cette recherche ne résident pas tant dans des données biaisées par la nature de mon positionnement, mais résultent plutôt dans les contraintes temporelles et géographiques de ma recherche et de mon état d'apprenant des multiples astuces du métier de l'anthropologue.

A propos de ma position, durant la collaboration avec l'ONG, j'ai négocié à plusieurs reprises mon rôle, dans l'objectif d'acquérir un certain degré d'autonomie. J'ai finalement progressé dans une collaboration composée de *in and out*, alternant des moments de participation active aux actions du CEAS Suisse et des moments de recherche plus désengagée par rapport à la direction prise par l'ONG (ATLANI-DUAULT & VIDAL 2013 : 91).

La collaboration et mon implication se sont concrétisées principalement autour de deux formes d'échanges. Premièrement, j'ai pu constater une évolution caractérisée par la co-construction progressive d'un espace d'échange entre les techniciens du CEAS Suisse et l'équipe de l'UniNE (les professeurs d'anthropologie et de biologie et les deux étudiants stagiaires). Les efforts de connaissances réciproques et le travail interdisciplinaire ont pu donner naissance à des *passerelles* permettant une communication, à mon avis, constructive entre l'analyse sociale et l'analyse technique de la réalité apicole (LAVIGNE DELVILLE 1997 : 13). Dans cette évolution l'équipe de chercheurs a souligné le caractère descriptif de son apport en se distanciant d'un travail technique (ou plus quantitatif) fondé sur l'élaboration d'indicateurs. Dans l'objectif d'opérationnaliser les connaissances issues du travail anthropologique des *modèles intermédiaires* de transmission du savoir ont été élaborés (ibid.: 14). Les rapports, la cartographie d'acteurs, la schématisation des relations entre les acteurs de la filière apicole ont été des points de repères importants pour l'ONG. De plus, la collaboration s'est concrétisée également dans l'organisation conjointe de l'atelier de réflexion (janvier 2017) et de l'atelier de programmation (juin 2017). Cette dynamique de médiation a amené le CEAS Suisse à remettre en question sa position techniciste (présente dans le premier projet avec le transfert du modèle de l'apiculture dite *moderne*), à reconsidérer les savoirs locaux autour de la construction du matériel apicole et à constater la possibilité du déclenchement de phénomènes d'exclusion à différents niveaux de la filière apicole (ibid.: 15). Finalement, le CEAS Suisse a progressivement occupé une position de

sensibilisateur vis-à-vis des dérives possibles de l'évolution économique, sociale et environnementale de la filière apicole burkinabée.

Deuxièmement, parallèlement à la construction progressive de cet espace de la collaboration, il y a eu la rédaction de ce mémoire : il s'agit pour moi d'une autre forme d'implication. J'essaie de décortiquer et de présenter la complexité constitutive de la filière apicole et les dynamiques qui ont porté à l'émergence d'acteurs, eux-mêmes centraux dans cette organisation. L'observation, la récolte, l'interprétation et, enfin, la restitution de cette complexité, font partie du *projet descriptif* au fondement de la recherche anthropologique (OLIVIER DE SARDAN 2008 : 79). Dans l'univers du développement, caractérisé de modèles simplifiés de la réalité d'intervention, de systèmes strictement techniques, la proposition du projet descriptif enrichi par la théorisation, constitue, à mon avis, une responsabilité du chercheur. Dans mon cas spécifique, après avoir récoltées les informations, je me suis appuyé sur les apports théoriques et conceptuels de la socio-anthropologie du développement et de la sociologie de la traduction, pour proposer une lecture de l'évolution complexe de la filière apicole au Burkina Faso et questionner la cohérence de certaines logiques sous-jacentes aux interventions (notamment celle liée à la protection de l'environnement grâce au transfert du modèle libéral qui vise la marchandisation des ressources naturelles). Mon espoir, peut-être un peu illusoire, est que ce travail arrive entre les mains d'agents actifs dans le développement de l'apiculture, parce que je pense qu'il pourrait être utile en tant qu'instrument d'orientation et de réflexion.

Quoi qu'il en soit, la création avec le CEAS Suisse de cet espace d'échange n'a pas échappé aux contraintes classiques liées à la confrontation entre les chercheurs et les techniciens du développement. Mon séjour au Burkina Faso et le déroulement de l'ensemble de la recherche, a été possible grâce à l'utilisation de « *fonds propres* » de l'ONG. Dans ce sens, il n'a pas été nécessaire de justifier les frais liés à mon travail à des bailleurs de fonds. Une justification qui, selon les membres de l'ONG, n'est pas si évidente. La temporalité a également joué son rôle. Ma recherche s'est déroulée hors programme et en conséquence il n'y a pas eu des grandes restrictions en terme de planification temporelle, comme cela aurait été le cas dans le cadre du suivi d'un projet déjà lancé et financé. Deux exemples qui montrent que le fonctionnement du CEAS Suisse, comme celui de la majorité des ONG, reste synchronisé aux logiques fondamentales de la *configuration développementiste* et que dans certains cas entravent les possibilités de collaboration. Par conséquent, les travaux anthropologiques qui soulignent les limites et les contradictions de cet univers demeurent, à mon avis, cruciaux.

L'implication dans les travaux du CEAS m'a demandé, dans l'ensemble des différentes phases du travail, beaucoup de vigilance méthodologique. Pourtant, cette expérience m'a permis de comprendre que des possibilités d'animer un dialogue constructif avec les acteurs du développement existent (LAVIGNE DELVILLE 1997 : 10). Une prise de conscience qui a motivé davantage ma volonté de s'impliquer et qui a animée mes réflexions tout le long de cette recherche.

5. ELEMETS CONTEXTUELS : LES RACINES DE LA FILIERE APICOLE

Avant d'aller au cœur de l'analyse, je dédie un chapitre, que je considère semi-analytique, à la présentation de l'évolution récente du scénario apicole dans lequel les protagonistes de cette recherche agissent. Ce chapitre est basé sur les données récoltées durant les visites aux ruchers et sur les récits d'anciens apiculteurs et d'acteurs qui ont participé activement à l'initiation (au début des années 1980) des activités autour des premiers groupements apicoles et des premières mielleries (ou unités de transformation du miel). Cela me permet de donner aux lecteurs, les premiers éléments analytiques et des repères historiques / contextuels qui se réfèrent aux étapes saillantes qui ont amené à l'émergence des Centres apicoles en tant que promoteurs de l'apiculture dite *moderne*. Il s'agit donc de présenter certaines caractéristiques de l'apiculture au Burkina Faso et de son évolution et d'exposer les processus de problématisation initiés par certaines ONG caractérisant les projets autour de cette activité.

5.1 L'apiculture dans les campagnes du Burkina Faso

Le Burkina Faso est un pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest, limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger et au Sud par la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin (MAFAP 2013 : 32). Sur le plan administratif le Burkina Faso est divisé en 13 régions, 45 provinces et 351 départements (ou communes) (ibid.: 32). Il s'agit d'un pays traversé par plusieurs crises politiques, économiques et environnementales et qui se voit constamment inséré, par les observateurs internationaux et les agences de développement multilatérales, parmi les pays les plus pauvres au monde (ENEE 2010 : 2). C'est ainsi que le Burkina Faso se trouve au centre des actions d'un nombre important d'organismes de développement et de coopérations de pays étrangers ; une tendance qui lui a valu le surnom de « *pays des ONG* » (ibid.: 1-3). Une partie de ces ONG sont très actives en milieu rural et leurs actions se centrent en particulier autour de l'appui aux activités agricoles, de la promotion de l'environnement et du renforcement des capacités des organisations paysannes (groupement agricoles et sociétés coopératives) ; cela dans un contexte de libéralisation économique des espaces ruraux (ibid.: 2). En effet, après le régime socialiste du président Thomas Sankara qui a duré quatre ans et s'est terminé par le coup d'Etat de 1987 et l'assassinat du président, les autorités de la période de la transition et ensuite le gouvernement de Blaise Compaoré, arrivé au pouvoir en 1991, sous la pression du gouvernement français, de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International, ont mis sur pied des programmes d'ajustement structurel fondés sur la

libéralisation des différents secteurs économiques du pays (SODERSTROM, DUPUIS, LEU 2012 : 4). Une situation marquée par le désengagement de l'Etat et la promotion des initiatives privés en économie et qui, à la fin des années 1990, a donné naissance à la Loi coopérative (Loi n° 14/99/AN) visant à l'organisation des secteurs économiques des campagnes burkinabées en coopératives et groupements agricoles (GNING, LARUE 2014 : 24). Les programmes de développement, qui suivent ces mouvements, participent au dynamisme économique du monde rural et aux controverses liées à la relation entre l'exploitation, la gouvernance et la conservation des ressources naturelles. Une situation qui se présente spécialement autour des interventions de développement qui visent la création de filières agroalimentaires (plus ou moins durables), la promotion d'initiatives de micro-entrepreneuriat et les processus de marchandisation de ressources naturelles. Des programmes de développement, qui en plus de cibler la création de revenus supplémentaires ont transformé les systèmes productifs locaux en intégrant l'agriculture et ses activités annexes dans des systèmes économiques plus articulés et plus étalés (BIENABE, RIVAL, LOEILLET 2016 : 16).

Aujourd'hui, au pays des hommes intègres, plusieurs organismes de développement (étrangers et nationaux) et d'autres institutions (étatiques, agences multilatérales) s'engagent dans le développement de l'apiculture dite *moderne* et de la filière de commercialisation des produits de cette activité. Cependant, déjà bien avant l'arrivée de ces organismes, les paysans récoltaient du miel et travaillaient avec les abeilles.

Les relations entre les paysans et les abeilles s'inscrivent avant tout dans un contexte agricole relativement fragile. Comme dans plusieurs pays de l'Afrique sub-saharienne, au Burkina Faso, en particulier dans la zone (Nord-Soudanienne¹⁵) où j'ai pu conduire ma recherche, le domaine de l'agriculture se caractérise de facto par différentes contraintes. D'abord, le changement climatique (diminution des pluies, sécheresse et augmentation des périodes de chaleur intense) a compliqué davantage les conditions environnementales nécessaires à toutes les activités agricoles (cultures vivrières, arboriculture, maraîchage, élevage) qui occupent 80% de la population du pays (DABAT, LAHMAR, GUISSOU 2012 : 97). Un phénomène qui s'ajoute, aux pressions sur les ressources naturelles dues à l'augmentation démographique et aux impacts nuisibles à l'environnement causés par l'augmentation de la pression

¹⁵ La partie centrale du pays caractérisée d'une saison pluvieuse de quatre ou cinq mois et une saison sèche de sept ou huit mois. Une zone qui se trouve entre la zone Sahélienne et la zone Sud-Soudanienne (MAFAP 2013 : 33-34).

démographique et de conséquence par certaines activités humaines, notamment l'intensification des cultures (comportant la dégradation des sols), le déboisement (besoins croissants en bois-énergie), l'agriculture sur abattis-brûlis, l'usage de produits phytosanitaires et l'élevage extensif (des tendances confirmées également par les apiculteurs rencontrés) (BURKINA FASO 2004 : 30). Dans une situation caractérisée par une agriculture principalement de subsistance, l'apiculture s'insère dans un ensemble d'activités que le paysan conduit tout au long de l'année. L'apiculture est donc une activité secondaire : « *is part of a multiple land use strategy aimed at food security and minimizing the risk of depending on one activity too heavily.* » (FICHER 1993 : 4). C'est ainsi que le paysan possède plusieurs casquettes en fonction de la diversité des activités pratiquées : il peut être par exemple à la fois maraîcher, éleveur de bétail ou de volailles et apiculteur.

Depuis longtemps, les paysans profitent du miel en le récoltant directement auprès des colonies d'abeilles sauvages installées dans les recoins des arbres, notamment sous les branches et dans les trous des troncs imposants des baobabs (la cueillette du miel), ou auprès d'essaims capturés dans des ruches construites par les paysans eux-mêmes. Il s'agit de deux types d'apiculture différents qui se croisent et qui peuvent être tous les deux pratiqués par les apiculteurs (pour la plupart des hommes même si suite aux projets d'ONG des femmes s'intéressent aussi à l'apiculture). Les ruches sont souvent fabriquées entre décembre et début mars, avec des matériaux qui varient d'une région à l'autre du pays. Elles sont confectionnées à l'aide de paille tressée et enduites d'un mélange de bouse de vache et terre de termitière (Annexe 2), d'autres sont faites à l'aide de troncs d'arbres perforés ou au moyen de canaris ou de jarres en terre cuite. Ces ruches seront ensuite enfumées en brûlant des herbes connues pour leur odeur qui attire les abeilles et elles seront positionnées à une certaine hauteur sur les branches des arbres pour capturer les essaims de passage. Une fois colonisée, la ruche ne sera plus manipulée par l'apiculteur jusqu'au moment de la récolte. Les ruchers se composent alors de ruches dispersées dans les forêts et posées sur des arbres à deux ou trois mètres de hauteur. Ces ruchers se trouvent souvent loin des autres activités, dans des zones de marécage ou sur des sols improductifs, pour éviter les accidents avec les abeilles (des animaux et des enfants qui renversent les ruches ou des paysans attaqué par des essaims en circulation).

Même si au Burkina Faso des plantes mellifères fournissent aux abeilles des ressources en nectar tout au long de l'année, la récolte du miel s'effectue pendant deux périodes correspondant aux pics de floraison des espèces mellifères : la grande miellée se situe entre début mars et fin mai (espèces ligneuses) et la petite miellée entre début septembre et novembre (espèces herbacées) (NOMBRE 2015).

L'abeille africaine *Apis mellifera adansonii* est plus agressive que les sous-espèces européennes ; cependant l'apiculteur recueille souvent le miel sans une véritable combinaison de protection. La récolte s'effectue alors durant la nuit pour minimiser les attaques des abeilles sur l'apiculteur même et sur le voisinage (êtres humains et animaux). L'obscurité ne réduit pas l'agressivité des abeilles, mais étant donné qu'elles utilisent la lumière polarisée du soleil pour se repérer dans l'environnement, elles ne s'aventurent pas trop loin de la ruche quand il fait nuit. L'apiculteur peut ainsi s'éloigner avec le miel sans être trop poursuivi. A ce propos, de nombreux acteurs ont témoigné de la peur que les individus ont des abeilles et ils m'ont raconté des récits d'attaques avec des conclusions parfois dramatiques. Au moment de la récolte, l'apiculteur monte sur l'arbre avec une torche en paille pour produire de la fumée qui éloigne les abeilles ou les empêche de sortir de la ruche. Il ouvre le couvercle de la ruche et il récolte les gâteaux de miel (les rayons de cire où les abeilles conservent les réserves de miel). Une fois rentré chez lui, il enlève la cire qui opercule les alvéoles riches en miel et il effectue une extraction par égouttage ou il conserve l'ensemble du gâteau de miel (le miel avec la cire appelé aussi miel brut) dans des récipients.

Les connaissances autour de la vie des abeilles, de leur habitat et de la pratique apicole sont transmises d'une génération à l'autre au sein des familles ayant des membres apiculteurs ; des familles qui sont connues dans les villages pour avoir des membres capables de travailler avec les abeilles. Les apiculteurs que j'ai rencontrés ont souligné, à plusieurs reprises, que l'apiculture « *n'est pas une affaire pour tout le monde* » (Apiculteur 1 membre du Centre apicole B). Le miel, stocké dans la maison de l'apiculteur, est consommé à petites doses, à l'état brut ou liquide au sein de la sphère familiale et auprès des voisins. Il est par exemple mélangé au mil et consommé dans la période de soudure (la période qui précède la première récolte de l'année où la nourriture peut devenir rare) (COOPERER AUJOURD'HUI 2009 : 8). En outre, il est aussi redistribué sous forme de cadeau par l'apiculteur dans une logique du maintien des liens sociaux à l'intérieur du village. Les apiculteurs que j'ai rencontrés m'ont expliqué que, par ses vertus médicales, le miel est également employé en pharmacopée. Enfin, ils ont ajouté aussi qu'il est associé à des pouvoirs mystiques, c'est pourquoi qu'il est utilisé durant des cérémonies (par exemple les baptêmes) ou des rituels et qu'il est très important d'en garder une certaine quantité à la maison (le miel peut être conservé durant plusieurs

années¹⁶). Ainsi, avant les interventions des ONG et la construction des premières mielleries, le miel n'était presque pas inséré dans la sphère marchande (il était rarement vendu).

Avec cette brève et partielle description du contexte dans lequel les projets apicoles des ONG se sont développés, je ne veux absolument pas marquer une frontière entre l'avant et l'après de ces interventions. Ce que je viens de raconter, est aujourd'hui inséré par les acteurs du domaine apicole dans la catégorie englobant d'apiculture dite *traditionnelle* qui est opposée, par les mêmes acteurs, à l'apiculture dite *moderne*. Il s'agit d'une dichotomie, celle entre modernité et tradition, qui occulte l'hétérogénéité de l'univers apicole burkinabé. Les connaissances, les pratiques et les usages que je viens d'illustrer sont, à l'heure actuelle toujours présents, mais ils évoluent constamment en relations avec les éléments apportés par les ONG ou proposés par les Centres apicoles. Une évolution qui complexifie davantage les pratiques apicoles et les usages du miel et que je tenterai d'explorer dans la suite du travail.

5.2 Les racines de la filière apicole

Après avoir donné une brève description des pratiques apicoles (cueillette, capture d'essaims avec des ruches construites par l'apiculteur) et des usages du miel propres au contexte rural, j'aimerais m'arrêter sur la phase de naissance des Centres apicoles.

5.2.1 La naissance des unités de transformation

Les acteurs qui ont participé activement à la naissance de la première miellerie m'ont raconté que les premières initiatives apicoles, au début des années 1980, ont été caractérisées simplement par l'échange d'expériences entre des acteurs locaux intéressés à l'apiculture et des missionnaires apiculteurs provenant d'Europe qui travaillaient pour une école près de Fada N'Gourma (Ancien Directeur du Centre apicole B). Ces personnes ont amené les premières ruches kényanes (une ruche en bois avec des barrettes amovibles sur lesquelles les abeilles construisent les rayons) (Annexe 3) importées du Kenya, et les ont redistribuées à 12 apiculteurs vivant dans les alentours de l'école qui ont commencé à produire du miel et le vendre aux européens et à d'autres missionnaires actifs au sein des organismes de développement de la région. Ces nouvelles ruches et la possibilité de vendre le miel ont intéressé d'autres apiculteurs burkinabés (pour la plupart des agriculteurs qui possédaient déjà des ruches en paille) dans les environs qui, en 1986, ont décidé d'organiser un premier groupement apicole. Le groupement villageois (à caractère coopératif) en Afrique de l'Ouest

¹⁶ Un apiculteur m'a confirmé avoir déjà gardé du miel à la maison pendant 5 ou 6 ans et que pour des questions de pouvoir mystique, la longévité du miel est un critère important (Apiculteur membre du Centre apicole D).

est une forme d'organisation du développement économique et social en milieu rural qui trouve ses origines à la fin de la période coloniale au sein de la restructuration des politiques agricoles de l'époque (1960-1970) et qui se traduit par le regroupement des paysans d'un village autour d'une ou plusieurs activités agricoles, avec pour but l'organisation sociale de la production et l'affectation du surplus collectif au sein de l'espace village (entraide agricoles) (SOULAMA 2003 : 139). Une organisation qui permet de combler, au moins partiellement les défaillances de l'Etat en termes de redistribution de biens et de services (KORBEOGO 2013 : 152-153). Une façon d'organiser les paysans qui a ensuite été reprise par les organismes de développement promouvant une *idéologie collective* (LAVIGNE DELVILLE 1992 : 328) et des actions de développement centrées sur des logiques productionnistes et participatives (ROY 2010). Aujourd'hui acquérir le statut de groupement villageois permet aux membres de bénéficier des programmes de développement (de l'appui en renforcement des capacités à travers des formations et en octroi de matériel). C'est ainsi qu'à travers des donations, les apiculteurs membres du premier groupement apicole ont été équipés en matériel moderne (ruches kényanes, combinaison et enfumoirs) et formés à la conduite des ruches kényanes, à l'élevage des abeilles et à la récolte au moyen de l'enfumoir. Ces apiculteurs, comme c'est le cas souvent dans les projets apicoles, ont continué à produire en même temps à l'aide de ruches en paille. Il s'est installé un processus de production, auquel, d'année en année, des nouveaux apiculteurs ont adhéré. Au début des années 1990, pour répondre aux nécessités de transformation du miel produit, les membres du groupement ont trouvé des ONG (parmi lesquelles le CEAS Suisse) disposées à financer l'équipement (égouttoirs et maturateurs) et la construction d'une *miellerie* (composée d'un espace pour la réception du miel, d'un local pour la transformation (Annexe 4), de bureaux pour la coordination du Centre et un espace pour la fabrication des ruches kényanes). En 1998, autour de cette nouvelle structure, le groupement a décidé de fonder une Société coopérative (Centre apicole B), composée d'un cadre organisationnel clairement défini (Assemblée générale, Conseil de gestion, Comité de contrôle), d'employés de la miellerie (dans la transformation et dans la fabrication d'équipements) et d'apiculteurs.

Comme le témoignent les acteurs que j'ai interviewés, à la suite de ce premier exemple, au début des années 2000, plusieurs ONG se sont lancées dans le développement de l'apiculture et dans la création d'autres groupements apicoles et d'autres unités de transformation (entre autres le Centre apicole A, né aussi de l'initiative d'une dizaine d'apiculteurs burkinabés appuyés par une ONG française).

5.2.2 *La naissances de marchés*

Cette évolution s'est accompagnée d'un processus de marchandisation des produits de l'apiculture (le miel, la cire et les produits dérivés comme les savons, les pommades et l'hydromel) caractérisé par le travail assidu de création de marchés et de sensibilisation de l'opinion publique à l'importance de la consommation du miel et de ses vertus. Un travail qui, durant les années 2000, compte tenu de la faible consommation de miel, a rencontré de remarquables difficultés qui ont amené les mielleries à se retrouver dans des situations de surproduction. A cet égard, le Directeur du Centre apicole A, m'a raconté qu'en 2006 ils avaient produit 15 tonnes de miel et subitement en 2007 ils sont passés à une production de 44 tonnes. Cette situation a obligé les Centres apicoles, en collaboration avec des ONG, à élaborer des stratégies commerciales avec pour objectif de vendre les stocks de miel accumulés dans les mielleries et de créer donc de la demande en miel. Des stratégies centrées sur la présentation du produit (qualité des conditionnements), sur sa qualité (miel filtré, mûré, homogène et sans impuretés) et sur l'élargissement des circuits commerciaux (grâce à des grossistes et des commerçants de détail). A partir des années 2010, la consommation a finalement pris de l'ampleur tout d'abord dans les centres urbains (principalement auprès de la population aisée) et ensuite aussi au niveau des marchés locaux et des marchés de la sous-région. Cela dit, des efforts visant la commercialisation et la promotion des produits de la ruche sont encore aujourd'hui effectués par les Centres apicoles. Le gouvernement burkinabé a également reconsidéré le miel et ses dérivés en tant que produits à soutenir et à promouvoir ; des produits qui, comme le témoignent les acteurs impliqués en apiculture, restent néanmoins relativement inaccessibles aux couches les plus vulnérables de la population (surtout en ce qui concerne les produits transformés par les Centres apicoles).

5.3 Une première phase de problématisation de l'apiculture

Que dire des projets d'aide au développement en apiculture au Burkina Faso ?

Pour illustrer mes propos, je m'appuie, entre autres, sur les informations récoltées auprès du CEAS Suisse autour de leurs expériences d'élaboration de projets en apiculture. De la consultation de documents de projets apicoles et des données récoltées auprès de responsables d'ONG actives dans l'appui à l'apiculture, il ressort que la plupart des interventions, compte tenu des spécificités de chacune, suivent des logiques similaires. La plupart des projets d'appui à l'apiculture sont constitués de plusieurs actions combinées : celles centrées sur la protection de l'environnement (sensibilisation et/ou actions ponctuelles), celles centrées sur l'appui en équipements (de production et de transformation), celles centrées sur le

renforcement des capacités et des compétences autour de la pratique apicole et du traitement des produits de la ruche (formations) et celles centrées sur la commercialisation des produits de la ruche (VILLIERES 1987 : 110-134). Des actions quelquefois suivies d'un travail sur l'organisation/coordination des acteurs qui composent la filière (YANOGO, CROISIER 2013 : 6).

5.3.1 *La problématisation et les concepteurs des projets apicoles*

Tout d'abord, les initiatives des ONG se fondent sur le postulat de base que dans les forêts et dans la brousse burkinabées il y a une disponibilité naturelle d'essaims sauvages pour tous les individus intéressés à l'apiculture. On a affaire à une abeille relativement agressive qui, si elle est dérangée, déserte facilement et qui, par rapport aux abeilles en Europe produit moins de miel. Au-delà de cette disponibilité d'abeilles, les organismes de développement et la plupart des interventions apicoles se dirigent généralement vers la promotion de l'apiculture dite *moderne*. Un type d'apiculture qui permettrait de contribuer à la réduction la pauvreté des populations rurales (à travers des revenus supplémentaires issus de la vente des produits apicoles), de renforcer la sécurité alimentaire, de lutter contre la dégradation de l'environnement et de profiter en agriculture du service de pollinisation fourni par les abeilles (YANOGO, CROISIER 2013 : 8). C'est ainsi que comme souligné par Madeleine Akrich dans le cas d'un projet d'innovation agricole au Nicaragua, pour les concepteurs des interventions la réalisation concrète des objectifs est « *dès le départ du projet, inséparable de l'utilisation d'une technologie particulière* » (2006 : 112). Dans le cas spécifique des projets apicoles au Burkina Faso, les ONG se focalisent sur une manière de faire l'apiculture qui se base sur l'utilisation d'un paquet d'équipements dit *moderne* (les ruches à cadre Langstrth ou Dadant, les ruches à barrettes kényanes qui se sont imposées comme le modèle le plus utilisé, les supports pour les ruches, l'enfumoir, la combinaison, les gants et le lève-cadre) : un paquet d'équipement (appelé par les acteurs du domaine *kit apicole moderne*) qui peut être redistribué dans son ensemble ou de façon partielle. Ce matériel, selon les ONG, une fois que *les paysans-apiculteurs* ont été formés à la conduite de la ruche (élevage des abeilles), permettrait d'optimiser la qualité et la quantité du miel produit. Dans le but de fournir des revenus supplémentaires aux *paysans-apiculteurs*, les organismes de développement, fondent leur idée d'apiculture dite *moderne* sur l'organisation de la commercialisation du miel et de ses produits dérivés. Le Chargé du programme apicole du CEAS Suisse a souligné que la construction de la miellerie et la fourniture en équipements de transformation est souvent une deuxième phase du projet qui suit la formation et l'équipement des *paysans-apiculteurs* et qui

leur permet d'avoir une structure pour l'écoulement et la vente de leur production. Il a ajouté que cette phase comprend aussi une formation sur la transformation du miel et des actions de promotion de sa commercialisation. Une phase qui a notamment posés les bases pour la naissance des Centres apicoles actuels. Dans cette évolution, comme l'explique aussi Jean-Pierre Olivier de Sardan, les propositions d'innovations techniques (équipements de production et de transformation), s'enchâssent à leur tour dans des propositions de structures organisationnelles spécifiques (1995 : 95-96).

Enfin, la valeur marchande donnée au miel et la stimulation ou la création de marchés, l'établissement d'une chaîne de production et plus en général à la diffusion de l'activité apicole, favoriseraient, toujours selon les ONG, une meilleure protection des surfaces boisées et de la biodiversité : des éléments vitaux pour l'abeille. L'apiculture dite *moderne* est alors vue comme la solution pour résoudre les problèmes liés à la fois à la pauvreté des paysans et à la dégradation de l'environnement.

Les organismes de développement en apiculture ou les *concepteurs* des interventions, dans leur *processus de problématisation* définissent alors des problèmes et la façon de les traiter (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 28). Ils désignent aussi les acteurs concernés par ces problèmes et qui peuvent être potentiellement intéressés à adhérer au projet de développement de l'apiculture dite *moderne* (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 2). Michel Callon à propos de ce processus explique que les promoteurs : « *définissent un ensemble d'acteurs dont ils s'attachent à démontrer qu'ils doivent, pour atteindre les objectifs ou suivre les inclinations qui sont les leurs, passer obligatoirement par le programme de recherche proposé* » (1986 : 181). Dans la mise en place des interventions en apiculture, les concepteurs, ont finalement défini un réseau d'acteurs, employés dans la transformation ou *paysans-apiculteurs* (paysans qui pratiquent déjà l'apiculture dite *traditionnelle* ou des paysans qui sont initiés à l'apiculture par les projets), concernés par des problèmes susceptibles d'être résolus à travers le transfert d'un *dispositif technique et organisationnel* (l'équipement apicole dit *moderne* suivi du renforcement des capacités et l'organisation de la filière de commercialisation) (AKRICH 2006 : 116). Un dispositif répondant aux enjeux socio-économiques, techniques et environnementaux posés par les ONG.

Une grande majorité des projets d'appui à l'apiculture, même si sous des formes parfois très nuancées, suivent deux grands paradigmes de l'aide au développement, questionnés à plusieurs reprises par les anthropologues. Le premier se fonde sur la promotion de *paquets techniques et organisationnels*, c'est le *paradigme modernisateur* (ATLANI-DUAULT,

VIDAL : 2013 : 80) A la base de ce paradigme, encore très présent dans les interventions, réside la conviction que le développement implique un progrès technique et économique (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 58). En apiculture cette tendance se traduit par la promotion du paquet d'équipement dit *moderne*. Le deuxième paradigme qui, s'inscrit dans les logiques du développement durable, est celui de la conservation de l'environnement et de la biodiversité grâce à l'exploitation durable et la commercialisation des ressources naturelles (DOUMULIN, RODARY 2005 : 91-94). Dans la même logique, les populations locales sont invitées à participer activement dans la gestion durable des ressources naturelles qui les entourent (ibid.: 86). C'est le cas par exemple des projets centrés sur l'établissement de forêts protégées, dont l'activité apicole est fortement présente, où la « *participation is believed to help improve equitable management of forest resources because people are enabled to articulate their own interests and affect policy processes accordingly.* » (LUND, NIELSEN 2005 : 201). C'est ainsi que dans les projets en apiculture les préoccupations environnementales se combinent souvent aux préoccupations focalisées sur les conditions socio-économiques des populations qui vivent en milieu rural. Il s'agit de deux paradigmes qui, à travers le dynamisme et les évolutions, parfois imprévisibles, rencontrés par les interventions durant leur mise en œuvre, peuvent présenter des caractéristiques à la fois ambivalentes et contradictoires.

Les processus de problématisation effectués par les ONG actives en apiculture (*concepteurs*), se caractérisent, en outre, par l'absence de considération et parfois par de la déqualification des pratiques apicoles, du matériel utilisé et des savoirs déjà existants au Burkina Faso auprès des familles d'apiculteurs. Ces pratiques et ses connaissances sont insérées, par ces acteurs du développement, dans la grande catégorie d'apiculture dite *traditionnelle* (cueillette et capture d'essaims dans des ruches construites par les apiculteurs), utilisée souvent en opposition à celle d'apiculture dite *moderne* dans la présentation des projets. Une tendance mise en évidence par le document de projet « *Des abeilles au secours des paysans* », élaboré par le CEAS Suisse, où l'apiculture dite *traditionnelle* est considérée comme une *pratique informelle* composée de « *moyens peu productifs et inadaptés* » ; une apiculture à « *faible rendements, risque d'accidents et impacts environnementaux négatifs* » (YANOGO, CROISIER 2013 : 7). A ce propos, les représentants des ONG que j'ai pu rencontrer, ont souligné que l'apiculture dite *traditionnelle*, caractérisée par la récolte à l'aide d'une torche en paille compromet la qualité du miel et, dans le cas de chute de l'apiculteur est également la cause d'incendies. Si l'apiculteur ne se contente pas du miel disponible près de l'entrée de la ruche ou s'il ne trouve pas du miel dans cette partie, il doit parfois détruire le couvain pour

accéder au miel tout au fond de la ruche. Cette façon de récolter est alors considérée par les ONG nuisible à la colonie qui souffre durant la récolte et plus en général à l'environnement. La dichotomie entre *modernité* et *tradition* a été adoptée, surtout au niveau des discours, par l'ensemble des acteurs du domaine apicole. Toutefois, il s'agit d'une image simplifiée du paysage apicole burkinabé qui par contre est très complexe, diversifié et en rapide évolution. Une vision dichotomique qui dans la pratique, comme il ressort de l'analyse des relations entre les principaux acteurs de la filière apicole, est plus nuancée tout en ayant des conséquences concrètes parfois problématiques.

La multiplication d'organismes de développement intéressés à l'activité apicole a été également renforcée par l'organisation progressive des Centres apicoles (sociétés coopératives), qui ont repris les processus de problématisation proposés au départ par les ONG. Des structures qui se sont progressivement positionnées en tant que *promoteurs* de l'apiculture dite *moderne* et qui se sont chargées de diffuser davantage les projets fondés sur ce type d'apiculture (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16). En outre, ces structures se sont, au fur et à mesure, spécialisées dans la transformation et la commercialisation des produits de l'apiculture (miel, cire et propolis) et de ses dérivés (savon, pommades, produit cosmétiques), dans la formation des *paysans-apiculteurs* et dans la fabrication d'équipement de production (ruches kényanes, enfumoir et combinaison). Dans le but de rassembler les efforts et de donner plus de visibilité à l'apiculture, ces structures fondent en 2004 l'UNABF, une Union d'apiculteurs nationale. Un groupe d'acteurs qui, au début de l'année 2017, toujours grâce à l'accompagnement d'organismes de développement étrangers, a vu se concrétiser les premiers travaux d'organisation et de normalisation de la filière de commercialisation des produits de l'apiculture à l'échelle nationale : l'Interprofession Miel du Burkina Faso. Lors de mon terrain il y avait une quinzaine de Centres apicoles repartis dans la moitié sud du pays, dont cinq (parmi lesquels les Centres apicoles A, B et C) seulement étaient capables de fournir l'ensemble des services (équipement, formation, transformation et commercialisation), les autres ne s'occupaient que de la transformation et de la commercialisation des produits de l'apiculture.

Finalement, le foisonnement de différentes interventions d'appui à l'apiculture et l'intégration de cette activité dans plusieurs projets de développement en milieu rural, qui ont marqué les dix dernières années, ont donné naissance au Burkina Faso, à un espace apicole très dynamique, fortement hétérogène où les Centres apicoles travaillent pour s'aménager un rôle d'acteurs incontournables.

5.4. L'élargissement d'un espace apicole dynamique et hétérogène

Cette brève description de la naissance et de l'évolution récente de l'espace de développement de l'apiculture et de la filière de commercialisation du miel, m'a permis de souligner les caractéristiques d'une première phase de problématisation autour des interventions d'ONG dans le domaine apicole. Des processus de problématisation qui se construisent également en opposition à certaines pratiques et connaissances endogènes (mais en évolution continue) présentes auprès des familles d'apiculteurs. Ensuite, j'ai pu montrer aussi, la façon dont l'apiculture dite *moderne* a été progressivement reprise par des acteurs *promoteurs*, les Centres apicoles, nés eux-mêmes de ces interventions initiales et participant dès leur conception au dynamisme de l'espace de développement de l'apiculture.

5.4.1 *Montée en considération de l'activité apicole*

En ce qui concerne l'institutionnalisation de l'apiculture, les acteurs que j'ai interviewés et qui ont participé à l'émergence des Centres apicoles et aux mouvements de promotion de l'apiculture à l'échelle nationale, ont témoigné des difficultés qu'ils ont rencontrées dans ce processus. Malgré ces phases initiales plutôt timides, l'apiculture est aujourd'hui une thématique entrée également dans les agendas de l'Etat et des autorités publiques à l'échelle régionale et provinciale. C'est ainsi que grâce, entre autres, au travail de sensibilisation et de plaidoyer effectué par l'UNABF, en 2016, le MRAH a créé le Secrétariat technique de l'apiculture, chargé de coordonner les agents apicoles étatiques dans chaque commune intéressée par l'activité et de promouvoir l'apiculture au niveau des politiques nationales de développement. Des changements et de nouveaux acteurs reliés notamment à l'évolution qu'a connue la production nationale de miel. A ce propos, le Secrétaire technique de l'apiculture, statistiques à la main, m'a expliqué, que les données en possession du MRAH, parlent, en 2016, d'une production nationale d'environ 430 tonnes de miel, alors que celle du 2007 n'était que de 55 tonnes¹⁷. Malgré cette grande augmentation, le Secrétaire technique de l'apiculture a tenu à souligner que la progression de la production a connu un ralentissement depuis 2013 où elle était déjà de 370 tonnes. Les Centres apicoles A et B ont apporté une contribution importante à cette production nationale de 430 tonnes (Centre apicole A avec environ 120 tonnes et Centre apicole B avec 60 tonnes). L'augmentation de la production a été accompagnée également par un travail d'intégration des produits de l'apiculture sur différents marchés (à l'échelle locale, nationale et sous régionale), travail effectué

¹⁷ Ces informations statistiques se basent sur les données fournies par les Centres apicoles et donc ne considèrent pas la production vendue directement par les apiculteurs sur les différents marchés locaux.

principalement par les Centres apicoles et les ONG qui les accompagnaient. Un travail qui a donné ses résultats et qui a vu la demande du miel (à l'état brut ou liquide) augmenter remarquablement à l'échelle nationale et dans la sous-région Afrique de l'Ouest. Une demande qui selon les témoins des acteurs du domaine, a dépassé en 2016 la production nationale. Selon ces mêmes acteurs aujourd'hui une grande partie des burkinabés connaissent les propriétés du miel et aiment le consommer ; ce qui est témoigné également par la présence du miel sur plusieurs types de marchés des centres urbains, mais aussi des villages. Les acteurs du domaine apicole ont souligné à plusieurs reprises que cette tendance s'inscrit dans le mouvement inspiré des recommandations de l'ancien président Thomas Sankara (1983-1987), sur l'importance de rechercher la souveraineté alimentaire, et qui trouve aujourd'hui des résonances positives et encourageantes également auprès des instances gouvernementales actuelles.

5.4.2 *Un espace apicole hétérogène*

Dans l'espace du développement apicole et de la filière de commercialisation du miel, en plus des Centres apicoles, d'autres acteurs naissent ou s'insèrent.

Les organismes de développement locaux, nationaux et étrangers actifs en apiculture se multiplient. En outre, de grands programmes de développement à l'échelle du continent africain et à l'échelle internationale s'intéressent à la situation du Burkina Faso. C'est le cas par exemple du projet d'exportation du miel vers l'Europe promu par l'Union Européenne (UNABF 2016 : 6).

Au niveau de la production j'ai identifié trois catégories d'apiculteur en fonction de leurs liens avec les structures (Centres apicoles et groupements apicoles). Cela me permet d'éviter une catégorisation selon la typologie de pratique apicole exercée vu que sur le terrain les pratiques sont hybrides, différents type d'apiculture se croisent (mélange des méthodes de récolte et mélange de ruches kényanes et de ruches dites *traditionnelles*) et l'évolution qui les caractérise est très rapide.

Premièrement il y a les **apiculteurs membres d'un groupement**. Ce sont des apiculteurs organisés en groupements apicoles ou ayant intégré le volet apicole dans des groupements agricoles plus larges. Il s'agit de groupements villageois constitués d'organes (Assemblée générale, Conseil de gestion et Comité de contrôle) à fonction formelle, qui leur fournissent un statut juridique (SOULAMA : 145). Les apiculteurs intéressés à y participer payent des frais d'inscription (qui ne dépassent pas 1'000 francs CFA) et des cotisations annuelles (qui

varient entre 2'000-3'000 francs CFA). Chaque groupement décide de son organisation interne, de la gestion des moyens de production (ruches et matériel de récolte) et de la manière d'écouler les produits de l'apiculture (récolte et vente individuelle ou collective). La façon d'organiser la production apicole peut être également imposée par les organismes de développement qui décident d'appuyer le groupement.

Deuxièmement il y a les apiculteurs membres d'un Centre apicole pour lesquels j'utilise le terme **producteurs**. Il y a deux type de producteur, des apiculteurs membres de groupements apicoles affiliés au Centre apicole et des apiculteurs qui de façon autonome sont membres du Centre apicole.

Troisièmement, il y a les **apiculteurs autonomes** qui ne sont ni membres de Centres apicoles, ni membres de groupements apicoles souvent à cause de la distance remarquable qui les sépare de ces structures. Les responsables m'ont plusieurs fois parlé de ces acteurs, mais malheureusement je n'ai pas eu l'occasion de les interviewer.

Il ne faut pas oublier que non seulement les apiculteurs qui pratiquaient déjà l'apiculture avant les initiatives d'ONG et les *paysans-apiculteurs* insérés dans une agriculture de subsistance s'intéressent à la production tournée vers la vente, mais il y a aussi des individus qui n'ont jamais travaillé avec les abeilles qui, suite à des formations, se lancent dans l'activité. C'est le cas d'agriculteurs, mais aussi de fonctionnaires (souvent à la retraite) ou de propriétaires fonciers qui achètent des ruches kényanes à placer sur leurs terrains. Ces « api-businessmen » demeurent pour le moment peu nombreux, mais leur émergence mériterait d'être analysée.

Au niveau de la transformation et de la vente il y a une véritable diversification d'acteurs, les **Centres apicoles** occupent une place centrale, mais de plus en plus d'individus et d'autres structures entrent aussi dans le jeu. Une distinction est à faire avant tout entre les Centres apicoles. Il y a des Centres apicoles, à l'origine, entre autres, du développement de la filière, qui se sont spécialisés uniquement en apiculture et qui vivent de la vente des produits de cette activité : c'est le cas des Centres apicoles A, B, E. Ensuite, il y a des associations locales actives dans la promotion des activités agricoles qui parmi leur éventail d'actions ont également des actions tournées vers l'appui et l'organisation des apiculteurs et l'établissement de mielleries pour des groupements de transformateurs. Ces structures s'occupent en partie de la vente des produits de l'apiculture, en même temps que celle d'autres produits issus d'autres groupements agricoles. C'est le cas par exemple des Centres apicoles C et D.

Il y a aussi des **apiculteurs-transformateurs** (membres de groupements apicoles) qui au lieu d'amener le miel aux Centres apicoles, s'organisent pour couvrir l'ensemble de la chaîne de

production jusqu'à la vente (ils vendent le miel brut ou liquide, filtré et mûré dans des bidons en plastique). Il y a des **groupements transformateurs** qui s'occupent uniquement, grâce notamment à la construction d'une miellerie, de la transformation et de la commercialisation des produits de l'apiculture. Il y a des opérateurs privés et des entrepreneurs (non apiculteurs), qui à travers la personnalisation d'un label, se lancent dans la transformation et dans la commercialisation des produits de la ruche : des **transformateurs-entrepreneurs**.

Parallèlement aux maillons de production et de transformation, des *activités périphériques* à la filière miel se mettent en place et donnent également naissance et de nouveaux acteurs. C'est le cas des **artisans** qui se lancent dans la production d'équipements : des menuisiers (pour les ruches), des ferblantiers (pour l'enfumeur) et des couturiers (pour les combinaisons). Il y a des **acteurs collecteurs** qui s'occupent de la collecte du miel en brousse, auprès d'apiculteurs qui n'ont pas la possibilité de transporter leur récolte, et qui ensuite revendent le miel aux Centres apicoles et aux autres mielleries. Il y a aussi les **grossistes** qui font le lien direct avec les différents marchés et facilitent la circulation des produits de l'apiculture. Enfin, dans la production des produits dérivés du miel, se développent des synergies avec d'autres filières. C'est le cas par exemple des Centres apicoles A et B qui, pour la fabrication des pommades, achètent périodiquement de grandes quantités de beurre de karité aux groupements qui s'occupent de la production de ce produit. Un autre exemple est la vente des résidus issus de la presse de la cire ou du miel considéré de mauvaise qualité par les Centres apicoles aux groupements qui s'occupent de la production de l'hydromel.

Le foisonnement d'interventions de développement de l'apiculture et de la filière de commercialisation des produits de la ruche, l'expansion de la production et de la consommation et la naissance d'acteurs promoteurs définissent les contours d'un espace apicole très dynamique, effervescent et hétérogène.

5.5 Conclusion intermédiaire

Ces éléments historiques de contexte, même s'ils ne sont pas exhaustifs, fournissent au lecteur un aperçu de la complexité et de la diversification de l'espace de développement de l'apiculture au Burkina Faso.

Les interventions des organismes de développement actif dans l'appui à l'apiculture et à la filière apicole proposent l'apiculture dite *moderne*, le transfert de paquets d'équipements dits

modernes et la marchandisation du miel via l'organisation de sa production, de sa transformation et de sa commercialisation comme solution aux problèmes de pauvreté des ménages en milieu rural et de dégradation environnementale des campagnes burkinabées. Autour de ces processus de problématisation se constitue un noyau d'acteurs directement ou indirectement intéressés par les initiatives proposées par les ONG et qui se mobilisent et négocient leur rôle au sein du développement de l'espace apicole (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 28). Dans la constitution de cet espace les Centres apicoles deviennent progressivement des acteurs centraux et promoteurs des projets (dispositifs techniques et organisationnels) proposés au départ par les organismes de développement. C'est alors le moment, en reprenant ma problématique, d'explorer la façon dont les Centres apicoles essaient de s'affirmer en tant qu'acteur clé de cet espace et de stabiliser une filière apicole qu'ils ont souhaitée développer (un réseau mouvant d'acteurs et d'objets). Un travail qui m'amène à présenter certains enjeux issus des nombreuses interactions et négociations que ces structures, en quête constante de stabilisation et mises à l'épreuve par les rapides changements caractérisant l'univers apicole, entretiennent avec les apiculteurs et les organismes de développement.

ANALYSE

La structure de mon analyse suit les trois principales arènes dans lesquelles les Centres apicoles agissent dans leurs parcours vers l'affirmation en tant qu'acteur clé du réseau apicole burkinabè. Ces entités en quête de stabilisation interagissent simultanément avec les apiculteurs et les ONG et s'insèrent dans la réorganisation de la filière à l'échelle nationale. Procéder de cette façon me permet de montrer que la structuration de la filière et l'institutionnalisation des Centres apicoles s'insèrent dans un processus caractérisé par des négociations continues. A la manière des matriochkas, je passe d'arène en arène (de la brousse, à l'arène de la médiation avec les ONG, à celle de la réorganisation à l'échelle nationale) en analysant les discours des Centres apicoles et en observant leur travail visant à la réalisation et à la stabilisation de leur rôle et de leur projet de filière apicole. Je reste conscient du fait que ces espaces de rencontres s'entremêlent. C'est pourquoi, dans cette façon de procéder par acteurs je chercherai à montrer de quelle manière même ceux qui ne sont pas directement impliqués dans l'interaction y jouent également leur rôle. En suivant les points de tension, les ambiguïtés, les situations de stabilisation, de déstabilisation et de contre-stabilisation qui émergent au sein de la constitution du réseau apicole, je m'intéresse également à la façon dont les processus de problématisation et les enjeux (socio-économiques et environnementaux) posés initialement par les ONG sont réarticulés dans le processus d'extraversion des Centres apicoles.

6. STABILISER UN RESEAU DE PRODUCTEURS

Ce premier chapitre d'analyse se focalise sur les relations et les négociations que les Centres apicoles entretiennent avec les apiculteurs. Dans ce sens, j'analyse le travail que les représentants de ces structures effectuent dans l'objectif de stabiliser davantage un réseau d'apiculteurs : des producteurs potentiellement équipés en ruches kényanes, enfumoirs et combinaisons et formés à la pratique apicole dite *moderne*. Un réseau de producteurs essentiel à la réalisation de la filière apicole dont la survie des Centres apicoles dépend.

6.1 Les Centres apicoles : des promoteurs de l'apiculture dite *moderne*

Les initiatives d'apiculteurs occidentaux et les premiers projets d'ONG ont eu comme conséquence principale l'émergence, auprès de groupements d'apiculteurs et de transformateurs de produits de l'apiculture, de structures : les Centres apicoles qui ont adopté

dans les années 1990-2000 la forme de sociétés coopératives (selon la loi n° 14/99/AN¹⁸). Des sociétés coopératives à caractère social composées d'une Assemblée générale, d'un Conseil de gestion, d'un Comité de contrôle, d'un Département administratif et comptable, d'un Département de production (produits de la ruche et équipements), d'un Département de commercialisation et d'un Département de formation. Des structures qui se sont avant tout spécialisées dans la transformation et dans la vente du miel et puis d'autres produits comme la cire, les savons, les pommades et la propolis. Le procédé de transformation est caractérisé par quatre phases : l'approvisionnement en miel de qualité, l'extraction (dans le cas du miel à l'état brut) et le filtrage, la maturation¹⁹ et le conditionnement. Grâce à la professionnalisation de ses employés permanents (de 10 à 70 selon le Centre apicole) dans la transformation du miel et grâce aux équipements importés d'Europe (des bacs à désoperculer et des maturateurs en inox ou en plastique), les Centres apicoles sont capables de produire du miel reconnu et apprécié par un large éventail de consommateurs. Les employés et les responsables de ces structures, vivent aujourd'hui uniquement de cette activité, contrairement à la grande majorité des apiculteurs qui pratiquent l'apiculture insérée dans des logiques d'agriculture de subsistance.

Les Centres apicoles, grâce notamment à leur organisation, se sont réappropriés du processus de problématisation et des discours des ONG ; aujourd'hui ils proposent le modèle d'apiculture dite *moderne* tournée vers l'élevage des abeilles et la commercialisation du miel comme solution aux problèmes de pauvreté des *paysans-apiculteurs* et comme moyen de sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité. Au-delà de leur rôle de transformateurs/commerçants, ils ont repris les innovations techniques présentes dans les interventions de développement en apiculture en devenant des producteurs de ruches kényanes (fabriquées avec des bois provenant de la Côte-d'Ivoire et du Ghana) ainsi que de leurs supports et des formateurs en apiculture dite *moderne*. Une évolution qui a progressivement amené ces acteurs à occuper une position incontournable au sein de l'espace du développement de l'apiculture.

Pour s'aménager et stabiliser leur rôle, les Centres apicoles, proposent un *dispositif d'intéressement* (AKRICH 2006 : 116) spécifique ayant pour objectif l'adhésion

¹⁸ Selon l'article 8 : « Est société coopérative toute association autonome de personnes qui se sont volontairement réunies sur leur propre initiative en vue de satisfaire leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise économique, dirigée démocratiquement, en fournissant une quote-part équitable du capital social nécessaire et en acceptant une juste participation aux risques et aux fruits de cette entreprise, au fonctionnement de laquelle les adhérents participent activement et dont ils sont les seuls propriétaires et les principaux usagers. » (ASSEMBLEE NATIONALE BURKINA FASO).

¹⁹ Le miel reste 2 ou 3 semaines dans les maturateurs pour faire remonter les impuretés à la surface.

d'apiculteurs (ou encore mieux de producteurs) à leur filière en devenir. Michel Callon explique que le concept de *dispositif d'intéressement* se réfère à « *l'ensemble des actions par lesquelles une entité s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a définis par sa problématisation* » (1986 : 185). Dans ce sens, les Centres apicoles, à travers l'adoption d'un *dispositif d'intéressement* visent à la stabilisation d'un réseau de producteurs et la définition de critères régissant les relations avec ces derniers.

6.1.1 Tisser et entretenir la relation avec les producteurs

C'est un mardi très chaud de la fin d'un mois de mars particulièrement chaud. Il est cinq heures de l'après-midi. Nous avons fini de charger les combinaisons, l'enfumoir et les bidons en plastique dans le 4x4. L'équipe composée de deux techniciens, le chauffeur et moi-même pourrait enfin partir. La mission qui a été communiquée au secrétariat du Centre apicole A dans la matinée consiste en une sortie de récolte auprès de 15 ruches kényanes appartenant à un paysan (producteur) débutant dans l'activité et qui, vu sa proximité avec la miellerie (une dizaine de kilomètres) se fait aider dans sa première récolte par les techniciens apicoles de la structure. Avant de sortir de la ville nous nous arrêtons chez un menuisier pour récupérer le *coco*, de la sciure très fine qu'on brûle lentement dans l'enfumoir, puis dans un *cabaret*, un endroit où l'ont produit le *dolo* la bière artisanale issue de la fermentation du sorgho rouge ou du mil pour en acheter. Apparemment il ne faut pas s'aventurer dans la brousse sans d'abord se procurer le carburant pour la mission.

Après une demi-heure de piste nous arrivons près du rucher qui se trouve à l'intérieur d'une forêt d'eucalyptus. Le propriétaire nous rejoint, on se salue et on profite de la bière artisanale qui fait le tour de tous les membres de l'équipe à l'intérieur d'une calebasse. Au crépuscule, vêtus d'une combinaison, l'enfumoir et la lampe-torche à piles allumés, nous sommes prêts pour le travail. Avant d'ouvrir la première ruche, placée sur un support en métal, nous contrôlons si des êtres humains ou du bétail sont présents dans les alentours afin d'éviter tout accident. Ayant constaté que nous sommes seuls dans la forêt nous commençons la récolte. Le paysan nous communique tout de suite que trois ruches n'ont pas été colonisées. Les techniciens décident tout de même de les ouvrir pour voir si on peut repérer des causes du manque d'abeilles. Dès l'ouverture du couvercle de la première ruche nous trouvons au fond un nid de guêpes. Le technicien m'explique que ces occupants sont probablement la cause de la colonisation manquée. Il détruit le nid et conseille au paysan de revenir dans deux ou trois jours pour enfumer à nouveau les ruches vides, il pourra ainsi espérer capturer des essaims vagabonds. Nous nous dirigeons vers les ruches colonisées qui se trouvent à une vingtaine de

mètres de distance. Le technicien soupèse la ruche, le poids est jugé suffisant, alors c'est à moi de m'approcher et de souffler de la fumée avec l'enfumeur devant le trou d'envol. Le technicien ouvre le couvercle et je souffle de nouveau de la fumée sur l'ensemble des 24 barrettes à l'intérieur de la ruche. A l'aide du lève-cadre le technicien enlève les premières barrettes et cherche les rayons riches en miel. Un nuage d'abeilles commence à nous entourer. Dans l'obscurité, vu que la lumière est dirigée à l'intérieur de la ruche, je ne les vois pas les abeilles. Pourtant j'entends que leur bourdonnement augmente, les abeilles nous attaquent et cherchent à défendre la ruche et leur colonie. Comme des gouttes de pluie qui finissent leur course sur une toile tendue, je perçois les abeilles qui s'écrasent sur le tissu de la capuche de ma combinaison. Les mouvements sont rapides, le technicien soulève le rayon, ouvre le bidon en plastique et d'un seul coup il détache la cire pleine de miel de la barrette, la laisse tomber et le deuxième technicien referme vite le bidon pour empêcher les abeilles d'y entrer. Le technicien remet les barrettes dans la ruche puis la referme et nous allons vers la ruche suivante. Après trois ou quatre ruches les bidons commencent à peser, ce qui rend les déplacements d'une ruche à l'autre plus lents et plus fatigants. De plus, la chaleur nous fait transpirer, le tissu de la combinaison mouillé colle à la peau et certaines abeilles réussissent à nous piquer. Les techniciens essaient d'accélérer le rythme de la récolte. Dans quatre ruches nous trouvons aussi des attaquants, des petits coléoptères noirs et la fausse teigne ; des insectes qui consomment la cire et dérangent la vie de la colonie. Le technicien prend le temps d'expliquer au paysan qui nous suit durant la récolte, l'importance d'effectuer des visites régulières au rucher afin de détecter ces animaux qui peuvent potentiellement provoquer la désertion des colonies. Après 40 minutes de travail nous sortons de la forêt avec deux bidons pleins de miel et de cire. Avant de rejoindre le 4x4 nous éteignons la lumière et on essaie de se débarrasser des abeilles en nous frottant avec des branches feuillues d'eucalyptus. Nous chargeons les bidons sur la remorque accrochée au 4x4 et après avoir vérifié qu'aucune abeille ne nous a poursuivis nous enlevons nos combinaisons. Les techniciens et le propriétaire des ruches se fixent rendez-vous pour le lendemain matin à la miellerie où le paysan pourra assister à la pesée de la récolte et ensuite se faire payer. Nous rentrons au Centre apicole et nous déposons les bidons dans la salle de réception où le lendemain le miel sera contrôlé et enregistré par les employés de la miellerie.

Cette description d'un moment de récolte me permet d'effectuer le lien entre les ruchers dispersés dans la brousse et les Centres apicoles où le miel est transformé et conditionné. Les Centres apicoles se présentent aux apiculteurs en tant que structures leur offrant la possibilité

d'écouler le miel produit, d'acquérir des équipements modernes et aussi de se former. Cela a pour conséquence que des apiculteurs autonomes et des groupements d'apiculteurs (beaucoup plus nombreux) se présentent dans les Centres apicoles pour vendre leur production ; ceux-ci se composent pour la plupart de *paysans-apiculteurs* ou d'individus ayant l'intention d'initier cette activité. En outre, étant donnée leur implication dans des projets de développement en apiculture et leur lien avec les structures étatiques, les Centres apicoles eux-mêmes cherchent de potentiels apiculteurs prêts à vendre leur production et à s'équiper en matériel dit *moderne*. Une fois entrés en contact avec les Centres apicoles ils ont la possibilité de devenir **membres** en payant un droit d'adhésion (2'500 CFA pour les individus et 10'000-25'000 CFA pour les groupements) et une cotisation annuelle (3'000 CFA pour les individus et 5'000-6'000 CFA pour les groupements). La grande majorité des apiculteurs qui entrent en contact avec ces structures grâce aux projets de développement en apiculture deviennent automatiquement membres et acceptent de payer les cotisations. Les Centres apicoles A et B auprès desquels j'ai conduit la majorité de mes observations possèdent entre 700 et 1'000 membres. Dans le contrat de membre les apiculteurs s'engagent à vendre aux Centres apicoles leur miel à l'état brut (ce qui permet à ces structures de bénéficier également de la cire qu'ils pourront ensuite revendre). En échange les Centres apicoles fournissent plusieurs services qui vont du *suivi api-technique* (quand l'apiculteur membre rencontre des difficultés il peut bénéficier de la consultation des techniciens apicoles) (Annexe 5), aux dotations en matériel à crédit, aux petits cadeaux (des lampes solaires, des T-shirt et du matériel apicole), aux prêts d'argent pour des dépenses immédiates (comme les frais de scolarité des enfants). Les membres bénéficient aussi des efforts des ONG impliquées en apiculture qui passent par l'intermédiaire des Centres apicoles (Chapitre 7). Il s'agit d'une véritable stratégie de fidélisation des producteurs.

Grâce au contrat de membres les apiculteurs sont officiellement enrôlés dans le réseau de production des Centres apicoles et ils endossent le rôle de **producteurs**. Pour Michel Callon l'enrôlement, qui suit la problématisation et l'intéressement est « *le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte* » (1986 : 189). Celui des producteurs qui amènent le miel aux Centres apicoles, est un intéressement réussi (une alliance), il se fonde sur une série d'avantages qui renforcent les liens d'appartenance des apiculteurs aux réseaux de ces structures. Un enrôlement qui a été confirmé par plusieurs apiculteurs que j'ai pu rencontrer.

« Vu que le [Centre B] me donne des ruches et Monsieur [Technicien apicole 4] m'aide quand j'ai des soucis ici chez moi, je vais vendre mon miel là bas. C'est une obligation vu que j'ai pris cet

engagement avec eux. Même comme cette année où j'ai eu seulement deux ruches avec du miel j'ai amené un peu un peu au [Centre B]. [...] Vu que j'amène toujours du miel au [Centre B] cette année il m'ont récompensé avec deux ruches modernes. » (Apiculteur 1 membre du Centre apicole B).

Compte tenu de la forte demande de miel à l'échelle nationale et des pays voisins, les Centres apicoles achètent en plus de la production de miel de ses membres aussi celle d'autres apiculteurs ou groupements d'apiculteurs qui n'ont pas signé des contrats de membres.

L'achat de la production fait partie des différentes actions du *dispositif d'intéressement* et l'établissement des prix d'achats est un enjeu très important pour les Centres apicoles. Dans les premières années après l'établissement des sociétés coopératives, le prix était fixé durant l'Assemblée générale en concertation avec les producteurs (moins nombreux qu'à l'heure actuelle). Aujourd'hui, par contre, il est fixé à travers des calculs comptables en vue de répondre au moins partiellement aux frais de fonctionnement du Centre apicole. Même si les producteurs ne prennent plus part aux négociations autour des prix d'achat de leur production, les représentants des Centres apicole tiennent à souligner que, étant donné le caractère social de la société coopérative, ils essaient de fixer des prix favorables aussi pour les apiculteurs : *« comme c'est des prix coopératifs on essaye que tout le monde trouve son compte dans l'activité »* (Directrice Centre apicole B). Les prix sont stabilisés autour de 600-700 CFA par kg de miel brut ou 1'500 CFA le kg si le miel est liquide. Une fois extrait, filtré, mûré et conditionné le miel est revendu par les centres apicoles à 2'000-2'500 CFA le kg de miel liquide. Il s'agit de prix pour des consommateurs, souvent urbains, qui possèdent des revenus moyens ou supérieurs. Dans l'objectif de rejoindre une plus grande quantité de consommateurs, aussi en milieu rural, les Centres apicoles ont développé des emballages plus petits (de 250 g à 800 CFA et de 500 g à 1'500 CFA) et ils revendent également du miel à l'état brut. Le miel est payé en espèces et quand le Centre apicole ne dispose pas de liquidité le comptable délivre des bons qui sont remboursés une ou deux semaines plus tard.

En plus des questions de marges de gains, l'achat du miel et la fixation des prix impliquent pour les Centres apicoles des procédures de sélection du miel de première qualité et des enjeux de promotion de l'équipement dit *moderne*.

Au moment de l'achat du miel et avant de peser le produit les techniciens des Centres apicoles effectuent un contrôle de la qualité. C'est une procédure qui se déroule dans la salle de réception de la miellerie ou directement dans les villages chez les apiculteurs et qui se compose de trois passages. Les techniciens apicoles observent avant tout l'état du miel (couleur, quantité de débris d'abeilles et de végétaux,) et si ce produit est en contact direct

avec des matériaux qui peuvent en influencer la composition (le fer ou des récipients couverts de poussière). Ensuite, ils mesurent l'humidité (le degré d'humidité qui ne doit pas dépasser 20%-21%) et enfin ils vérifient le goût et l'odeur pour exclure les contrefactions, les miels trop caramélisés (miel qui a été trop chauffé) et la présence d'odeur de fumée provoquée par un enfumage excessif (pour se défendre contre les abeilles). Le miel qui ne répond pas aux exigences des techniciens apicoles est refusé. Une sélection qui provoque l'exclusion des réseaux de commercialisation des Centres apicoles, de tous les apiculteurs qui par manque d'équipement ou de connaissances ne produisent pas un miel qui intéresse qualitativement ces structures. Arjun Appadurai souligne, dans ces travaux autour de la marchandisation des produits, que durant les processus de marchandisation, des connaissances techniques et évaluatives sont inscrites dans la marchandise (1986 : 39). Il s'agit de ces connaissances autour d'un *miel de qualité* qui déterminent l'exclusion. Le miel dédaigné par les Centres apicoles rentre dans les circuits des marchés locaux (à moindre prix) et dans ceux de l'autoconsommation (Apiculteur 2 membre Centre apicole A). Ces tendances posent néanmoins certains questionnements au niveau du développement d'une filière inclusive et de l'accès à la consommation de produits de qualité de la part des groupes de consommateurs économiquement vulnérables.

Le moment de l'achat est l'occasion pour les techniciens apicoles et les représentants des Centres apicoles d'effectuer un travail continu de sensibilisation autour des bonnes pratiques de production et de manipulation du miel.

« [...] pour eux [les apiculteurs] il suffit que le miel soit sucré. Après s'il est plein de pollution ça ne les intéresse pas. Quand ils viennent ici au Centre on leur dit que le miel est un produit qui doit être mis sur la table des gens et donc il faut qu'il soit récolté proprement. Il faut mettre le produit dans des conteneurs propres et il ne faut pas mélanger le miel fumé avec le reste. [...] L'apiculteur peut améliorer la qualité de sa production à travers les formations, l'encadrement et en général et les visites. Il faut que le producteur vienne voir comment on travaille pour comprendre aussi pourquoi on exige la qualité. » (Directrice Centre apicole B).

Les Centres apicoles essaient de s'entourer de bons producteurs qui produisent un miel correspondant aux critères de qualité et d'hygiène fixés par ces structures, des critères leur permettant d'occuper une position centrale au sein des réseaux de commercialisation du miel. En plus des exigences de qualité, au moment de l'achat du produit aux apiculteurs, les Centres apicoles font une distinction entre le miel issu des ruches kényanes et celui issu des ruches dites *traditionnelles* (une distinction qui se traduit par une différence de prix d'achat de 100 CFA par kg de miel). Les représentants de ces structures ont pendant longtemps justifié cette différence de 100 CFA par un manque de qualité au niveau du miel issu des ruches dites

traditionnelles ; à l'époque il était récolté uniquement à l'aide de torches en paille ce qui pouvait compromettre le goût du miel. Mais aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les apiculteurs membres (qui ont bénéficié des conseils des techniciens apicoles), pour toutes les types ruches la récolte se fait avec l'enfumeur, ce qui rend les miels tout à fait égaux en termes de qualité.

« *Tu as les mêmes colonies qui travaillent dans les ruches traditionnelles et dans les ruches modernes, si tu récoltes dans les mêmes conditions, il n'y a pas de raison d'avoir des différences. Mais pour amener les gens à utiliser plus les ruches modernes on va marquer une différence entre les prix d'achat. Si tu sais que tu peux avoir plus il vaut mieux avoir les ruches modernes et récupérer tes 100 CFA que tu perdrais avec les ruches traditionnelles. Donc à cause de 100 CFA les gens, surtout ceux qui peuvent avoir des grandes quantités, préfèrent investir dans les ruches modernes.* » (Technicien apicole 1).

Les représentants des Centres apicoles utilisent ainsi cette différence de prix en tant qu'action pour intéresser davantage les apiculteurs à l'apiculture dite *moderne* : « *pour amener les gens à adopter une nouvelle façon de faire l'apiculture [...] l'idée c'est qu'il faut évoluer* » (Responsable apicole du Centre apicole C). Il s'agit d'un processus d'intéressement qui s'inscrit dans la valorisation économique des produits issus de technologies dites *modernes*. Une expansion des idéaux de la modernité propre à un grand nombre de projets et qui se fonde notamment sur la disqualification des équipements et des pratiques locales préexistantes (ESCOBAR 1995 : 36). Une tendance qui rejoint le positionnement assumé par les ONG étrangères vis-à-vis des pratiques apicoles dites *traditionnelles*. Dans ce sens, le *dispositif technique* de la ruche kényane, investi d'une nature active, confère au miel produit à l'intérieur de telle ruche une valeur majeure comparé à celui produit dans les ruches dites *traditionnelles* (AKRICH 2006 : 271). Cela peut comporter le confinement du miel des ruches dites *traditionnelles* à la vente dans les marchés locaux ou à l'autoconsommation et à d'autres pratiques sociales reliées au miel. Toutefois, si le miel des ruches dites *traditionnelles* répond aux critères de qualité fixés par les Centres apicoles il est acheté. Au niveau de la transformation les miels provenant de différents types de ruches sont mélangés et ensuite revendus sans aucune spécification particulière. La différence de prix sert finalement aux Centres apicoles pour intéresser les apiculteurs n'ayant pas encore effectué le changement vers le modèle d'apiculture dite *moderne* et en même temps permet d'accroître davantage les gains issus de la vente de ce même matériel et du miel transformé. Une situation qui renforce la dichotomie entre modernité et tradition proposée par les ONG et qui pourrait avoir un impact direct sur le ressenti des apiculteurs par rapport à leur travail.

6.1.2 *Equiper et former les producteurs*

Dans le travail de stabilisation d'un réseau de producteurs, les Centres apicoles proposent parmi les différentes actions d'intéressement (*dispositif d'intéressement*) la dotation aux apiculteurs d'un dispositif technique (kit apicole moderne²⁰) qui se compose de ruches kényanes (25'000-27'000 CFA), de supports pour les ruches (15'000 CFA), de l'enfumoir (10'000 CFA), du lève-cadre (1'500 CFA), de la combinaison (22'000-27'000 CFA) et des gants (4'000 CFA) et (Centre apicole A et B). Des équipements qui sont directement fabriqués dans les ateliers de la miellerie ou qui, comme dans le cas de l'enfumoir et de la combinaison, sont mandatés à des artisans ayant un accord de production avec les Centres apicoles. C'est du matériel que les apiculteurs peuvent acheter directement au Centres apicole. Les prix restent pourtant trop élevés pour la grande majorité des apiculteurs qui vivent dans une situation d'agriculture de subsistance. Dans ce sens il y a un décalage entre le prix des ruches et de l'ensemble du dispositif technique et les possibilités économiques de l'utilisateur (l'apiculteur) (CALLON 2006 : 271). Compte tenu de l'absence générale d'instituts bancaires et d'institutions de micro-finance disposés à octroyer des crédits pour le matériel apicole (une activité trop aléatoire) les Centres apicoles ont intégré eux-mêmes un **système de crédits** pour faciliter l'accès à l'équipement moderne (Directeur Centre apicole A). Le système de crédits est employé également dans le cas de l'achat de matériel déjà subventionné par des ONG, mais que les Centres apicoles revendent toujours sous cette forme (Chapitre 7). Avec ce système, au moment de l'octroi du matériel, l'apiculteur paie selon ses capacités économiques directement 25% à 50% du prix total de l'équipement, le montant restant est remboursé dans les années suivantes : chaque fois que l'apiculteurs amène sa production, le Centre apicole garde une partie de l'argent de l'achat du miel pour rembourser progressivement le crédit. Un système controversé qui présente des limites mais qui permet au Centres apicoles, autour de l'établissement de normes de remboursement des crédits insérées dans un calendrier de remboursement pour chaque apiculture ou groupement, d'instaurer des relations de dépendance utiles pour exercer un contrôle sur les producteurs (CALLON 2006 : 172).

La dotation en équipements dits *modernes* est accompagnée par de formations ou de ce que les ONG appellent du *renforcement des capacités*. Des formations d'environ une semaine et qui coûtent pour les particuliers environ 50'000 CFA et pour les groupements d'apiculteurs plus au moins 250'000 CFA. Les représentants des Centres apicoles ont souligné que la

²⁰ *Kit apicole moderne* est utilisé par les représentant des Centres apicoles pour désigner l'ensemble d'équipements fournis aux apiculteurs dans le cadre de projets ou par l'achat direct.

presque totalité des apiculteurs sont formés grâce à des subventions d'ONG ou de services agricoles de l'Etat. Dans ce sens, un apiculteur qui n'est pas inséré dans un projet peut difficilement bénéficier des formations.

Les formations se composent d'une partie théorique suivie d'une série de sorties aux ruchers. Le côté pratique qui se déroule exclusivement sur des ruches kényanes est essentiel pour l'acquisition des connaissances nécessaires à la conduite de la ruche. Les représentants de l'*African Beekeeping Resource Center* (ABRC) soulignent comme ces connaissances si elles sont dispensées uniquement dans des cours en classe ne préparent pas les apiculteurs au travail du terrain et que cela les met dans des situations de difficulté (CARROLL, DAVEY, OTIENO ODERA 2017 : 18). Les formations comprennent une série de modules : des modules techniques en lien avec la production et la transformation du miel, des modules économiques portant sur la vente et la gestion de l'argent issu de l'activité apicole ainsi que ceux centrés sur l'environnement et la vie de l'abeille. Dans mon travail je n'effectue pas une analyse minutieuse du contenu, je souligne certaines caractéristiques qui font des formations une des actions du *dispositif d'intéressement* des Centres apicoles.

Ces moments d'échange entre les techniciens apicoles et les apiculteurs (en grande partie devenus à ce stade des membres) sont très importants pour la promotion du modèle d'affaire de l'apiculture dite *moderne*. Les techniciens soulignent avant tout les avantages économiques de cette activité qui comparée aux autres activités agricoles demande un engagement plutôt faible en termes de temps de travail. Ensuite, ils présentent les pratiques apicoles dites *traditionnelles* avec leurs avantages dus au matériel accessible et leurs désavantages : impossibilité d'inspecter la colonie, difficulté dans la limitation de l'essaimage et dans le remplacement de la reine, faible rendement de miel (souvent contaminé par des résidus de couvain ou de cendre) (Technicien apicole 1). Ces éléments sont comparés aux avantages que présentent les ruches kényanes et d'autres ruches à cadre (Dadant et Langstroth). La ruche kényane, selon les techniciens apicoles, présente des avantages en termes de facilité de manipulation, de quantité et de qualité du miel produit et de possibilité de contrôle de la colonie (par exemple la gestion du volume de la colonie). Les techniciens présentent les spécificités techniques de l'ensemble des étapes de l'apiculture dite *moderne* fondée sur l'élevage des abeilles : la préparation de la ruche à travers l'enfumage pour capter un essaim, l'installation (dans des zones plutôt éloignées d'autres activités humaines et riches en végétation), la colonisation par des abeilles, la récolte, le suivi-post récolte (nettoyage des barrettes et de la ruche), la transformation et le conditionnement. Ils insistent particulièrement sur la façon de conduire la ruche kényane qui grâce aux barrettes amovibles permet le

contrôle de l'état de santé de la colonie, un suivi de production et une sélection des barrettes durant la récolte (toujours effectuée durant la nuit) (AEBI 2017 : 30). Dans la conduite de la ruche, les techniciens soulignent l'importance du *suivi régulier* qui doit se fonder sur une connaissance détaillée de la composition de la colonie, de son cycle de vie, du comportement des abeilles et sur la reconnaissance d'éventuels attaquants. Ce suivi vise finalement la limitation de l'essaimage et de la désertion qui influencent négativement la production (Technicien apicole 1). C'est ainsi que l'apiculture dite *moderne* et la ruche kényane, se basent sur un contrôle du cycle de production des abeilles plus stricte et plus assidu (que pour à l'apiculture dite *traditionnelle*). A mon avis, les argumentations autour de la simplicité de l'activité apicole dite *moderne* dissimulent le fait que la conduite d'un rucher composé de ruches kényanes comporte un changement en termes de temps de travail par rapport à la capture d'essaims exercée à l'aide de ruches dites *traditionnelles* posées sur les arbres et ouvertes seulement au moment de la récolte. L'apiculture dite *moderne* et l'élevage des abeilles demandent donc une professionnalisation technique qui ne se limite pas uniquement aux savoirs permettant la récolte du miel :

« Comme j'ai dit, à partir du mois de mai le producteur doit aller nettoyer le fond de la ruche, diminuer les rayons et enlever les attaquants, pour permettre aux abeilles pendant la saison pluvieuse de rebâtir de nouveaux rayons. Là quand le producteur va à la récolte ce sera tout bon. Mais quand ce travail n'est pas fait parce que les gens pensent que l'apiculture c'est enlever le miel seulement non, non, non. Quand ce travail est fait à la prochaine saison s'il y a une bonne récolte vous allez voir des résultats. Mais il y a des apiculteurs comme j'ai dit qui quand ils enlèvent le miel c'est fini et s'il n'y a plus de miel ils ne reviennent plus. » (Technicien apicole 4).

Un changement qui n'est pas toujours appliqué par les apiculteurs qui rencontrent ainsi des difficultés de peuplement et de production.

Après avoir expliqué l'ensemble des actions nécessaires à la production et à la transformation d'un miel de qualité, les techniciens réservent un module à la gestion rentable de l'ensemble de l'activité apicole insérée dans des logiques d'économie de marché (*Bee-economy*). Dans ce module les techniciens apicoles expliquent comment élaborer un budget familial et comment gérer les dépenses du ménage. C'est ainsi que l'apiculteur est sensibilisé aux logiques économiques et à l'investissement dans l'activité.

« Quand un paysan va avoir l'argent de son miel, il ne va pas acheter 10 ruches pour agrandir son exploitation apicole. Je propose une partie sur la notion d'économie de marché et je dis qu'actuellement tout se vend et tout s'achète. Il y en a des apiculteurs qui utilisent le miel pour l'autoconsommation et pour faire des dons, mais environ 90% du miel est vendu. [...] l'apiculture n'est pas vue par les paysans comme une activité dans laquelle il faut investir mais avec une bonne gestion de l'économie on peut enlever cette peur de l'investissement. On cherche de leur faire savoir que plus on investit plus on gagne. » (Technicien apicole 2).

Les formations sont une occasion pour insister sur le besoin d'investissement (et donc d'achat de ruches à crédit) pour lancer l'activité et pour stimuler auprès des apiculteurs un esprit d'entrepreneuriat. En effet, il s'agit pour les Centres apicoles de changer le statut de l'activité apicole qui d'une activité tournée vers des fonctions majoritairement sociales, mystiques et médicinales (pharmacopée) devient une activité à caractère purement économique.

Un dernier module est réservé aux questions environnementales : les techniciens apicoles expliquent aux apiculteurs l'importance, pour les abeilles comme pour l'activité apicole de la préservation des surfaces boisées et suggèrent des actions de reboisement.

6.1.3 Stabiliser le rôle de transformateurs /commerçants

A l'aide du *dispositif d'intéressement*, constitué par le contrat de membres, les différents services qui visent à la fidélisation, l'établissement de relations contraignantes autour de l'équipement (grâce au système de crédit) et l'ensemble des formations, les Centres apicoles envisagent l'enrôlement d'apiculteurs afin de stabiliser un réseau de producteurs. Un travail qui permet de répondre aux priorités existentielles de ces structures : « *Comment faire pour avoir beaucoup de miel. Comment faire pour avoir et distribuer le matériel et aboutir à une bonne production quantitative et qualitative. C'est ça nos préoccupations* » (Directeur Centre apicole A). Parallèlement au travail effectué avec les apiculteurs, les Centres apicoles se mobilisent pour élargir et pérenniser les circuits de commercialisation. Dans un contexte caractérisé par l'émergence de différents acteurs privés qui se lancent dans la transformation et dans la commercialisation du miel, la capacité de s'insérer en tant que leaders commerciaux sur plusieurs marchés devient un enjeu vital pour les Centres apicoles.

« On cherche à s'affirmer sur plusieurs marchés, notre miel est consommé dans les villes, mais on garde aussi des boutiques dans les villages. On va vendre aux Hôtels et aux particuliers qui nous font des commandes. On est même sortis dans d'autres pays au Togo et au Ghana où on va vendre notre miel dans des villes qui ne sont pas trop loin de la frontière burkinabée. » (Technicien apicole 3).

La production de miel, comme pour d'autres produits agricoles des campagnes burkinabées, a donc trois débouchés principaux : la consommation en milieu rural, la consommation en milieu urbain et les exportation vers certains pays de la sous-région Afrique de l'Ouest (Niger, Togo, Ghana et Sénégal) (DABAT, LAHMAR, GUISSOU 2012 : 100). Les stratégies commerciales développées par les Centres apicoles sont multiples comme par exemple la conquête de nouveaux marchés, l'engagement d'intermédiaires (grossistes et marchands) pour rejoindre un plus grand nombre de boutiques et la fidélisation des consommateurs. Cette dernière stratégie se fonde également sur le fait de présenter des produits homogènes et toujours de qualité. La sensibilisation des producteurs autour des enjeux de qualité est

essentielle pour maintenir élevé le prestige du produit et répondre aux exigences des consommateurs des centres urbains (Directrice Centre apicole B). Le marketing autour des produits du Centre apicole et la recherche de nouveaux consommateurs sont des actions que les représentants de ces structures effectuent de façon continue.

Les processus de problématisation des ONG et leurs projets visant à l'adoption de l'apiculture moderne de la part des *paysans-apiculteurs* et la constitution de filières de commercialisation du miel ont trouvé des points d'ancrage (*de traduction*) auprès des Centres apicoles (CALLON 2006 : 269). Dans ce sens on peut voir les Centres apicoles en tant qu'*acteurs-réseau* qui fondent leurs activités et leur développement sur la promotion du dispositif technique et de l'apiculture dite *moderne* (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). Au-delà de la résolution des problèmes posés par les ONG (pauvreté des paysans et dégradation environnementale), les Centres apicoles cherchent à intéresser et ensuite enrôler des producteurs dans l'objectif de stabiliser leur propre filière de commercialisation des produits de la ruche dont leur existence en dépend (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16). Finalement, les représentants des Centres apicoles, à travers l'équipement et la formation des apiculteurs cherchent à se doter de producteurs fidèles, sensibilisés aux avantages d'une production de miel tournée vers la commercialisation, capables de contrôler l'évolution des colonies à l'intérieur des ruches et de fournir un miel en quantité et qui répond aux critères de qualité et d'hygiène exigés par ces structures. Une situation qu'on peut lire en reprenant le concept de *réseau socio-technique*, c'est-à-dire un « *ensemble fonctionnel et relativement stabilisé d'êtres humains et d'objets techniques* » (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). Dans cette logique, les Centres apicoles en occupant une position de promoteurs de l'apiculture moderne et de transformateurs/commerçants de miel, cherchent à stabiliser un *réseau socio-technique* en formation. A travers leurs relations avec les Centres apicoles et par leur dotation en équipements modernes, les apiculteurs sont inscrits dans le rôle de producteurs de ces structures et inséré dans un *système d'alliances* (CALLON 1989 : 189). Toutefois, l'intéressement ne va pas de soi et l'enrôlement des producteurs demeure un processus incomplet qui nécessite une série de négociations et de compromis de la part des Centres apicoles (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 5).

6.2 Une série d'épreuves et de déstabilisations

Philippe Lavigne Delville et Jean-Pierre Jacob, en reprenant les théories de Bruno Latour, soulignent que, dans la mise en place d'un projet, de nombreux *événements d'épreuves*

surgissent et testent les arguments et les actions des concepteurs proposés par le processus de problématisation et le *dispositif d'intéressement* (2017 : 29). Dans le cas spécifique des Centres apicoles et de leur *dispositif d'intéressement* visant à la création et à la stabilisation d'un réseau de producteurs, j'ai pu distinguer deux grandes épreuves source de déstabilisation du *réseau socio-technique* : des blocages au niveau du système de crédit et des phénomènes de désengagement des producteurs.

6.2.1 *Les limites du système de crédit*

Durant mon premier séjour dans la zone de Fada N'Gourma, sur le conseil d'un technicien apicole, je me suis rendu dans un village du département de Tibga situé à 40 minutes de route (en moto) de la ville de Fada ; j'ai pu y rencontrer 16 apiculteurs (membres d'un groupement apicole affilié au Centre apicole B). Durant l'entretien j'ai découvert que seulement certains d'entre eux avaient reçu des ruches kényanes à crédit. J'ai alors demandé pourquoi ? Après un moment de silence, un des apiculteurs m'a expliqué que pour ceux qui n'ont pas eu les ruches c'était « *seulement une question d'argent* » (Apiculteur membre du groupement 1 affilié au Centre apicole B). Les apiculteurs en question n'avaient donc pas les moyens pour pouvoir couvrir la somme initiale demandée par le Centre apicole. Ce fait ajouté à d'autres récits similaires, souligne avant tout que le système de crédits ne résout pas complètement la question du décalage entre le prix des équipements et le pouvoir d'achat des apiculteurs économiquement les plus vulnérables. Une situation qui laisse à mon avis plusieurs questions liées à l'accès à l'apiculture dite *moderne*, sans réponse et qui nécessitent une réflexion.

Au-delà des problèmes d'accès, des situations contradictoires se présentent autour de ce système et des relations qui en découlent. Les représentants des Centres apicoles ont à plusieurs reprises souligné que les paysans sont généralement « *averses aux risques* » et ils ne s'engagent pas volontiers dans des investissements qui prévoient des crédits (Technicien apicole 2). En même temps, toujours selon ces acteurs, plus l'investissement est conséquent plus les probabilités de rembourser le crédit augmentent :

« *On peut commencer à parler de rentabilité à partir de 10 ruches. Si tu prends une production moyenne de 15 ou 20 kg ça veut dire que tu as 200 kg environ et si tu vas vendre tout à 700 CFA tu vas faire 140'000 CFA. Mais tu as dépensé combien ? Pour les 10 ruches c'est 250'000 CFA. Au bout de 3 ans tu as rentabilisé les ruches mais il va rester encore l'équipement.* » (Technicien apicole 1).

A cet égard, Jean-Pierre Olivier de Sardan explique que souvent les changements proposés par les projets de développement soumettent les paysans à des prises de risques considérables (1995 : 134). La volonté des Centres apicoles d'enrôler des producteurs ayant adopté des logiques d'investissement entre alors en conflit avec leur volonté de ces derniers de

rechercher la sécurité (ibid.: 134). Une recherche qui se traduit par un mélange de *stratégies défensives* (limiter les risques) et de *stratégies offensives* (visant aussi à des investissements) et qui permet aux paysans de gérer leur situation de subsistance (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 124). Le remboursement du paquet d'équipements dits *modernes* s'avère difficile pour une grande partie des apiculteurs. Une situation semblable à celle rencontrée par le chercheur Farnz Ulrich Fischer dans ces études en Afrique de l'Est « *the risk involved in investing in new technology are too high for many subsistence farmers and beekeepers* » (1993 : 4). Les difficultés de remboursement sont accentuées par les problèmes en lien avec la diminution perçue du nombre des abeilles, les changements climatiques et la diminution de la floraison qui sont, selon les témoignages de plusieurs acteurs du domaine apicole (apiculteurs, techniciens, fonctionnaires du MRAH) à la base de l'affaiblissement de la production.

« Dans la région du Centre-Ouest et de l'Est difficilement les producteurs arrivent à rembourser vite les crédits. Nous avons des producteurs qui ont des crédits qui trainent depuis 7 ou même 10 ans. Ici la production est plus faible que dans la zone de Bobo [à l'Ouest de Burkina Faso] aussi parce que la végétation a plus de difficulté à se développer. » (Comptable Centres apicole A).

« Une bonne ruche kenyane coûte 25'000 CFA et là pour le paysan c'est compliqué. De plus que la première année le rendement sera faible et alors des fois le crédit tu peux même pas l'avoir tout payé avant que ta ruche soit gâtée puisque ça dépend du temps de peuplement de ta ruche. Elle peut faire tranquillement un an sans être peuplée ou bien les abeilles entrent, mais après elles vont ressortir. Même si la ruche est colonisée ça peut être une vieille colonie et donc elle produit moins. » (Technicien apicole 2).

Philippe Lavigne Delville souligne comment dans le *réseau socio-technique* « Des « non humains » peuvent aussi arrêter de jouer le jeu, en tombant en panne... » (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 7). C'est ainsi que l'abeille, un acteur à plein titre du *réseau socio-technique*, à travers son comportement (désertions et essaimages réguliers) et sa diminution, se désengage du rôle d'insecte producteur et facilement disponible en nature que les projets des ONG et ensuite ceux des Centres apicoles lui ont fait endosser (CALLON 2006 : 269). Un désengagement qui, associé aux conditions environnementales, met à l'épreuve le système de dotation en équipement via les crédits. Séverine Benoît dans son étude sur l'autonomie et la dépendance des groupements paysans au Sahel souligne que les agriculteurs qui bénéficient de crédits « *se trouvent souvent tributaires de leur environnement et le fait de ne pas pouvoir maîtriser leur production les rend particulièrement vulnérables en termes de crédit/remboursement* » (2000 : 133). Avec une telle évolution, les crédits, au lieu d'être un facteur de progrès et d'autonomie des bénéficiaires, comme l'envisagent beaucoup de projets de développement, deviennent des éléments qui engendrent des relations de dépendance (ibid.: 133). Cette situation se présente aussi pour les producteurs des Centres apicoles qui

parfois cherchent des solutions alternatives faisant fabriquer des ruches kényanes par des menuisiers à des prix moindres (15'000-17'000 CFA) (Apiculteur 3 membre d'un groupement apicole). Ces structures, quant à elles voient la dette de leurs membres augmenter d'année en année (environ 500 millions de CFA en 2016 pour le Centre apicole A) (Comptable Centres apicole A). Il s'agit d'une situation ambivalente vu que d'un côté ce système permet aux Centres apicoles de renforcer l'enrôlement des producteurs, de stimuler l'engagement et de développer des formes de contrôle, mais de l'autre côté il expose ces structures au danger de pertes d'argent causées par les difficultés de remboursement et aggravées par le possible désengagement des producteurs.

6.2.2 *Le désengagement des apiculteurs*

En plus des limites du système de crédit, les Centres apicoles sont également confrontés au désengagement des producteurs ; des apiculteurs membres décident de vendre leur miel ailleurs. A propos de la stabilité du *réseau socio-technique* les obstacles sont multiples ; les acteurs enrôlés peuvent contester le dispositif et sortir du jeu (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 7). Comme l'explique Michel Callon chaque acteur du réseau « *peut se soumettre et s'intégrer au plan initial, ou à l'inverse refuser la transaction en définissant autrement son identité, ses buts, ses projets, ses orientations, ses motivations ou ses intérêts.* » (1986 : 185).

En conséquence de l'augmentation de la demande principalement au niveau des centres urbains, mais aussi en milieu rural, les apiculteurs ne rencontrent plus de problèmes d'écoulement de la production et les débouchés commerciaux se multiplient pour eux (AEBI 2017 : 13). L'incrémentation de la demande de miel et la constitution de marché à différentes échelles peuvent être lus alors en termes *d'évènement externe* par rapport au processus d'intéressement propre au projet de filière des Centres apicoles ; un projet qui les placerait en tant que point d'écoulement unique pour les apiculteurs (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 29).

En dehors du cercle familial et du voisinage, où le miel est pour la plupart du temps redistribué gratuitement, les apiculteurs cherchent à se positionner sur plusieurs marchés à la fois. Comme dans le cas de la diversification des activités agricoles, les apiculteurs diversifient également les débouchés pour leur production en fonction des prix d'achat, de la qualité et de la quantité de miel et de leurs intérêts en termes de relations (c'est le cas des apiculteurs qui apportent seulement 1 ou 2 kg de miel au Centre apicole pour maintenir la relation avec cette structure). Le miel, à l'état brut ou filtré et parfois mûri, est vendu en petites quantités sur les marchés locaux. Les apiculteurs (et les membres de leurs familles)

gardent le miel dans des récipients en plastique et le vendent à 100 CFA par cuillère ou le conditionnent dans des boîtes de café, dans des bouteilles en plastique ou dans des flacons de médicament en verre, récupérés. Sur les marchés locaux, les prix du miel comme ceux des autres produits varient beaucoup en fonction de la disponibilité du produit (DABAT, LAHMAR, GUISSOU 2012 : 102). Les apiculteurs que j'ai interviewés m'ont expliqué que généralement le miel est vendu sur les marchés locaux à des prix similaires à ceux fixés par les Centres apicoles, pourtant dans les mois qui précèdent la grande miellée les prix augmentent (le prix effectif autour des 1'500-2'000 CFA au kg). Certains apiculteurs conservent alors du miel pour profiter de ces moments favorables à la vente (Apiculteur 2 membre du Centre apicole B). Au de là de ces périodes propices les marchés locaux ont la limite de la faible quantité de miel que les apiculteurs arrivent à vendre (Apiculteur 3 membre d'un groupement apicole). Ce problème ne se pose pas avec les boutiques et les intermédiaires commerciaux qui collaborent aussi avec les Centres apicoles (Annexe 6). En s'adressant directement à ces commerçants les apiculteurs réussissent à gagner plus qu'en vendant aux Centres apicoles (environ 200-300 CFA en plus par kg). Mais ce sont les transformateurs-entrepreneurs et les consommateurs particuliers qui permettent aux apiculteurs de gagner des sommes plus importantes, des villes rejoignent les apiculteurs directement en brousse. Les transformateurs-entrepreneurs ont les mêmes exigences qualitatives que les Centres apicoles, mais par contre ils ont des prix d'achat plus élevés (1'000-1'500 CFA le kg de miel brut contre 600-700 CFA payés par les Centres apicoles) (Mme K. transformatrice-entrepreneuse). Il s'agit de *nouveaux acteurs* qui entrent en concurrence avec les Centres apicoles et qui déstabilisent les relations que ces structures entretiennent avec les apiculteurs (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 7). Les particuliers sont d'autres acteurs qui peuvent avoir un rôle similaire :

« Dans ce moment il y a une grande limite qui se développe de plus en plus. Les gens redécouvrent le miel tu sais et il y a des nouveaux acheteurs qui s'adressent directement aux paysans, des fonctionnaires des villes et des gens qui ont l'argent. Ils vont acheter le miel brut jusqu'à 2'000 CFA, même 3'000 des fois. Mais cela ça peut devenir un vrai problème dans les prochaine 5 ou 10 ans parce que notre politique se fonde sur la stabilité des prix et on achète le miel à 700 CFA. Les prix d'achat ne changent pas en fonction de la demande et des fluctuations du marché. » (Technicien apicole 3).

Des prix nettement plus élevés (jusqu'à 4'000 CFA le kg dans les périodes où le miel commence à manquer) que ceux fixés par les Centres apicoles (limités par leurs propres dépenses) et que les apiculteurs eux-mêmes considèrent certaines fois comme trop bas (Apiculteur 3 membre d'un Groupement apicole). Cependant les Centres apicoles grâce à leur offre d'achat tout au long de l'année sont pour les apiculteurs des points stables de vente de

grandes quantités. Il s'agit ainsi d'un désengagement partiel vu que les Centres apicoles restent des acheteurs parmi d'autres. La majorité des apiculteurs (membres ou pas des Centres apicoles), que j'ai pu rencontrer, effectuent stratégiquement ce type de diversification des débouchés commerciaux (et non) en vendant du miel à l'état brut et liquide sur plusieurs marchés. Comme souligné par Loïc Barbedette, dans ces études sur la diffusion de l'agrobusiness, la diversification des échanges de proximité, favorise le dynamisme des circuits commerciaux courts et se relie aux logiques de sécurisation qui guident l'agriculture familiale (2015 : 2).

Dans l'objectif de répondre aux exigences de qualité requises par les consommateurs certains apiculteurs se sont équipés de maturateurs (gros bidons en plastique), de moustiquaires (pour le filtrage) et de conditionnements, formant de petites mielleries qui leur permettent, grâce aux connaissances acquises durant les formations, de recouvrir l'ensemble de la chaîne de production et d'occuper à la fois le rôle d'apiculteurs et celui de transformateurs/commerçants (Apiculteur 3 membre d'un Groupement apicole) (Annexe 7). Bien que la majorité des apiculteurs (membres) vendent toujours au moins une partie de leur production aux Centres apicoles, cette forme d'autonomisation remet partiellement en question la position et le projet de filière des Centres apicoles.

Le désengagement des apiculteurs est également amplifié par certains termes et logiques régissant leur relation avec les Centres apicoles. En plus des prix fixés par les Centres apicoles considérés trop bas par les apiculteurs, j'ai pu identifier trois autres points de friction entre ces derniers et les Centres apicoles.

Premièrement, la restitution des crédits qui caractérise le moment de l'achat de la production entre les producteurs ayant bénéficié d'équipements (à crédits) et les Centres apicoles, peut jouer en tant que facteur qui déstabilise la relation entre ces deux acteurs. C'est ainsi que pour bénéficier complètement de leur production annuelle, certains producteurs soumis aux dettes préfèrent vendre leur miel sur d'autres marchés et interrompre leur relation avec les Centres apicoles. Plusieurs représentants de ces structures ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à cette tendance :

« Il y a des paysans qui nous doivent beaucoup de crédits. Si par exemple il a des problèmes il ne va pas nous livrer le miel vu qu'il y en a d'autres qui achètent à des prix d'achat meilleurs. Et là il va te dire qu'il n'a pas eu beaucoup cette année et il va te donner seulement un peu. Le reste c'est pour les concurrents comme chez nous il doit encore couper les crédits. Quand le miel n'est pas beaucoup, souvent ils attendent l'année d'après. Ou des fois ils disparaissent. On a plein de crédits en brousse. » (Technicien apicole 1).

Le système de crédit est alors de nouveau remis en question par les comportements des apiculteurs.

Deuxièmement, certains apiculteurs ont commencé à amener du miel *pré-filtré* aux Centres apicoles au lieu du miel à l'état brut, comme cela est prévu dans le contrat de membre. La cire récupérée après le pré-filtrage est soit revendue, soit utilisée par les apiculteurs pour tracer des lignes pour guider les abeilles dans la construction des nouveaux rayons de cire (Apiculteur 3 membre d'un groupement apicole). J'ai découvert l'enjeu de la cire par hasard ; durant un entretien mon interlocuteur le Directeur du Centre apicole A a reçu un appel d'un technicien apicole de la même structure qui lui communiquait qu'un producteur avait apporté à la miellerie 20 bidons de miel de miel pré-filtré :

« C'est ça le problème, s'il n'a pas amené la cire ça veut dire qu'il va l'écouler ailleurs. Il faut organiser l'achat de son miel combiné avec la cire, quand tu vas là-bas demain il faut la cire, si non je ne suis pas d'accord. Si tu n'es pas exigeant là ils vont continuer te tourner et ils prennent la cire pour vendre à d'autres personnes. Tu dois mettre la pression, on a besoin des deux, miel et cire. Appelle le gars, c'est la condition, il faut qu'il nous donne la cire. Dis lui que la cire c'est fondamental. » (Directeur Centre apicole A).

Un échange qui montre que ce changement n'a pas été apprécié par les responsables des Centres apicoles qui pour leur part revendent la cire épurée ou l'utilisent pour la fabrication de produits cosmétiques (savons, pommades). Durant une discussion informelle qui a suivi l'entretien, mon interlocuteur a souligné que la cire épurée est très demandée (5'000 CFA le kg) et qu'au niveau du Centre apicole ils ont des contrats d'exportation avec les Etats-Unis et l'Europe (Directeur Centre apicole A). La cire provenant de certains pays africains est effectivement très demandée en Occident et les réseaux commerciaux de cire brute et épurée se développent considérablement (VILLIERES 1987 : 16). Alors en vendant du miel pré-filtré aux Centres apicoles, les apiculteurs remettent en question une des règles à la base de leur contrat de producteurs. Enfin, la distance géographique qui sépare les apiculteurs du Centre apicole joue aussi sur l'engagement des apiculteurs.

« Nous sommes partis au [Centre apicole B] deux fois, mais au niveau de ce centre on a eu des difficultés. Le problème c'est d'aller peser depuis ici jusqu'à Fada et eux souvent te donnent des bons et ils te disent de revenir une autre semaine pour l'argent. Si je calcul 4 trajets pour 10 kg de miel il n'y a pas un intérêt dedans. D'ici à Fada c'est 1'500 CFA d'essence. Aussi les prix ne conviennent pas ils font le kg à 600 CFA. » (Apiculteur 3 membre d'un groupement apicole).

Ce témoignage d'un apiculteur qui se trouve dans un village à 40 km du Centre apicole B montre que la distance et le paiement en deux temps, peuvent décourager les apiculteurs et qui cherchent des solutions leur permettant d'épargner du temps et de l'argent. Par le fait que les apiculteurs trouvent des acheteurs qui se présentent directement chez eux (surtout pour

ceux en proximité des centres urbains), la distance de la miellerie acquiert encore plus d'importance dans la stratégie commerciale des apiculteurs (Directrice Centre apicole B).

Philippe Lavigne Delville et Jean-Pierre Jacob soulignent que dans les processus d'intéressement et d'enrôlement autour d'un projet de développement « *l'adéquation entre les intérêts prêtés aux acteurs dont on attend la participation au réseau et leurs intérêts réels, et même les identités de ces acteurs, ne sont pas forcément prédéfinies : ils se définissent pour partie dans le cours même de l'action.* » (2017 : 100). Dans ce sens, le projet de filière des représentants des Centres apicoles, centré sur l'enrôlement d'apiculteurs disposés à investir dans l'équipements moderne et à leur livrer une production de qualité, entre en conflit avec les intérêts de ces derniers tournés d'un côté vers la sécurisation de leur situation et de l'autre vers la diversification de leurs débouchés commerciaux (en vue de maximiser les gains économiques et répondre aux exigences sociales). Une situation complexifiée notamment par l'entrée dans l'arène apicole de nouveaux acteurs (des transformateurs-entrepreneurs / des consommateurs à plusieurs niveaux) qui mettent à l'épreuve la loyauté des producteurs. Dans ce scénario composé d'une multitude de relations, certaines conditions établies par les Centres apicoles et faisant partie du processus d'enrôlement des producteurs, comme par exemple le système de crédits, la fixation de prix d'achat stables et la consigne de la cire, deviennent des obstacles qui provoquent le désengagement partiel ou complet des producteurs. En effet, parmi les apiculteurs certains s'autonomisent en sortant de leur unique rôle de producteur pour devenir des apiculteurs-transformateurs. Ces désengagements font basculer le *réseau socio-technique* des Centres apicoles qui cherchent alors des alternatives.

6.3 Une série de contre-stabilisation

La stabilisation de la filière de commercialisation du miel souhaitée par les Centres apicoles est donc remise en question à la fois par les comportements des apiculteurs (mus par d'autres logiques ou intérêts), par ceux des abeilles (en lien avec les changements environnementaux) et par d'autres acteurs qui s'insèrent dans le *réseau socio-technique*. Philippe Lavigne Delville et Jean-Pierre Jacob soulignent que « *l'adhésion des acteurs – et parfois des choses – n'est pas donnée, qu'elle doit être construite, à tous les niveaux, et qu'aucun projet ne peut se « réaliser » sans compromis, sans adaptations* » (2017 : 100). Dans la quête de la stabilisation de leur rôle de transformateurs/commerçants les Centres apicoles sont obligés de trouver des *compromis socio-techniques* et de renégocier continuellement l'enrôlement des producteurs (ibid.: 100).

6.3.1 Entre modernité et tradition

A propos des projets de développement et de l'introduction de nouvelles techniques Jean-Pierre Olivier de Sardan rappelle que « *les savoir-faire que les messages techniques diffusés par les agents de développement tentent d'importer dans la paysannerie n'arrivent pas en terrain vierge.* » (1995 : 143). L'anthropologue souligne qu'à la suite d'interventions de développement les *savoirs technico-scientifiques*, transférés par ces dernières, rencontrent un ensemble de *savoirs techniques populaires* : savoir-faire associés à des systèmes de sens propres aux populations locales (ibid.: 141-144).

Dans le cas spécifique des interventions de développement en apiculture au Burkina Faso, cette rencontre s'est cristallisée au niveau des discours dans la dichotomie entre apiculture dite *moderne* et apiculture dite *traditionnelle*. Cette dichotomie ressort des processus de problématisation des ONG, repris par les Centres apicoles qui proposent le dispositif technique paquet d'équipements dits *modernes* (et ses *savoirs technico-scientifiques*) comme le *passage obligé* pour le développement de l'apiculture, de la filière de commercialisation des produits de la ruche et en conséquence de celui des *paysans-apiculteurs* (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 2). Une problématisation qui se fonde en outre sur la disqualification au niveau des discours, mais également au niveau des pratiques (différence de prix d'achat entre le miel des ruches dites *modernes* et celui des ruches dites *traditionnelles*) de tout ce qui renvoie à la pratique apicole dite *traditionnelle* (*savoirs techniques populaires*).

La disqualification des techniques et des savoirs catégorisés comme *traditionnels* par certains organismes de développement auxquels ils opposent systématiquement les techniques et savoirs dits *modernes* est une tendance à mon avis dangereuse qui masque le *caractère évolutif* et l'hétérogénéité des pratiques et des connaissances apicoles préexistantes aux interventions (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 143). De plus, cette dichotomie occulte les formes d'entremêlement entre les savoirs et les techniques (*technico-scientifiques* et *populaires*) qui se recomposent mutuellement et donnent naissances à des phénomènes *d'hybridation* des techniques et des pratiques apicoles (ibid.: 149). A ce propos, durant mes observations auprès des apiculteurs j'ai pu rencontrer plusieurs exemples de ruches réadaptées et réinventées. C'est le cas des ruches en paille cylindriques avec deux entrées permettant un meilleur accès au miel, ou des ruches en banco à barrettes amovibles, conçues par certains apiculteurs et qui s'inspirent des ruches kényanes (Annexe 8). Au lieu d'être fabriquées avec du bois importé des pays voisins (comme c'est le cas pour les ruches kényanes), les ruches en banco sont construites à l'aide de matériaux que l'apiculteur trouve dans son environnement naturel immédiat (Apiculteur 3 membre d'un groupement apicole). Un exemple qui démontre

que : « [...] *people do not passively receive knowledge or directions from the outside, but dynamically interact with it* » (GARDNER, LEWIS 2015 : 102). D'autres prototypes de ruches kényanes sont créées à l'aide de matériaux de récupération comme des bidons en plastique ou des tôles (Technicien apicole 1). Il y a des formes d'hybridation, non seulement au niveau des équipements, mais aussi en ce qui concerne la pratique elle-même. Dans ce sens, sous l'influence des Centres apicoles, de plus en plus d'apiculteurs descendent les ruches dites *traditionnelles* des arbres et les placent sur des supports en bois. Ensuite, au moment de récolter, ils utilisent l'enfumeur et la combinaison ce qui leur permet de sélectionner tranquillement les rayons avec le miel (même dans les ruches en paille) et de ne pas récolter ceux avec le couvain (Apiculteur 4 membre du Centre apicole D). Ces solutions hybrides permettent aux apiculteurs de produire un miel qui répond aux critères de qualité exigés par les Centres. Comme cela est souligné par Philippe Lavigne Dellville et Jean-Pierre Jacob cette recombinaison de savoirs et de techniques et ces situations hybrides « *parfois sont fonctionnelles et permettent aux populations de recourir à des solutions diversifiées* » (2017 : 68).

Cette digression autour de l'interaction entre *savoirs technico-scientifiques* et *savoirs techniques populaires* et autour de la dichotomie entre apiculture dite *moderne* et apiculture dite *traditionnelle* me permet de souligner la position ambivalente que les Centres apicoles adoptent face à cette distinction.

Le projet de filière de commercialisation des produits la ruche, visé par les représentants des Centres apicoles rencontre des limites notamment en ce qui concerne l'accès aux équipements dits *modernes* qui se traduit par un investissement trop important pour la majorité des paysans. Ainsi l'existence des Centres apicoles en tant que transformateurs/commerçants dépend principalement d'un approvisionnement en miel issu des ruches dites *traditionnelles* (pour la plupart des ruches cylindriques en paille) : « *La majorité ici c'est du miel issu des ruches traditionnelles, je pense au moins 80%. Parce qu'il n'y a pas beaucoup d'apiculteurs qui ont des ruches modernes.* » (Technicien apicole 1). C'est pourquoi les Centres apicoles, en vue d'augmenter leur production et de garantir finalement leur survie en tant que miellerie, adoptent une vision plus nuancée par rapport à l'apiculture dite *traditionnelle*. Ces structures à travers également le travail des techniciens apicoles ont commencé à promouvoir auprès des apiculteurs en formation des solutions d'équipements (comme les ruches kényanes construites avec les matériaux de récupération) et de pratiques de récolte hybrides.

« *On a formé des apiculteurs qui n'ont pas reçu les ruches kényanes, des apiculteurs qui utilisent les ruches traditionnelles mais on a amélioré la récolte avec les enfumeurs, nous avons donc insisté sur le*

fait de garder les ruches traditionnelle. Parce que quand même le matériel apicole c'est très cher. » (Directrice Centre apicole D).

Les représentants des Centres apicoles et les techniciens apicoles ont effectué une distinction au niveau de la pratique apicole entre *l'acte de récolte* et l'équipement en général. Une distinction qui peut avoir été suggérée durant les ateliers de réflexion organisés en collaboration avec des scientifiques et des ONG (par exemple l'Atelier - *Les défis de l'apiculture au Burkina Faso*). Il s'agit d'une distinction catégorielle plus fine entre pratique apicole dite *moderne* et *traditionnelle* par rapport à la dichotomie proposée par certains organismes de développement qui à l'heure actuelle planifient des mielleries qui sont approvisionnées uniquement en miel des ruches kényanes (Responsable ACRA). Au-delà de l'intégration de pratiques hybrides, les représentants des Centres apicoles reconnaissent dans les apiculteurs ayant déjà des ruches dites *traditionnelles* des producteurs potentiellement plus intéressants à doter en équipements modernes (Directeur Centre apicole A). Ces exemples montrent que les *savoirs techniques populaires* liés à l'apiculture sont également valorisés par les représentants des Centres apicoles qui remettent partiellement ou momentanément en question le dispositif technique ruche kényane en tant qu'unique solution technique au développement de l'apiculture : ils effectuent un *compromis socio-technique* (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 99). Je dis *momentanément* parce qu'il s'agit en effet d'une valorisation toujours inscrite dans le projet final de création d'une filière fondée sur des apiculteurs équipés en ruches dites *modernes*. A cet égard le Technicien apicole 4 a souligné que « [...] *les ruches traditionnelles sont des compléments importants. Il y a des familles qui ont 100 ou 200 ruches traditionnelles et grâce à la récolte dans ces ruches, l'apiculteur peut gagner de l'argent qu'ensuite il peut investir dans des ruches améliorées [les ruches kényanes]* ». Dans la même logique le Directeur du Centres apicole A a explicité, durant une rencontre avec les responsables du CEAS Suisse, le rôle de la production des ruches dites *traditionnelles* qui peut être utilisée par l'apiculteur pour rembourser plus facilement et plus rapidement les crédits du matériel apicole moderne. Une logique qui s'aligne sur celle présentée par Jean-Pierre Olivier de Sardan qui explique que dans les projets « *si l'on admet l'hypothèse que les savoirs et les compétences que les agents de développement ont pour mission d'introduire sont préférables (parce que plus efficaces, plus rentables, plus productifs, etc.) que les savoir-faire et compétences en place, il semble de bon sens de s'intéresser néanmoins à ces derniers pour comprendre comment le processus de transfert peut s'opérer au mieux.* » (1995 : 143). Un *compromis socio-technique* qui se révèle stratégique et qui permet aux Centres apicoles d'acquérir des quantités de productions

importantes pour leur survie et en même temps de poursuivre dans leur projet de promotion de l'apiculture moderne (intéressement des producteurs). Une tendance confirmée par le maintien d'une différence de prix d'achat du miel provenant des ruches dites *traditionnelles* et du miel provenant des ruches dites *modernes*. A l'exception de quelques Centres apicoles qui ne produisent pas de ruches (Centres apicoles D), les autres Centres poursuivent dans cette forme de dévalorisation.

A titre personnel, cette réévaluation des connaissances et des techniques apicoles endogènes de la part d'acteurs locaux, même si elle est partielle, montre l'importance du rôle de ces savoirs dans les projets de développement. Pourtant, les actions et les politiques de développement s'inspirent encore majoritairement d'un modèle de progrès technico-scientifique calqué sur l'image des pays occidentaux (ABAAB, GUILLAUME 2004 : 11-12). De plus, ces controverses autour de ce qui relève du *moderne* et ce qui relève du *traditionnel* met en évidence le lien direct qui est parfois effectué par les agents du développement entre la paysannerie et sa traditionnalité (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 65). Une tendance (ou stéréotype) souvent à la base des interventions issues de la *configuration développementiste* et qui se traduit comme le souligne Jean-Pierre Olivier de Sardan dans le fait que tout ce qui « *ne relève pas du secteur considéré comme moderne – au sens le plus occidental du terme – est automatiquement imputé à la traditionnalité africaine et renvoyé à une sorte de cliché de l'Afrique ancestrale qui surnagerait plus au moins dans les tourmentes contemporaines.* » (ibid.: 65). Il ne faut pas non plus tomber dans une sur-considération des *savoirs techniques populaires*, néanmoins je suis persuadé qu'une meilleure connaissance de ce savoirs facilite l'élaboration d'interventions plus efficaces et mieux ancrées dans la réalité locale.

6.3.2 Renégocier l'enrôlement

Face au désengagement des producteurs et pour répondre aux limites du *dispositif d'intéressement*, les représentants des Centres apicoles développent différentes stratégies d'élargissement du réseau de producteurs et de renforcement de l'enrôlement d'apiculteurs. Durant ma permanence dans des Centres apicoles j'ai pu identifier, au delà des services proposés aux membres et de la capacité de ces structures d'acheter l'ensemble de la production du miel des apiculteurs, deux stratégies principales.

Premièrement, les représentants des Centres apicoles utilisent le *suivi api-technique* pour accompagner les producteurs tout au long de leurs activités dans les ruchers. Il s'agit pour les techniciens apicoles d'effectuer des interventions qui par exemple facilitent la colonisation des ruches ou libèrent la colonie d'éventuels attaquants. Les techniciens m'ont expliqué que

ce suivi permet de rassurer les producteurs et de « *les amener à mieux connaître comment gérer le rucher* » (Technicien apicole 1). Cette proximité avec les producteurs, permet aux techniciens apicoles d'amener progressivement les producteurs vers la maîtrise des spécificités de la pratique apicole dite *moderne* mais aussi d'exercer un certain contrôle.

« *Un élément à la base du remboursement des crédits c'est le suivi. Quand on va former les apiculteurs nous avons des documents, des traces pour savoir qui a pris combien de ruches et quand. Grâce au suivi on sait aussi combien de ruches ont été colonisées et souvent on va les suivre jusqu'à la première récolte et on va la faire avec eux. Il faut accompagner la personne par le suivi, parce que quand je vais avec les apiculteurs, je vais observer leur travail, je demande quels sont les problèmes et ensemble on continue. L'apiculteur aussi quand il sait que tu le suis lui aussi est obligé d'être sincère avec toi. Le suivi est très important parce que si tu sais en tant que producteur qu'on va venir te visiter, tu fais tout pour que ça soit propre.* » (Technicien apicole 3).

Le suivi devient alors un instrument avec un double objectif : d'un côté faciliter la conduite des ruches pour les apiculteurs et ainsi leur réussite en termes de production et de l'autre renforcer les relations de contrôles permettant la stabilisation du *réseau socio-technique* ; « *un réseau de liens contraignants* » (CALLON 1986 : 199).

La deuxième stratégie réside dans une véritable conquête géographique des zones les plus isolées de la brousse burkinabée (Annexe 9). Une conquête qui est faite par le biais de *paysans relais* et de *collecteurs*. Les premiers sont des apiculteurs formés par les Centres apicoles et avec lesquels ces structures ont tissé un lien de confiance particulièrement étroit et qui se mobilisent dans les différents villages pour intéresser et éventuellement enrôler de nouveaux producteurs ; des *porte-parole* « *intéressé au nom des foules qu'ils représentent* » (CALLON 1986 : 194). Les collecteurs par contre sont souvent des agents commerciaux ou aussi des apiculteurs qui se lancent dans la recherche et dans l'achat du miel produit par d'autres apiculteurs qui par manque de moyens ou d'informations n'ont pas un lien direct avec les mielleries. Les collecteurs vont extraire le miel et après un pré-filtrage le conditionner dans des bidons en plastique qui sont amenés aux Centres apicoles (Annexe 10). Au sujet de ce miel, entièrement issu de ruches dites *traditionnelles*, les représentants des Centres apicoles doivent répéter avec les collecteurs le travail de sensibilisation aux critères de qualité (Directrice Centre apicole B). Cette conquête des campagnes provoque quelques frictions avec certains transformateurs-entrepreneurs qui adoptent la même stratégie et aussi entre les différents Centres apicoles, qui au lieu d'entrer en concurrence au niveau de la commercialisation gênent mutuellement au niveau de l'élargissement du réseau d'apiculteurs. En effet comme souligné par la Directrice du Centre apicole B, au sein de l'espace apicole les problèmes pour les mielleries ne se situent pas au niveau de la commercialisation du miel : «

on a des problèmes au niveau d'avoir suffisamment de production [...] le miel ne suffit même pas ».

6.3.3 Une position et un projet qui demeurent fragiles

Au-delà des *compromis socio-techniques* et du travail de renforcement de l'enrôlement exercés par les représentants des Centres apicoles et leurs équipes de techniciens apicoles, ces structures demeurent des entités fragiles. Au sein de l'espace de développement de l'apiculture au Burkina Faso les Centres apicoles cherchent à affirmer leur rôle : une position de promoteurs de l'apiculture moderne et de transformateurs/commerçants des produits de la ruche. Dans ce chapitre j'ai pu montrer la façon dont ces acteurs essaient de stabiliser un *réseau socio-technique* composé d'apiculteurs producteurs, fidèles, équipés en matériel moderne et formés à la production de la cire et du miel de qualité. La succession de phénomènes de déstabilisation et de contre-stabilisation qui en découle souligne les limites du dispositif technique proposé par les Centres apicoles et ceux inhérents aux processus d'intéressement et d'enrôlement des producteurs. Une évolution qui se traduit aussi par des enjeux de dépendance des producteurs et des enjeux d'exclusion : certains apiculteurs ne peuvent pas écouler leur production auprès de ces mielleries, ne peuvent pas avoir accès aux équipements dits *modernes*. Les apiculteurs à travers leur désengagement, motivé également par des événements externes (ou acteurs externes) qui s'introduisent dans le réseau, posent directement et indirectement à leur intéressement et à leur enrôlement de nouvelles conditions (comme des prix d'achat plus élevé et l'élimination du système de crédit) qui demandent des réadaptations de la part des Centres apicoles (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 15). Ces structures sont alors soumises à des pressions dues à la recherche de la production et à celle de l'argent du remboursement des crédits. Cette évolution me permet de souligner une dernière ambiguïté qui caractérise la position fragile des Centres apicoles.

« Pour beaucoup le crédit n'est pas facile à rembourser mais ensuite nous nous sommes une association qui à la base a l'objectif de permettre l'amélioration des conditions de vie dans le monde rural et donc nous n'avons jamais poursuivi quelqu'un parce qu'il n'a pas pu payer sa dette. On veut inciter le développement et l'évolution vers une pratique apicole moderne et c'est clair que cela comporte des risques. » (Comptable Centre apicole A).

« C'est un problème vraiment difficile à gérer, parce que le prix d'achat qu'on fait est en fonction de nos charges. Si tu proposes un prix plus élevé, tu ne vas pas tenir longtemps donc on n'a pas trop le choix Il y a différents frais, il y a le personnel et autour de cela il y a aussi des taxes. Alors que nos concurrents ils n'ont pas les mêmes charges que nous. Eux quand ils partent sur le terrain ils proposent des prix d'achat nettement mieux. Donc je peux dire que si jusqu'à maintenant on arrive à tenir c'est essentiellement, grâce à la production de matériel apicole et puis les formations, c'est ça qui nous donne plus d'argent. Pour le miel on ne peut pas augmenter le prix d'achat, parce que si on augmente on risque de ne pas survivre. On est conscients qu'on doit toujours lutter pour le bonheur

du producteur parce qu'il produit pour gagner sa vie. Donc il faut accepter que ce soit aussi comme ça chez nous, mais du coup c'est un gros point d'interrogation. » (Directrice Centre apicole B).

A mon avis, ces extraits d'entretiens soulignent la présence d'une tension entre le caractère social proche de celui des ONG que les Centres apicoles, en tant que sociétés coopératives actives dans le développement de l'apiculture, assument et leurs besoins d'entrepreneurs et de commerçants en termes d'augmentation régulière de la quantité de la production, de contrôle sur les producteurs, de stabilité économique et de compétitivité commerciale. Même si dans le cas des Centres apicoles ces besoins d'entrepreneurs découlent d'enjeux plus existentiels que d'une véritable maximisation des profits, des questions restent néanmoins ouvertes au niveau de l'évolution de ces structures. Surtout si on considère la grande distinction en termes d'objectifs, entre la société coopérative et la société commerciale : une distinction qui « *réside dans l'absence de spéculation sur le profit pour la première et la maximisation du profit recherchée pour la seconde* » (GNING, LARUE 2014 : 24). Pour avancer dans ces interprétations il me manque pourtant les données nécessaires à une analyse plus détaillée. Cela dit, cette position ambiguë accentue la fragilité des Centres apicoles et se traduit, entre autres, par des formes de dépendances à l'aide extérieure (Chapitre 7). Une situation qui trouble les représentants des Centres apicoles qui compte tenu de l'importance du réseau de producteurs dans la réalisation de la filière apicole permettant leur survie, réfléchissent à des solutions extrêmes de *redéfinition de leur identité* comme par exemple une reconversion en structures assurant en plus de la transformation et la commercialisation du miel aussi la production (CALLON 1896 : 186). C'est le cas du Centre apicole A qui a développé une autoproduction d'environ 5 tonnes par an, mais qui se retrouve confronté aux contraintes foncières (terrains pour placer le rucher) et à celles liées aux dépenses en termes de suivi des techniciens apicoles (Technicien apicole 1). Ou le cas de la recherche de formes de contractualisation plus contraignantes pour les producteurs qui prévoient l'établissement de poursuites dans le cas d'un manque d'engagement (Directrice Centre apicole D). Au-delà de ces exemples, qui à l'heure actuelle demeurent pour la plupart des hypothèses, une réponse concrète à la question de survie est recherchée par ces acteurs notamment dans les processus d'intermédiation et dans la position à l'interface entre les *paysans-apiculteurs* et les organismes d'aide au développement (les *partenaires techniques et financiers*).

7. STABILISER PAR LA MEDIATION

Après avoir consacré un chapitre aux interactions entre les acteurs des Centres apicoles et les apiculteurs, je me concentre maintenant sur les processus d'intermédiation que les Centres apicoles instaurent avec les organismes de développement actifs dans le développement de l'apiculture au Burkina Faso. Dans les prochaines pages, l'objectif est d'analyser la façon dont, les Centres apicoles en s'insérant dans des processus d'intermédiations et en exerçant une fonction de courtage, tentent d'influencer les appuis et de stabiliser davantage les réseaux de *producteurs* qui leur assurent, entre autres, la fourniture de ressources issues de l'activité apicole. Je me focalise particulièrement sur la négociation que ces acteurs entreprennent avec les ONG (pour la plupart étrangères) durant la planification d'interventions en apiculture.

7.1 S'aménager une place à l'interface

Je quitte les ruchers et les locaux des milleries pour aller dans les bureaux des Directrices et des Directeurs des Centres apicoles et dans les espaces destinées aux ateliers de planification des projets d'appui à l'apiculture. Ce qui m'intéresse ce sont les situations d'interaction entre les membres d'ONG et les représentants des Centres apicoles qui, à l'occasion, se positionnent en tant qu'*entités intermédiaires locales* (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 11). Les Centres apicoles, pour s'aménager une place à l'interface entre l'univers des *développeurs* et celui des *développés*, ont une capacité fondamentale de maîtrise des caractéristiques propres à ces deux ensembles sociaux différents. Les Centres apicoles sont alors des institutions intermédiaires, composées d'individus qui permettent le lien entre les villages parsemés dans la campagne burkinabée, lieu de concrétisation des projets apicoles, et les bureaux d'ONG où les interventions sont conçues et planifiées.

7.1.1 Des spécificités fondamentales

D'abord, la formule de *société coopérative* est une forme d'organisation fondamentale pour pouvoir interagir avec les organismes de développement et pour s'intégrer aux politiques de développement agricole. Philippe Lavigne Delville, à propos de ces organisations locales en milieu rural, explique que, dans les évolutions rapides qui traversent ces espaces (notamment à la suite de processus de libéralisation des activités agricoles), « *elles s'imposent comme interlocuteurs face à l'administration, aux institutions de développement et aux ONG* » (1992 : 339). Au-delà de leur organigramme, les Centres apicoles, se composent aussi

d'individus qui, grâce à des parcours de vie spécifiques, leur facilitent l'aménagement d'une place à l'interface.

Organiser des canaux de communication entre deux espaces nécessite avant tout la maîtrise des mêmes langages (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 157). Les individus à la direction des Centres apicoles parlent le français, parfois l'anglais et surtout les langues locales (principalement le *moré*, le *dioula* et le *gourmantché*). Souvent les langues locales ne sont pas considérées dans les documents projets et en général dans l'ensemble des écrits circulants dans *l'arène développementiste*. C'est ainsi qu'une grande partie des informations concernant le développement de l'apiculture et de la filière miel passe par les Centres apicoles qui, grâce au travail de suivi effectué par les techniciens apicoles, les transmettent et les traduisent, sous forme orale, aux apiculteurs membres et à ceux qui sont en contact avec ces structures.

Durant mes observations j'ai pu identifier deux acteurs qui jouent un rôle central dans ces processus. Tout d'abord les **Directrices ou les Directeurs** qui ont effectué des expériences de stages en apiculture à l'étranger (Allemagne, France et Suisse) ; il s'agit d'individus qui voyagent dans les pays voisins (Côte-d'Ivoire, Ghana, Niger, Sénégal,) et à l'intérieur du Burkina Faso, pour participer aux rencontres liées à la thématique de l'apiculture et de l'aide au développement plus en général. « *Un détour par l'extérieur* » et une mobilité qui leur facilite la relation avec de potentiels *partenaires techniques et financiers*, leur permet de tisser des liens, de maîtriser le vocabulaire²¹ (*langage-développement*), le fonctionnement du développement et les systèmes de sens propres aux *développeurs* (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 20-28). Les Directrices et les Directeurs des Centres apicoles, même s'ils ont toujours des échanges avec les apiculteurs qui visitent la miellerie, s'occupent principalement d'entretenir les relations avec les représentants d'organismes de développement locaux et étrangers et d'organiser le réseau de transformation et de commercialisation des produits de la ruche. Les individus qui font le lien direct avec les apiculteurs sont les **techniciens apicoles** (des véritables interlocuteurs paysans) qui possèdent souvent une double casquette d'apiculteur et de connaisseur du monde paysan (ibid.: 3).

« *Je te disais que j'étais un agent du développement rural, donc je connais pratiquement tous les villages de ma région, je les ai parcourus et je connais aussi le monde paysan, je connais leurs activités agricoles et pastorales. Je suis également dans l'apiculture depuis maintenant 15 ans, durant lesquels je ne peux pas compter le nombre d'apiculteurs que j'ai formés. J'avais commencé un fichier avec 3'000, mais j'ai arrêté de compter. Ce sont des gens que j'ai formés grâce aux subventions de partenaires.* » (Technicien apicole 1).

²¹ Le *langage-développement* qui sert essentiellement à la reproduction des projets (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 165).

Les techniciens ont donc une certaine proximité sociale et territoriale avec les bénéficiaires des projets d'appui à l'apiculture, qui leur permet de connaître les façons d'agir, les conditions de vie et d'exercice de l'apiculture et les exigences de ces *paysans-apiculteurs*. De plus, parmi les techniciens apicoles que j'ai rencontrés, certains ont suivi des formations pour se spécialiser davantage dans la collaboration avec les ONG.

« J'ai obtenu un diplôme d'étude universitaire général. Ensuite j'ai fait une option en micro-économie avec une spécialisation en économie de l'agriculture et de l'environnement. J'ai commencé aussi une spécialisation tournée vers le travail des ONG, c'est pour ça que je suis venu ici à travailler pour me perfectionner en gestion de projet. ». (Technicien apicole 2).

Les techniciens et les dirigeants, caractérisés par ces parcours personnels, développent alors un *savoir-faire* et un *savoir-parler* essentiels pour le maintien de la position d'intermédiaire occupée par les Centres apicoles au sein du développement de la filière miel (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 25). Grâce à leur position juridique et aux singularités de leurs membres, les Centres apicoles se chargent de maintenir la relation entre les organismes de développement et les destinataires des interventions. Ces derniers, même s'ils possèdent des connaissances pratiques en lien avec l'apiculture et l'environnement et l'abeille, souvent ne maîtrisent pas les connaissances bureaucratiques et développementistes nécessaires pour dialoguer avec les agents du développement (ibid.: 20).

Les Centres apicoles, à travers la maîtrise des procédures, du vocabulaire et de la forme propres aux actions des ONG et à travers les connaissances de l'univers apicole burkinabé se présentent en tant que structures qui peuvent potentiellement intéresser des acteurs qui veulent s'engager dans plusieurs types d'*accompagnement*²².

Dans les différents ateliers et dans les situations de rencontre avec les membres d'ONG, les Centres apicoles, représentés par la direction, souvent accompagnée de techniciens apicoles, se présentent avant tout en tant qu'institutions à caractère sociale spécialisées dans la transformation des produits de la ruche. A ce propos, le directeur du Centre apicole A a ponctuellement communiqué aux représentants du CEAS Suisse, que le profit du Centre est réinvesti dans le développement de ses activités (fabrication et achat d'équipements), dans les salaires des employés (en 2015 ils ont pu les augmenter de 5'000 CFA et passer donc à 30'000 CFA par mois) et dans l'augmentation du prix d'achat du miel (même si l'augmentation est plutôt faible). Grâce notamment à l'expertise acquise en matière d'apiculture et de fabrication

²² Le terme *accompagnement* est utilisé par les acteurs locaux pour définir les formes d'aide financière, technique et matérielle.

du matériel apicole, les Centres apicoles se positionnent en tant que prestataires de services : formations et fournitures en équipements. C'est ainsi qu'en présentant les objectifs de « *sortir les familles des paysans de la précarité et de procurer des emplois stables permettant l'amélioration des conditions de vies en milieu rural* », les Centres apicoles acquièrent un « *positionnement qui permet de tisser un grand nombre de partenariats avec des ONG étrangères et nationales* » (Directeur du Centre apicole A). Durant les rencontres avec les membres d'ONG et sur les documents qui présentent leurs actions, les représentants des Centres apicoles ajoutent d'autres thématiques susceptibles d'intéresser les *partenaires techniques et financiers*, comme par exemple celle de la protection de l'habitat de l'abeille (dimension environnementale) ou celle de l'implication des femmes dans l'apiculture (dimension genre). Dans cette même logique, la Directrice du Centre apicole B, a expliqué que les principaux objectifs de la coopérative vis-à-vis de apiculteurs sont :

« [...] d'aider les producteurs dans l'amélioration des techniques apicoles par des formations, les sensibiliser sur l'importance de l'abeille au niveau de l'environnement et pouvoir les équiper en matériel moderne tel que la ruche kényane [...]. On cherche toujours des partenaires pour la production. En tout cas sur le plan local si on a des programmes ou des projets qui sont là on essaie de les approcher pour voir si l'apiculture est dans leurs activités. Il s'agit de programmes d'appui et là on peut trouver des accompagnements. [...] il y a eu des ONG qui sont venues ici et nous ont appuyés avec 500 ruches kényanes. 250 nous les avons amenées à nos apiculteurs de la Kompianga et les autres 250 dans la Tapua. Souvent il y a des programmes qui aident les producteurs membres et voilà nous on fabrique les ruches. Des fois je cherche de faire partie du comité de pilotage des grands programmes qui aident en agriculture dans ces zones. Mais il y a aussi des petits programmes qui nous aident un peu un peu. » (Directrice du Centre apicole B).

Les Centres apicoles, en proposant une série de services (au début, dans les années 1990-2000, ils étaient assurés directement par les ONG), qui correspondent essentiellement à la demande des partenaires en termes de contenus, de thématiques et d'objectifs, cherchent à se construire un réseau d'ONG clientes (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 27).

Au moyen de la double expertise (*développementiste* et apicole locale) les Centres apicoles travaillent pour s'assurer des clients également parmi les bénéficiaires ; des clients préférablement organisés en groupement. En effet, comme pour les Centres apicoles, l'enjeu central des apiculteurs dans l'interaction avec les ONG réside dans la question de pouvoir se montrer organisés. A ce propos, un apiculteur membre d'un groupement apicole m'a raconté que se regrouper constitue une étape essentielle dans la quête des *accompagnements* :

« C'est le vrais sens de notre association. Le fait de se réunir nous permet de réfléchir sur comment aller vers le partenaire pour avoir des ruches. En effet au Burkina tant que vous ne montez pas un groupement uni vous ne pouvez pas aller parler aux partenaires. En effet, quand vous arrivez face au partenaire ils vont vous demander des papiers qui prouvent votre organisation. C'est la première des

choses, si vous avez les papiers vous pouvez faire un entretien avec eux afin d'établir le protocole d'accompagnement. » (Apiculteur membre du Groupement apicole 1 affilié au Centre apicole B).

Posséder des documents qui certifient l'organisation du groupement apicole permet effectivement aux apiculteurs d'être reconnus à plusieurs niveaux (ONG, Etat, Centres apicoles) en tant que bénéficiaires potentiels. Les apiculteurs m'ont plusieurs fois explicité que s'organiser permet aux membres de s'entraider (*song taaba* en moré), mais surtout il s'agit d'une façon d'atteindre une plus grande crédibilité vis-à-vis des organismes de développement qui, pour leur part, se sentent plus en sécurité dans la distribution des *accompagnements*. Au Burkina Faso les groupements agricoles ou organisation paysannes prolifèrent dans plusieurs secteurs agricoles. Les témoignages des apiculteurs se relient à l'idée que ce type de structure, dans le champ du développement est *« souvent objectivée dans une optique fonctionnaliste comme moyen dans la recherche d'une plus grande efficacité et impact des interventions de développement. »* (PESCHE 2007 : 13). Autrement dit, dans les interventions de développement *« le groupement est vu comme le moyen de faire passer l'innovation, le support organisationnel d'une nouvelle activité. »* (LAVIGNE DELVILLE 1992 : 328). Les Centres apicoles, et dans ce cas spécifique les techniciens, grâce à leur proximité avec les apiculteurs les sensibilisent alors autour de l'importance de se regrouper et parfois initient les démarches pour leur institutionnalisation. En effet, durant une visite auprès d'un groupement d'apiculteurs dans la zone de Fada N'Gourma le Technicien apicole 4 a diffusé le message suivant :

« Aujourd'hui les partenaires sont là, mais l'organisation des acteurs locaux fait défaut. Le partenaire a peur de mettre son argent dans quelque chose qui ne donne pas de résultats. Il faut que vous alliez vous organiser et après l'accompagnement de quelque part ça va venir. Vous avez la chance d'aller parler devant le partenaire et donc il faut s'organiser avec les cotisations il faut être à jour c'est ça qui va vous permettre de rendre compte de ce que vous faites ! L'organisation c'est tout parce que les partenaires demandent des efforts et c'est grâce aux cotisations que vous pouvez dialoguer avec eux. » (Technicien apicole 4).

Les techniciens et les représentants des Centres apicoles donnent des conseils, aux membres des groupements sur les attentes que les organismes de développement ont au niveau de l'établissement de projets en apiculture (c'est le cas par exemple de la demande d'un cofinancement). Ils jouent ainsi le rôle d'*entités fédératrices* du côté des bénéficiaires, une des caractéristiques des acteurs courtiers (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 26). Il s'agit d'une façon de tisser et renforcer des liens avec les apiculteurs ou d'initier les processus d'enrôlement au sein du système de production du miel propre aux Centres apicoles. En outre, les apiculteurs et les groupements apicoles qui interagissent directement avec les ONG sont pourtant rares.

« En général les producteurs n'ont pas l'information qu'il y a une ONG qui veut monter un projet. C'est les Centres apicoles qui ont les informations et qui peuvent aller vers les bailleurs de fonds. Même les ONG si elles veulent travailler avec un groupement souvent doivent passer par les Centres. Peut-être qu'il y a des apiculteurs qui entreprennent les démarches pour accéder tout seuls aux ONG, mais en tout cas ils ne sont pas nombreux. » (Technicien apicole 1).

Les techniciens apicoles s'occupent de la transmission de ces informations qui se fait souvent de « *bouche à oreille* ». Cette circulation d'informations a lieu principalement entre les Centres apicoles et les groupements membres ou sous indication des ONG qui suggèrent au Centres apicole un tel ou tel autre groupement. Un processus de sélection qui peut engendrer également des situations d'exclusion par rapport surtout aux apiculteurs géographiquement enclavés et qui ne sont pas insérés dans des groupements, mais aussi par rapport aux groupements qui se trouvent trop distants des Centres apicoles et qui ont plus de difficultés à entrer en relation avec ces unités de transformation.

Les Centres apicoles s'aménagent une place d'intermédiaires locaux ou de *courtiers locaux du développement* en apiculture (ibid.: 7). Au moyen de leur double expertise (celle en lien avec le contexte apicole et agricole local et celle liée au *langage-développement* et au fonctionnement de *l'univers développementiste*) ils offrent des services qui intéressent des réseaux de clients des deux côtés et en outre, ils représentent (porte-parole) et ils organisent les potentiels bénéficiaires face aux organismes de développement (ibid.: 26-27). Dans ce sens, les Centres apicoles adoptent la posture de courtier qui « *doit savoir séduire des paysans et des experts, et négocier avec les uns comme avec les autres. Il doit se constituer une « clientèle » dans les deux sens du terme : il doit « vendre » ses services aux uns et aux autres, et il doit se créer et garder des obligés des deux côtés* » (ibid.: 27). A propos des courtiers le sociologue Denis Pesche souligne que grâce à leur profil technique ces acteurs deviennent des *appendices* du système de l'aide (2007 : 7). Cette position de *courtier* leur permet de s'insérer dans le développement de l'apiculture en tant qu'acteurs intermédiaire incontournables. Pourtant, les représentants des Centres apicoles ne se limitent pas uniquement à garder ouvert un canal de communication entre ces deux univers, ils s'inscrivent, avec les organismes de développement actifs en apiculture, dans de véritables processus de négociations visant à la fois la définition des interventions d'appui à l'apiculture, le contrôle de la *rente du développement* apicole et celui de la rente issue de l'apiculture. Une position à l'interface dont finalement dépend leur existence même.

7.2 Une négociation complexe

Dans cette partie, en exploitant les données récoltées durant l'atelier de programmation organisé par le CEAS Suisse (auquel ont participé les Centres apicoles A, B, C et E) et les données récoltées lors d'autres entretiens, j'explore plus en profondeur les processus de négociations qui se développent autour de la mise en place d'interventions d'appui à l'apiculture et à l'organisation de la filière apicole. Des négociations, dont les représentants des Centres apicoles avec les membres des organismes de développement sont les principaux protagonistes et qui donnent naissance à des situations de co-construction des interventions, mais aussi à des enjeux en termes de définition de rôles et de relations de pouvoir. De mes observations, j'ai pu identifier deux tendances qui caractérisent ces processus de négociations.

7.2.1 Stabiliser le paquet projet

Les auteurs qui ont travaillé autour du concept de courtage expliquent que les acteurs médiateurs, à l'aide de l'assimilation de connaissances spécifiques du milieu où ils agissent, peuvent, dans une certaine mesure, se *professionnaliser* et intervenir ainsi au stade de montage des projets de développement (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 28). Les Centres apicoles à travers leur expertise relative à l'apiculture burkinabée et leur proximité avec le terrain et les apiculteurs, cherchent à stabiliser, face aux partenaires, la forme d'appui en apiculture dite *moderne*, basée sur la fourniture de *kit apicole moderne* ou *dispositif technique* combinée aux formations. Une solution qui dérive du modèle de projet proposé initialement par les ONG et qui est donc réitéré par la grande majorité des organismes de développement. Pourtant les Centres apicoles émettent certains conseils et parfois certaines critiques à la forme et aux spécificités de ces interventions.

Premièrement, ils soulignent l'importance d'éviter *les dons* et de responsabiliser ainsi les apiculteurs envers l'accompagnement. Les représentants des Centres apicoles reprochent aux apiculteurs de « *s'asseoir et de tendre la main* », sans s'engager déjà spontanément dans l'activité apicole et surtout sans investir (Technicien apicole 1). Une attitude, selon ces mêmes acteurs, stimulée par les dotations en équipements sous forme de cadeaux faites par certaines ONG. Ils ajoutent que « *quand tu reçois cadeau tu n'es pas motivé à travailler et à t'améliorer parce que en tout cas tu vas recevoir sans aucun effort de ta part* » (Technicien apicole 1). En adoptant cette rhétorique face aux organismes de développement, les représentants des Centres apicoles, mobilisent le stéréotype du *paysan assisté* et de ses *stratégies assistancielles* (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 136-137). Jean-Pierre Olivier de Sardan souligne que les modalités de la coopération ont largement développé ce genre de

stratégies. Il poursuit en expliquant qu'au contraire de la *self-reliance* (souvent centrale et désirée dans les récents projets de développement) le fait que les acteurs locaux tentent de « *bénéficier le plus possible des avantages financiers ou matériels qu'offre un projet en donnant le minimum en contrepartie n'a rien de surprenant* » (ibid.: 136). La recherche de subventions et de matériel sous forme de dons est donc très rependue auprès des bénéficiaires des projets de développement et s'inscrit dans des comportements de ces individus tout à fait logiques compte tenu de cette présence d'appuis potentiels. Des comportements caractérisant non seulement les paysans, mais aussi les agents de développement et les autres acteurs intermédiaire qui gravitent autour des interventions (par exemple les responsables des sociétés coopératives) (ibid.: 36). Toujours selon le même auteur, les organismes de développement essaient, pour dépasser ces formes d'assistancialisme, d'adopter l'usage de crédits dans la redistribution des appuis ; une solution qui montre plusieurs limites (OLIVIER DE SARDAN 1996 : 64). Le stéréotype du *paysan assisté* est donc ancré dans le langage du développement et les représentants des Centres apicoles l'ont intégré dans leurs argumentations en vue de discréditer les appuis sous forme de don.

« Il faut que les apiculteurs comprennent que ce n'est pas par le don qu'ils peuvent devenir des hommes. C'est pour cela qu'on a des modules comme Bee economy où il s'agit de former nos acteurs à ne pas attendre qu'on les aide ! Il faut leur expliquer qu'à partir d'une petite aide ils peuvent entreprendre se payer des formations et du matériel moderne. Donc du coup il faut avoir des opérateurs qui les accompagnent dans cette vision-là. » (Directeur Centre apicole A).

Dans ce sens, les représentants des Centres apicoles cherchent à former des *apiculteurs entrepreneurs* qui au lieu de « *choisir toujours la solution facile* », seraient plus enclin à l'entrepreneuriat et à évoluer en autonomie vers l'apiculture dite *moderne* (Directeur Centre apicole A). La critique aux dons et aux attitudes assistancialistes des apiculteurs est ainsi complétée et renforcée par la valorisation du modèle de l'entrepreneuriat. Toutefois, il s'agit de deux arguments qui contrastent avec les phénomènes de dépendance engendrés par les difficultés d'accès aux équipements dits modernes et par le système de crédit. Les représentants des Centres apicoles, quand ils s'adressent aux ONG en exploitant ces arguments, insistent sur l'importance de ne pas donner les équipements sans d'abord exiger une contribution de la part des apiculteurs.

« Ce qui est bien c'est d'avoir des partenaires qui viennent et nous disent en quoi ils aimeraient accompagner les apiculteurs. Si c'est en ruches par exemple nous on dit que ça ne sera pas gratuit. Les ruches il faut les donner à crédit, qui sera remboursé avec la vente du miel. Voilà ce qui est très bien ! Mais donner cadeau comme ça avec tout l'équipement non. Pour les gens qui reçoivent il n'y a pas de conscience parce que finalement ce n'est pas leur problème s'ils ne font pas bien tu ne peux rien dire. Voilà ce qui manque souvent dans les projets. On ne responsabilise pas les gens. » (Technicien apicole 1).

Le système de crédit, central pour la survie des Centres apicoles, est ainsi légitimé en tant qu'instrument de responsabilisation et de conscientisation des apiculteurs. Ces structures, qui pour pouvoir vivre en tant que transformateurs et commerçants du miel ont besoin de stabiliser un réseau de producteurs, cherchent à faire passer ce message auprès des membres des ONG. La mobilisation du stéréotype du *paysan assisté* et la volonté de sensibiliser les apiculteurs au modèle de l'entrepreneuriat sont donc des éléments essentiels pour légitimer le système de crédit. Les Centres apicoles ont ici un intérêt économique à valoriser l'application du crédit plutôt que le don, par le fait de pouvoir ainsi profiter directement de la *rente du développement*. Les Centres apicole marchandisent alors les dons effectués par les organismes de développement qui les financent pour les investir dans leurs services de fabrication du matériel et de formations des apiculteurs.

Une autre caractéristique liée à la redistribution des équipements, qui est mise en question par les Centres apicoles, est la nature collective de la dotation dans le cas des groupes d'apiculteurs. Ils expliquent que le modèle d'organisation communautaire²³, fondé sur la gestion collective des équipements, en apiculture pose problème. Une forme de gestion à la base de la création des groupements (par les ONG) qui trouve ses racines dans *l'idéologie collective* et dans le *mythe du communautaire* que les organismes de développement relient à l'organisation des sociétés rurales africaines (LAVIGNE DELVILLE 1992 : 328). Une forme d'organisation qui pourtant masque *les enjeux de pouvoir* sous-jacents au groupement (ibid.: 330). En apiculture, le suivi, qui est nécessaire pour la conduite d'une ruche kényane, est souvent effectué seulement par un nombre restreint de membres de l'organisation, quand pourtant les bénéfices issus de la production sont partagés au niveau de l'ensemble du groupe. Une situation qui, comme me l'a expliquée le Technicien apicole 4, est source de conflits, de découragement et parfois conduit à l'abandon des activités.

Deuxièmement, lors des rencontres avec les *partenaires techniques et financiers* potentiels, les Centres apicoles insistent sur l'importance de l'utilisation de la *ruche kényane* en tant qu'équipement adapté au contexte burkinabé et nécessaire pour l'amélioration de la pratique apicole. Dans cette logique, la négociation qu'il y a eu entre le responsable de l'ONG ACRA, une organisation italienne qui a été impliquée dans la mise en place de l'Interprofession Miel du Burkina Faso, et les Centres apicoles est très parlante. Lors d'un entretien, le responsable d'ACRA m'a expliqué qu'au sein du projet de mise en place de l'Interprofession était prévue la fourniture de 3'500 ruches aux apiculteurs de différentes régions. Durant la phase

²³ Les organisations communautaires sont des groupements de paysans dans lesquels les moyens de production et les gains issus des activités sont gérés de façon collective.

d'élaboration du projet, les Centres apicoles membres à l'époque de l'UNABF, ont été invités en tant que conseillers. Durant la réunion dirigée par la Coopération italienne, les partenaires étrangers ont proposé l'utilisation de *ruches langstroth* (des ruches à cadre avec hausse) permettant, à leur avis, « *un véritable tournant au niveau de la qualité et de la quantité de la production* » (Responsable ACRA). Le responsable d'ACRA a expliqué qu'à ce moment-là :

« *Malheureusement il y a eu de la réticence de la part des apiculteurs [les dirigeants et les techniciens des Centres apicoles] à adopter les ruches à cadre. Pourtant c'est le futur de l'apiculture au Burkina Faso. Ces ruches permettent aussi d'accélérer le processus d'extraction du miel, car on peut utiliser une centrifugeuse.* » (Responsable ACRA).

Les agents de la Coopération Italienne ont finalement opté pour la dotation en ruches kényanes. Une situation qui a été reprise lors de l'Atelier de programmation organisé par les CEAS Suisse, quand le Technicien apicole 4 a voulu expliquer aux partenaires suisses que les ruches à cadres sont une technique inadaptée aux caractéristiques de l'abeille burkinabée qui est « *moins puissante en termes de peuplement que celle d'Europe* », elle a de la difficulté à remplir les hausses de la ruche et laisse ainsi de la place aux éventuels attaquants. Il a ajouté que la gestion des cadres est également problématique ; l'apiculteur qui n'est pas en possession d'une centrifugeuse doit apporter les cadres à la miellerie et repasser dans un deuxième temps, souvent en parcourant des longues distances, pour les récupérer une fois l'extraction exécutée. Des problèmes de gestion des ruches à cadres que j'ai pu constater également lors d'une sortie de récolte avec un apiculteur qui était en possession de 4 ruches langstroth. Nous avons manipulé les cadres comme s'ils étaient des baguettes de ruches kényanes, en coupant directement la cire avec le miel à l'aide du lève-cadre.

Pendant les négociations avec les acteurs des ONG, les membres des Centres apicoles défendent le développement de l'apiculture axé sur l'équipement des apiculteurs en ruches kényanes. Une situation qui révèle la façon dont les Centres apicoles travaillent pour stabiliser davantage le *paquet projet* qu'ils considèrent particulièrement adapté au développement d'un certain type d'apiculture, dont leur survie dépend.

Durant l'atelier de programmation organisé par le CEAS, visant, entre autres, la mise en place d'un projet de fabrication de ruches kényanes en matériaux locaux (potentiellement plus accessibles) et l'amélioration des ruches dites *traditionnelles*, les Centres apicoles appelés à contribuer à l'élaboration du projet, ont souligné l'importance de pointer vers la *standardisation* et la *normalisation* de tout l'équipement apicole, y compris les ruches dites *traditionnelles*. Pour eux, il faut définir des normes et les insérer dans des fiches techniques qui exposent les critères fondamentaux à la base de la fabrication d'équipements durables et

appréciés par les abeilles. Cet enjeu ressort du fait que les Centres apicoles se positionnent notamment en tant que fabricant experts de matériel apicole. Pour pouvoir bénéficier des subventions les Centres apicoles doivent monopoliser la production des ruches ; il devient important de contrôler la production d'équipement à travers également la fixation de critères de qualité. Une exigence devenue de plus en plus cruciale, suite à l'émergence de plusieurs menuisiers et acteurs privés qui se sont lancés dans la fabrication de ruches kényanes et qui répondent aujourd'hui, au même titre que les Centres apicoles, aux concours de fabrication proposés par différents organismes de développement et de bailleurs de fonds (ONG internationales, MRAH, MEEVCC²⁴). Durant l'atelier, la Directrice du Centre apicole B a amené un exemple pour lancer le débat :

« Quand nous allons recevoir une commande, nous pouvons confectionner des ruches de qualité, mais dans ce projet [en se référant à un projet de l'Union Européenne] le marché a été lancé sur le plan national et donné à des menuisiers qui ne sont pas du domaine de l'apiculture et qui font des caisses uniquement jolies à voir. Quand vous prenez ces ruches vous pouvez voir qu'il y a des défauts qui font qu'à la longue le matériel n'est pas adapté. Ils utilisent du bois blanc qui va résister seulement 2 ou 3 ans. Nous on connaît la longévité du bois. Ce qu'on va utiliser est plus cher mais la ruche peut faire tranquillement 7-10 ans. » (Directrice du Centre apicole B).

Pour les représentants des Centres apicoles il s'agit d'une manière de limiter les problèmes liés à la présence sur le marché d'équipements à des prix nettement plus bas (15'000 – 17'000 CFA par ruche au lieu des 25'000 – 27'000 CFA proposés par les Centres apicoles), mais construit par des acteurs qui ne maîtrisent pas toutes les techniques de fabrication du « *bon matériel apicole* ». Les Centres apicoles, face à cette concurrence, se présentent aux *partenaires techniques et financiers* potentiels comme les experts légitimes dans la fabrication d'équipements et capables de certifier ce qui constitue une ruche de qualité.

Le Directeur du Centre apicole A a également ajouté qu'il ne faut pas oublier la possibilité de fabriquer des ruches *haut de gamme* pour les acteurs qui aimeraient investir beaucoup d'argent dans l'apiculture. Les représentants du CEAS Suisse ont alors insisté sur le fait que la standardisation du matériel apicole et les processus de professionnalisation de la pratique apicole ne doivent pas devenir source de blocage pour les apiculteurs qui conçoivent l'apiculture en tant qu'activité annexe aux activités agricoles. Le Directeur du Centre apicole A a répondu que les Centres apicoles se placent dans une logique d'amélioration de l'apiculture en termes de qualité et de quantité dans l'objectif de « *booster l'activité apicole* », mais cela ne va pas forcément limiter « *les acteurs qui continuent à faire comme toujours* ». Ces moments de négociation permettent au Centres apicoles de stabiliser d'avantage le réseau

²⁴ Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique.

de producteurs (et organiser davantage la chaîne de production), de contrôler la *rente du développement* et de renforcer leur position d'acteurs incontournable dans la transformation et la commercialisation du miel et de ses dérivés.

Les représentants des Centres apicoles s'accordent sur l'importance de la concertation avec les potentiels *partenaires techniques et financiers* avant la réalisation des projets d'appui à l'apiculture. Une concertation qui pourtant ne va pas de soi. Des discussions que j'ai eues avec les membres des Centres apicoles, il ressort un certain degré d'impuissance face à la volonté des planificateurs des interventions. Mobilisés par l'exigence de profiter de toutes formes d'aide et de voir l'activité apicole s'élargir autant que possible, les Centres apicoles se plient parfois aux agendas des ONG.

« Dans ces grands projet les partenaires sont venus chez nous pour regarder comment on travail. Maintenant, ils sont repartis et ils ont dit aux apiculteurs qu'ils veulent leur donner les ruches en cadeau. À ce moment comme Centre apicole tu vas dire quoi ? Tu es obligé d'accepter que les ruches soient redistribuées en cadeau. » (Technicien apicole 4).

Aussi au niveau de la typologie des ruches ils rencontrent des divergences avec ce qui est proposé dans les interventions.

« Les partenaires injectent l'argent sans trop réfléchir. Nous on ne fait rien pour nos abeilles, déjà pour donner de l'eau ce n'est pas n'importe quel apiculteur. Quand vous allez causer avec des apiculteurs qui ont les langstroth ils vont vous dire que leur situation s'est seulement compliquée. Moi je ne peux rien dire parce que c'est comme si je vais gâcher de l'aide pour les autres, mais chaque fois qu'on se retrouve j'insiste sur le fait de venir d'abord avec le matériel qu'on gère. » (Technicien apicole 4).

Ces témoignages sont révélateurs des rapports de pouvoir sous-jacentes aux processus de négociation engendrés par les Centres apicoles avec les organismes de développement. Comme l'explique la chercheuse Séverine Benoît, dans son étude sur les phénomènes de dépendance à l'aide extérieure des organisations paysannes, l'apport d'argent implique depuis le départ des rapports de pouvoir qui se concrétisent dans l'acceptation des conditions de base des projets de la part des acteurs qui en bénéficient (2000 : 129). De ce fait, les Centres apicoles se trouvent leurs marges d'influence réduites. Ils possèdent une certaine capacité à orienter la définition des projets mais elle reste parfois forte limitée.

7.2.2 Répondre à l'enjeu de réussite du projet

Une deuxième tendance, qui se combine également avec le travail de promotion du *paquet projet*, est celle liée aux négociations qui visent principalement la maximisation des chances de réussite du projet basé sur les services proposés par les Centres apicoles. Une tendance qui rejoint l'idée que les projets ne se construisent par uniquement au niveau de leur planification

objective, mais s'élaborent également au moment où ils rencontrent leur contexte d'application (MOSSE 2006 : 157-158). Dans ce sens, la réussite d'une intervention de développement n'est pas programmable à l'avance par les agents de développement et « *is not objectively verifiable but socially produced* » (ibid.: 172).

C'est ainsi que les représentants des Centres apicoles expliquent aux membres des ONG certaines difficultés que les apiculteurs rencontrent par rapport aux caractéristiques de l'abeille burkinabée. Ils soulignent sa tendance à l'essaimage, à la désertion, son agressivité et sa faible productivité. Il s'agit d'un argument qui leur permet d'entamer la négociation autour de la définition des résultats du projet.

« Si les résultats on les a bien définis et on sait où on est entrain d'aller et les problèmes sont gérables. Faire de l'apiculture ce n'est pas comme produire de la tomate ou des oignons. C'est pour ça que je dis qu'il faut savoir définir les attentes et cibler ce qu'on veut. Parce qu'en apiculture si on arrive à organiser les apiculteurs pour qu'ils puissent mieux exercer leur activité, c'est des résultats à insérer dans les projets. [...] c'est des éléments qu'on discute avec les partenaires avant et durant l'élaboration du projet. Parce que si vous dites que vous allez produire je ne sais pas combien de tonnes de miel ça devient difficile. Mais si vous dites, nous allons améliorer la qualité du miel, ça on peut le constater. Donc c'est sur la typologie de résultats qu'il faut travailler pas en termes de quantité produite » (Responsable apicole Centre apicole C).

La redéfinition des objectifs dans le cas de l'apiculture est essentielle vu que le besoin de résultats quantifiables de la part des ONG se heurte à l'imprévisibilité d'une activité strictement influencée par les aléas climatiques. De même, dans le contexte rural, la proximité des représentants des Centres apicoles, fait qu'ils jouent un rôle fondamental de superviseur des conditions de réussite de la production. Dans cette logique, le rôle des techniciens est aussi de sensibiliser les *partenaires techniques et financiers* aux rendements variables « *des bonnes et des mauvaises années apicoles* » (Technicien apicole 1).

En plus des négociations sur la nature des résultats, les représentants des Centres apicoles discutent avec les agents de développement du calendrier du projet, en soulignant trois éléments qui, selon eux doivent être respectés et insérés dans le document de projet. Ils insistent sur le choix de la période idéale pour les formations des apiculteurs, qui doit préférentiellement coïncider avec celle de la grande miellée. Il s'agit de la saison sèche durant laquelle les apiculteurs, qui sont souvent des agriculteurs aussi, n'exercent pas d'autres activités et ont le temps de suivre des formations complètes d'une semaine. Le déroulement des formations pendant cette période, permet aux techniciens apicoles d'effectuer des démonstrations pratiques de conduite de la ruche dans la phase de récolte. Deuxièmement, ils suggèrent d'adopter des temporalités du projet spécifiques qui suivent l'évolution de la colonie dans la ruche.

« Aujourd'hui beaucoup de programmes parlent de l'apiculture ceci et cela, mais il faut toujours rappeler que l'impact de la pratique c'est à long terme. Ce n'est pas avec un programme d'une année qu'on a des résultats. Pour moi avant de chercher un résultat il faut au moins 2 ans. En apiculture la première année c'est la colonisation et l'installation des abeilles et là il n'y a aucun résultat pour les partenaires. La deuxième année vous allez commencer déjà à récolter en regardant la force de la colonie. Mais pour les partenaires quand ils regardent les résultats seulement sur les papiers ils pensent que c'est des trucs immédiats. Ils disent "ah l'apiculture c'est une bonne affaire pour lutter contre la pauvreté", mais quand ils vont sur le terrain il y a les paysans qui disent avoir souffert. Parce qu'il y a des moments où les abeilles sont compliquées ici. Les partenaires veulent un rendement immédiat, mais c'est la nature qui décide souvent en apiculture et où la nature décide l'homme il n'a qu'à suivre. » (Technicien apicole 3).

En apiculture, les techniciens parlent d'une première année sans récolte, *l'année 0*. Un rythme, celui de la vie des abeilles, à respecter pour éviter l'affaiblissement et dans le pire des cas la désertion des colonies. Une tendance qui souligne, que ces acteurs de terrain, ont un rapport de proximité avec la nature et la vie de l'abeille, et qui n'est pas présente dans les logiques de plusieurs projets focalisés sur un contrôle rigoureux de la colonie et de sa production ; un positionnement celui des techniciens apicoles qui diverge également des logiques productivistes qui régissent les activités des Centres apicoles.

Dans l'objectif de maximiser les chances de réussite des interventions en apiculture, les représentant des Centres apicoles travaillent pour créer des *bons apiculteurs*. Un travail qui se fait, selon ces acteurs, grâce au *suivi*, un élément qui est absolument à insérer dans les projets apicoles.

« L'apiculture est avant tout de la technique et du temps. La première et la deuxième semaine après l'installation de la ruche tu dois la ré-enfumer. Là si tu travailles bien ça va la coloniser. Si ce n'est pas colonisée nous en tant que superviseurs on va regarder l'état de la ruche et à ce moment on donne à l'apiculteur un autre modèle d'enfumage. Mais, dans les projets le suivi n'a été jamais valorisé. Quand on parle de suivi les gens pensent que c'est du gaspillage, mais non c'est pour pouvoir conseiller les producteurs et leur permettre d'être plus proches de leurs ruches. » (Technicien apicole 3).

Le suivi en plus de permettre de renouveler la relation des Centres apicoles avec les apiculteurs (et aussi exercer du contrôle), est un autre moyen de faciliter la réussite du projet, mais il rencontre des difficultés au niveau de sa budgétisation (Responsable Autre Terre).

Les représentants des Centres apicoles, au niveau des négociations avec les organismes de développement, se mobilisent alors pour répondre et modifier les attentes de ces derniers et garantir, en même temps, le fonctionnement d'un réseau dans lequel ils jouent un rôle de premier plan. Néanmoins, l'enjeu de réussite des interventions d'appui à l'apiculture, comporte une pression sur les épaules de ces structures. Cet enjeu motive les acteurs des Centres apicoles à sélectionner les apiculteurs potentiels bénéficiaires des *accompagnements*. Une sélection qui favorise avant tout les apiculteurs membres de ces structures, ceux qui

pratiquent déjà l'apiculture dite traditionnelle ou ceux qui ont suivi des formations en apiculture dite *moderne* auprès des Centres apicoles.

« Nous avons eu des cas avec des partenaires qui ont appelé directement la directrice et ils sont venus en disant qu'ils avaient des ruches pour nous [...]. Automatiquement je suis allé dans deux provinces pour chercher les bons éléments. J'ai choisi les apiculteurs fiables, parce qu'on ne veut pas de la honte. Tu vois la honte c'est quelque chose à éviter dans la vie. Alors toujours pour les projets, ou quoi que ce soit, on choisit les personnes qu'on sait qu'à travers leur travail ils vont élever notre structure. Et voilà les projets se réalisent et les apiculteurs sont contents comme les partenaires. » (Technicien apicole 4).

Il s'agit d'une sorte de sélection des *bons élèves*, permettant d'augmenter les possibilités de réussite des interventions et en même temps de limiter des éventuelles frictions avec les ONG. David Mosse, dans ses études sur les politiques de développement rural en Inde, souligne que le fait de sélectionner parmi les potentiels bénéficiaires ceux « *in possession of characteristics that the project aimed to produce* » est souvent exécuté par les organismes de développement ou les acteurs intermédiaires en vue d'obtenir le succès de l'intervention (2006 : 170). Une façon de procéder qui peut se traduire dans des phénomènes d'exclusion.

Il ne faut pas nier que le rôle de médiateur, occupé par les Centres apicoles, les place dans une position stratégiquement intéressante. Toutefois cette position comporte un grand travail de négociation et une conséquente insertion de ces structures dans des relations de pouvoir, où elles doivent rendre compte aux ONG du travail accompli par eux et par les apiculteurs. En réaffirmant, face aux représentants du CEAS Suisse, l'importance de développer des équipements standardisés, la directrice du Centre apicole B a suivie cette tendance :

« si la ruche depuis le départ n'est pas bien fabriquée l'apiculteur ne peut pas bien travailler et atteindre donc des résultats. Là les partenaires quand ils viennent pour voir les résultats ils sont insatisfaits aussi du travail qui est fait par les Centres parce que les responsabilités du manque de résultats sont adressées soit à l'apiculteur soit aux Centres apicoles qui se sont occupés de l'encadrement des producteurs. » (Directrice du Centre apicole B).

Les Centres apicoles chargés de l'encadrement des apiculteurs sont ainsi les intermédiaires qui s'occupent souvent de la conduite de l'intervention et que les agents de développement contactent pour connaître son évolution.

Négociateur pour stabiliser le paquet projet et pour garantir des marges de réussite de ce dernier, est alors nécessaire pour mieux gérer cette position ambivalente. En effet, les Centres apicoles profitent de la *rente du développement*, mais ils occupent aussi une position difficile dans le sens qu'ils doivent répondre aux exigences des *partenaires techniques et financiers* des apiculteurs et en même temps écouter et s'entretenir avec ses derniers. Une position similaire à celle des ONG, qui pour la plupart ne sont pas des bailleurs de fonds et doivent aussi rendre compte aux institutions qui financent les projets. C'est ainsi qu'en cas de problèmes, « *les*

bénéficiaires ne sont jamais les coupables parce qu'ils sont les fragiles, les bailleurs non plus vu qu'ils mettent l'argent. Ceux qu'on peut critiquer ce sont ceux du milieu, les ONG et les Centres apicoles qui à leur tour au lieu d'être solidaires se chauffent aussi. » (Chargé de programme apicole du CEAS Suisse). Les membres des Centres apicoles se trouvent alors entre l'enclume et le marteau. Conscients d'avoir créé une demande de services auprès des ONG (nationales et internationales), ils sollicitent ces dernières à leur laisser un degré de liberté plus conséquent dans l'élaboration et la conduite des interventions. Ils explicitent la volonté de pouvoir prendre des décisions et ils demandent plus de *confiance et de flexibilité* de la part des organismes de développement, étant donné de leurs expertises et de leur proximité à la pratique apicole. Les ONG étrangères de leur côté sont aussi des intermédiaires par rapport aux bailleurs de fonds²⁵. Une situation qui, selon le Chargé de programme apicole du CEAS, n'est pas toujours comprise par les Centres apicoles (nommés par les ONG *partenaires de mise en œuvre*), qui en conséquence interprètent les besoins d'informations des organismes de développement en termes de stricte surveillance. Il a ajouté que finalement la flexibilité et la confiance se réduisent quand il y a un « *manque d'informations ou de transparence* » de la part des structures locales (Chargé de programme apicole du CEAS Suisse). On peut comprendre alors que le besoin de rendre compte des ONG aux bailleurs de fonds, se par des actions de contrôle du travail des Centres apicoles. Dans ces relations, les faiblesses de communication et de confiance complexifient d'avantage les processus de négociations entre les Centres apicoles et les ONG. A ce propos, Philippe Lavigne Delville explique que cette volonté de contrôle de la part des organismes d'aide au développement, stimulé aussi par des détournements fréquents, contribue à accroître, au sein des espaces de développement, des relations de dépendance et des rapports de force inégaux (2012 : 163).

Les deux tendances liées à la concertation qui s'instaure autour de la planification et de la réalisation des projets apicoles, m'ont permis de montrer les spécificités de la position d'intermédiaire jouée par les Centres apicoles. Finalement, au sein des négociations se dégagent des processus de réadaptation et de reformulation du projet apicole par rapport aux caractéristiques du contexte local et à la vision du développement de l'apiculture et de la filière propre aux Centres apicoles (CALLON 2006 : 269). C'est-à-dire que dans la négociation les idées à la base du projet sont reformulées de façon continuelle (LAVIGNE

²⁵ Les Centres apicoles négocient effectivement la plupart du temps avec des ONG qui sont des intermédiaires des bailleurs de fonds. Dans le cas du CEAS, les bailleurs de fonds sont par exemple les Fédérations de coopération cantonales ou la DDC (Direction du développement et de la coopération – Suisse).

DELVILLE 2008 : 5). Une position d'intermédiaires qui pour ces acteurs à l'interface répond principalement à des enjeux existentiels.

7.3 Une position stratégique, mais ambiguë et fragile

Dans les sous-chapitres précédents, j'ai pu montrer la façon dont les Centres apicoles, en s'aménageant une place à l'interface, cherchent à stabiliser une certaine forme du *paquet projet* et maximiser les possibilités de sa réalisation. Les Centres apicoles, par l'intermédiation et la mise en communication de l'univers du développement avec celui des *paysans-apiculteurs*, participent activement à la « *construction de l'environnement* » apicole burkinabè (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 39). A l'aide de l'offre de services et aux processus de négociations, ces structures acquièrent un rôle incontournable dans le développement de l'apiculture qui renforce en même temps leur position au sein de la filière apicole. Pourtant, il s'agit d'une position dont la durabilité est loin d'être garantie et qui se caractérise par un certain degré d'ambiguïté.

7.3.1 Du courtage pour enrôler un réseau de producteurs

Un matin, avec le Technicien apicole 1, je suis parti en 4x4 pour un village situé à une 1h30 de la ville de Koudougou, pour rencontrer les membres d'un groupement apicole qui, avaient effectué la récolte du miel la veille au soir. Une fois arrivé dans le village le technicien apicole a contrôlé la qualité du miel et il a vérifié sa viscosité. Ensuite il a pesé la récolte (miel brut), non sans quelques difficultés et il a distribué des bons aux apiculteurs afin qu'ils puissent obtenir l'argent correspondant à la quantité de miel qu'ils avaient apportée. De retour à la miellerie j'en ai profité pour poser quelques questions au technicien. Il m'a expliqué que :

« sur place quand on parle avec les producteurs on cherche à comprendre leurs problèmes, et s'il y en a qui ont des difficultés matérielles et s'il y a la confiance, donc on le voit chaque année au Centre, on peut lui permettre d'avoir du matériel qu'on va lui proposer à crédit. Si on est au courant qu'il y a une ONG qui vient travailler avec les apiculteurs, on peut donner l'information et qui veut travailler se prononce. Comme c'est nous qu'on va identifier les acteurs, l'ONG finalement passe par nous pour monter le projet. [...] Il y a des ONG qui donnent le kit à crédit et en retour le paysan va livrer le miel ici. L'ONG va signer un contrat avec nous, et après c'est nous qu'on va encadrer les apiculteurs. On prend le produit avec les producteurs et on va le mettre dans les seaux de l'ONG et là c'est [le Centre A] qui va vendre le miel à l'ONG. Ce qui est sûr c'est que le miel n'est pas acheté au même prix que chez les producteurs. En général le prix d'achat chez les producteurs ne dépasse pas les 700 francs. Les ONG souvent cherchent aussi la cire. Un kg de cire c'est 4'000 CFA. » (Technicien apicole 1).

Cette situation de terrain est révélatrice de l'importance de la fonction de courtage pour les Centres apicoles qui instaurent avec les apiculteurs, un rapport de force favorable à ces structures (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 2). Les Centres apicoles profitent des subventions

des organismes de développement et quand cela n'est pas possible ils cherchent à diriger les groupements d'apiculteurs vers de potentiels appuis. Les relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les agents des organismes de développement deviennent des instruments d'intéressement visant à la stabilisation d'un réseau de producteurs (ibid.: 2-3). Les Centres apicoles grâce aux subventions des ONG fournissent aux apiculteurs membres des services gratuitement ou sous forme de crédit et ils transmettent des informations inhérentes à l'évolution de la filière apicole. De plus, cette proximité aux développeurs attire les apiculteurs et les groupements d'apiculteurs qui n'étaient pas au départ en relation avec les Centres apicoles et qui s'engagent dans la filière de commercialisation du miel souhaitée par ces structures. Une situation qui peut se caractériser également par la « *matérialisation de relations de contrôle* », par exemple à travers des formes de contractualisation épaulées par les ONG (AKRICH 2006 : 172). La position d'intermédiaire donne au Centres apicole la possibilité de contractualiser et en conséquence d'enrôler des apiculteurs qui deviennent des producteurs (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16).

La fonction de courtage est surtout utile dans le contexte de désengagement des producteurs qui manifestent une certaine volonté d'autonomie. Les représentants des Centres apicoles ont remarqué cette évolution, mais ils sont conscients aussi du fait que les apiculteurs, qui ont obtenu de l'équipement et des formations à travers ces mêmes structures, amènent souvent le miel à la miellerie « *pour renouveler toujours ce lien* » (Technicien apicole 4). Une tendance confirmée aussi par les apiculteurs du Groupement apicole 2, membre du Centre apicole B, qui, lors d'un entretien, ont souligné que même dans le cas d'une mauvaise saison, ils réservent un ou deux kg pour le Centre apicole. Pour les apiculteurs, il s'agit de *se montrer* pour renouveler la relation avec les Centres apicoles et indirectement avec les organismes de développement actifs en apiculture.

Finalement, cet ensemble de négociations multilatérales (avec les ONG et avec les apiculteurs) et l'importante position d'intermédiaire permettent aux Centres apicoles de renforcer leur *dispositif d'intéressement*, d'attirer ainsi des apiculteurs non membres dans leurs réseaux et de stabiliser l'enrôlement des apiculteurs membres (par fidélisation) au sein de leur filière de commercialisation du miel (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16). L'intéressement et l'enrôlement sont effectués par *la séduction* des apiculteurs à la recherche d'appuis en apiculture (CALLON 1986 : 187). Dans cette évolution, sauf quelques groupements solidement organisés qui entrent en relation directement avec les ONG, les producteurs, même en étant les bénéficiaires directs annoncés par la grande majorité des projets apicoles, restent paradoxalement absents de toute négociation et concertation avec les

organismes de développement. Les Centres apicoles, comme montré précédemment, se chargent de représenter les intérêts et les problèmes de ses propres producteurs et en plus en général des apiculteurs, en se positionnant à l'interface des organismes de développement. En étant à l'interface, ils jouent sur une double identité, de développeur et de développé ; une situation issue de l'entremêlement complexe entre l'univers des ONG et celui des acteurs locaux.

7.3.2 *Du courtage pour exister*

La position d'intermédiaire des Centres apicoles et la volonté d'autonomie, manifestée à plusieurs reprises par les responsables de ces structures, contrastent avec leur besoin de financements. En effet, les Centres apicoles n'arrivent pas à survivre économiquement en se basant uniquement sur la vente des produits de la ruche. Dans ce sens, la Directrice du Centre apicole A, m'a confié son espoir de trouver un partenaire disposé à les appuyer dans les objectifs « *d'agrandir la miellerie, deuxièmement d'avoir des conditionnements qui puissent attirer le consommateur et en dernier d'essayer d'élargir le marché.* ». Les Centres apicoles cherchent également pour eux des *partenaires techniques et financiers*, au niveau des fonds de roulement et au niveau de l'équipement de la miellerie. La recherche d'ONG *partenaires*, plus au moins stables, montre comment les Centres apicoles se positionnent aussi en tant que bénéficiaires. Leurs exigences d'entreprise contrastent avec leur situation de dépendants des appuis extérieurs. Une situation qui rend leur positionnement relativement ambigu également durant les processus de négociation autour de la mise en place de projets destinés aux apiculteurs. En effet, au-delà des financements directs et des appuis en équipements pour la transformation du miel, les gains issus des services que les Centres apicoles fournissent, deviennent extrêmement importants. A ce propos, le comptable du Centre apicole A, a souligné, en me montrant des contrats de projets que :

« les activités plus rémunératrices sont la vente du matériel et les formations. Surtout quand les As sont appuyés par des ONG qui vont par exemple payer les formations ou payer tout le matériel. Par exemple cette formation [en me montrant le contrat] c'est le Ministère de la culture qui l'a financée, pour 140 bénéficiaires et le matériel pour 70 bénéficiaires. Et là c'est des sommes plus consistantes. » (Comptable Centres apicole A).

Orienter vers sa propre structure les financements des ONG destinés à la construction de matériel apicole et au déroulement des formations est un enjeu essentiel pour les Centres apicoles et ses représentants. Dans le cas du matériel apicole et notamment les ruches kényanes, les Centres apicoles, revendent l'équipement qu'ils fabriquent aux apiculteurs même s'il a été auparavant financé dans sa totalité par une ONG. On comprend pourquoi les

membres de ces structures développent des résistances par rapport aux dons en équipement que certaines ONG effectuent auprès des apiculteurs. Un arrangement qui est par contre connu des *partenaires techniques et financiers* des apiculteurs, et accepté vu que, comme l'a souligné le Chargé de programme apicole du CEAS Suisse, les ONG savent que ces structures ont des contraintes, c'est donc « *une façon de soutenir les Centres pour ne pas dire qu'on va payer les salaires du directeur et des employés, c'est un moyen de cacher qu'on va aider les partenaires locaux [les partenaires de mise en œuvre] sans trop de questions.* ». Même si les ONG ont intérêt à avoir ces intermédiaires, pour une question budgétaire, les financements pour ce qui concerne le fonctionnement des Centres apicoles sont rares. Une situation qui montre encore une fois le fait que le positionnement des Centres apicoles à la fois bénéficiaires et développeurs est plutôt ambigu.

Le lien privilégié avec les organismes de développement, est finalement source de dépendance, pour les Centres apicoles et pour les apiculteurs membres de ces structures. Pourtant, cette relation demeure essentielle pour l'existence même de ces institutions. Le rôle des Centres apicoles ressemble à celui proposé par Pierre-Yves Le Meur, qui, dans son étude de l'organisation de la filière de l'ananas au Benin, parle d'acteur locaux « *remplissant à la fois des fonctions de courtage en développement, courtage économique et prestation de services.* » (2000 : 93). Dans ce sens, la position d'intermédiaire permet aux Centres apicoles de profiter de la *rente du développement*, notamment par la recherche d'ONG disposées à les financer et par la marchandisation, via les crédits, des dons de la part d'organismes de développement destinés aux apiculteurs. En outre, il s'agit d'une position qui leur permet de contrôler, au moins partiellement la production et de profiter de la marchandisation des ressources naturelles produites par l'abeille ; cela leur permet de légitimer leur *mode de gouvernance* de la ressource du miel, de la cire et de ses dérivés fondé sur la stabilisation d'un réseau de producteurs (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000 : 10).

7.3.3 Une position fragile

Dans ce chapitre, j'ai exploré la façon dont les Centres apicoles se ménagent une place à l'interface entre les organismes de développement et les bénéficiaires. J'ai ensuite abordé la complexité des négociations autour de la mise en place d'interventions en apiculture, pour terminer sur la question de l'importance vitale de la fonction de courtage pour ces acteurs émergents. La position de médiateur, assumée par les Centres apicole, présente à la fois des opportunités et des fragilités. En effet elle est loin d'être définitivement acquise. A cet égard, Giorgio Blundo parle du « *phénomène de multiplication des courtiers* » qui pourrait faire

basculer le monopole gardé par certains acteurs (1995 : 93). Le Directeur du Centre apicole A a souligné qu'il cherche toujours à s'améliorer dans les services proposés aux ONG et il a ajouté que ces derniers choisissent sa structure *« parce qu'on a les meilleurs outils de formations et des très bons techniciens et on a aussi une très bonne vision stratégique »*. Une spécialisation importante dans un contexte de course aux financements et aux *accompagnements en matériel* qui, comme explicité par une grande majorité des acteurs interviewés, font parfois défaut. Une concurrence se développe alors entre les différentes structures dans l'accès aux appuis.

« [...] au Burkina les partenaires sont rares. Je peux dire qu'il y a une forte concurrence, il y a même des gens qui cachent aux autres le fait qu'ils sont en train de travailler avec une ONG pour éviter que les autres associations postulent auprès de leurs partenariats ». (Responsable Centre apicole E).

Les Centres apicoles ressentent le manque de partenaires *techniques et financiers* disposés à s'engager en apiculture. La concurrence entre les Centres apicoles amène également à des situations de canalisation des appuis vers certains acteurs et à des phénomènes d'exclusion d'autres acteurs. A titre d'exemple, ce récit d'un apiculteur et Directeur d'une association locale est significatif.

« [...] Je ne sais rien peut-être que je n'ai pas encore frappé à la porte idéale. J'ai déposé un dossier à l'Ambassade de France au Fond pour le développement. Mon projet a été refusé, mais à la dernière minute, quelqu'un m'a appelé et il m'a demandé "tu connais le Centre apicole A ?". J'ai dit oui, "il a un projet dans le même sens et vu que l'apiculture aujourd'hui est menacée au Burkina on ne peut pas vous aider parce qu'on va concentrer nos forces sur ce Centre. J'ai dit merci pour la considération. [...] C'est une sorte d'orientation et de capitalisation des fonds il faut avoir quelqu'un dans le système qui arrive à orienter les appels d'offre ». (Apiculteur 4 Directeur d'une association locale).

Au-delà des processus de négociation directement entretenus avec les membres des ONG, les Centres apicoles se trouvent également confrontés à un travail de quête de partenariats et à des situations de concurrence avec les autres structures ou associations.

Les Centres apicoles se trouvent donc dans une position d'acteur incontournable qui leur permet d'exister, mais qui en même temps présente une certaine fragilité et ambivalence. C'est ainsi que dans l'objectif de stabiliser et de légitimer davantage leur rôle vis-à-vis des apiculteurs, des consommateurs, des organismes de développement (étrangers et nationaux) et des structures étatiques, les représentants des Centres apicoles se mobilisent pour renfoncer l'organisation de leur filière à l'échelle nationale, notamment grâce à l'établissement de l'Interprofession Miel du Burkina Faso (Annexe 11).

8. NORMALISER LE RESEAU APICOLE

Je quitte l'arène des négociations entre les représentants des Centres apicoles et ceux des organismes de développement, pour m'intéresser dans ce dernier chapitre tout d'abord aux processus d'institutionnalisation de la filière de commercialisation des produits de l'apiculture à l'échelle nationale. L'établissement de l'Interprofession Miel du Burkina Faso et l'élaboration d'un projet d'exportation du miel vers l'Europe sont des événements dans lesquels les représentants des Centres apicoles et leurs mielleries jouent un rôle de premier plan. Avec cette position stratégique ces structures nourrissent l'espoir de pouvoir stabiliser davantage leur projet de filière dans un contexte apicole particulièrement diversifiés et dynamique. A la lumière de cette évolution, tournée vers des intérêts en prévalence productivistes (ceux des Centres apicoles) j'explore enfin la réactualisation des enjeux socio-économiques et environnementaux et les hypothèses de départ qui constituent la base du *processus de problématisation* de la majorité des ONG actives dans le développement de l'espace apicole burkinabé (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 4).

8.1 La réorganisation de l'espace apicole à l'échelle nationale

Bien qu'étant encore dans état embryonnaire, lors de mes observations, l'organisation de l'Interprofession Miel du Burkina Faso était une thématique très présente dans les discours tenus par les représentants des Centres apicoles. Afin de mieux cerner l'affirmation de ces structures au sein de l'espace apicole burkinabé, j'ai considéré qu'il était important de consacrer une partie de cette étude à l'analyse des discussions au sujet de la réorganisation et de la normalisation de la filière apicole sur le plan national.

D'où vient l'Interprofession et à quoi se résume-t-elle ? Pour répondre à ces questions il est opportun de regarder l'évolution récente de l'organisation du secteur agricole et son intégration dans les politiques nationales du développement économique des pays africains, en particulier les pays de l'Afrique de l'Ouest, dont fait partie le Burkina Faso. Les changements économiques caractérisés par l'introduction de nouveaux systèmes de production (dont les filières agroalimentaires), par la libéralisation des échanges et par une forte pénétration des logiques de marché sont au cœur des changements qui traversent les espaces ruraux et le secteur agricole (ABAAB, GUILLAUME 2004 : 5). Dans l'objectif d'accompagner ce dynamisme 17 Etats africains ont élaboré le Traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) qui vise entre autres à faciliter les échanges et les investissements et l'unification du droit coopératif (GNING,

LARUE 2014 : 9-13). Après la signature du Traité OHADA, en 2010, le Burkina Faso essaie de se conformer à cet acte d'uniformisation du droit des sociétés coopératives et de professionnaliser ainsi les organisations paysannes (COMBARI, NONYARMA, OUEDRAOGO, PENDE, ANATOLE YAMEOGO 2016 : 5). Dans ce sens, plusieurs filières (agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques) ont adapté progressivement, non sans quelques difficultés, leur organisation à celle prévue par ce Traité (ibid.: 5-9). Au niveau de l'apiculture, l'Interprofession Miel du Burkina Faso a été formalisée le 22 avril 2017 par la votation des membres du Conseil d'Administration. Ce travail de réorganisation a été financé par la Coopération italienne au sein du projet de *Sécurité Alimentaire dans l'Ouest et l'Est* du Burkina Faso (UNABF 2016 : 6-7). Il s'agit d'une organisation qui se traduit au niveau juridique par l'établissement d'une filière partagée en *Unions des sociétés coopératives des producteurs* (le maillon de production) et en *Unions des sociétés coopératives des transformateurs/commerçants* (le maillon de transformation et commercialisation) ; des unions qui prennent la forme de sociétés coopératives, chapeautées par le Conseil d'Administration de l'Interprofession Miel (qui a substitué l'UNABF), et qui sont établies hiérarchiquement sur quatre niveaux (national, régional, provincial et communal). Une évolution en accord avec les propos de Jean-Pierre Jacob et Philippe Lavigne Delville qui expliquent qu'au sein du dynamisme du milieu rural, les organisations paysannes (les associations ou les coopératives) se *complexifient* et s'*éclatent* grâce à des nouvelles formes de structuration par le haut (1994 : 11). Cette réorganisation était, au moment de ma recherche encore peu développée, pourtant les représentants des Centres apicoles étaient fortement impliqués dans les travaux de structuration de l'Interprofession et surtout dans sa composition (Conseil d'Administration composé de 8 membres : Directeurs, Directrices et Secrétaires des cinq principaux Centres apicoles du pays). Ces mêmes personnes occupent aussi des positions administratives à l'échelle des Unions nationales et régionales. A titre d'exemple la Directrice du Centre apicole B (membre du Conseil Administratif de l'Interprofession) est secrétaire de l'Union nationale des transformateurs, présidente de l'Union régionale des transformateurs de la région de l'Est et son technicien est président de l'Union régionale des producteurs de la même région. A ce propos, le Technicien apicole 4 a souligné que « *c'est très important pour nous d'avoir des représentants dans l'Union nationale et dans l'Interprofession, cela permet d'avoir du contrôle sur tout ce qui se passe* ». Ainsi grâce à un ensemble de superpositions, les représentants des Centres apicoles se sont aménagé une place stratégique dont l'objectif est d'orchestrer au mieux les processus d'organisation de la filière apicole nationale.

8.1.1 *Entre normalisation, professionnalisation et expansion de la filière*

Durant mon séjour auprès des Centres apicoles j'ai pu récolter de nombreux témoignages attestant des espoirs que les représentants de ces structures mettent dans ce travail d'organisation des acteurs de la filière apicole. Ces acteurs ont d'abord élaboré un *plan stratégique* composé de quatre axes : normalisation et uniformisation des équipements, uniformisation des formations (grâce notamment à l'élaboration d'un Référentiel de métier de l'apiculture), suivi de la production et de la transformation (établissement de critères de qualité) et plaidoyer envers les structures étatiques (Directrice Centre apicole B).

Cette organisation entraînerait pour les Centres apicole un processus de stabilisation de leur projet de filière à travers la professionnalisation des acteurs qui composent les différents maillons de la chaîne de production du miel et l'introduction de normes à plusieurs niveaux. En effet, la structure Interprofession selon les représentants des Centres apicoles permettrait d'institutionnaliser le partage entre le maillon de production, composé de producteurs encadrés par les Centres apicoles, et celui de transformation et vente des produits de la ruche, composé de mielleries (parmi lesquelles on trouve aussi les mielleries des Centres apicoles) (Directeur Centre apicole A). A propos de l'organisation en Interprofession :

« A cause de l'Interprofession ceux qui vont produire restent dans la production et ceux qui vont transformer restent dans la transformation. Comme il y a cette structure qui a été mise en place pour les producteurs je pense que c'est mieux de rejoindre cette organisation. On ne va pas empêcher au producteur de transformer, mais savoir que son rôle se limite à la production c'est mieux pour le bon fonctionnement de la filière. Il faut savoir qu'au niveau paysan il y a beaucoup de choses qui échappent. Si les acteurs sont trop dispersés ce n'est pas efficace. En tout cas cette loi je pense qu'elle va limiter ceux qui travaillent de façon individuelle. ». (Responsable Centre apicole E).

L'espoir des représentants des Centres apicoles est de pouvoir stabiliser sur un niveau institutionnel les rôles des professionnels de l'apiculture (les producteurs et les transformateurs/commerçants). Pour reprendre la terminologie utilisée par les sociologues de la traduction, il s'agit d'un enrôlement formel qui vise au contrôle et la coordination des acteurs impliqués en apiculture à l'échelle nationale ; des acteurs qui composent un espace de production, de transformation et de vente du miel très hétérogène et diversifié (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 16). Cette définition des rôles s'accompagne d'un processus de normalisation à plusieurs niveaux, qui permettrait aux Centres apicoles de renforcer leur position au sein de l'espace de développement de l'apiculture. Comme il en est ressorti durant l'atelier de programmation organisé par le CEAS Suisse, les représentants de ces structures aimeraient développer une filière apicole qu'impliquerait une standardisation des prix d'achat du miel au niveau des différentes mielleries afin de limiter la concurrence entre transformateurs, l'établissement de normes visant à une certaine standardisation dans la

fabrication des équipements (premièrement pour la ruche kényane) et à l'institution de procédures de qualité pour le maillon production et le maillon transformation (Directeur Centre apicole A). C'est une façon d'augmenter le contrôle des Centres apicoles sur le développement de la filière et de règlementer (voire de limiter) l'entrée dans leur *réseau socio-technique* d'autres acteurs, comme par exemple les artisans qui fabriquent du matériel apicole ou les transformateurs-entrepreneurs. Un projet de normalisation qui possède certainement des atouts, mais qui en même temps m'interpelle, surtout au niveau d'éventuelles dérives en termes d'exclusion de certains acteurs de l'accès aux ressources économique et naturelles issues de l'apiculture ; une question particulièrement présente dans le développement et dans la professionnalisation des filières agroalimentaires (DURY 2016 : 93).

Au-delà des espoirs de stabilisation de la filière apicole, que les représentants de l'Interprofession nourrissent avec le projet de professionnalisation et de normalisation de la chaîne de production, cette nouvelle structure est pour les dirigeants des Centres apicoles un instrument stratégique permettant l'élargissement du réseau de producteurs. En effet, dans le développement des filières et des interdépendances entre acteurs qui contribuent à la production d'une marchandise, se mettent en place, non seulement des flux physiques (miel ou équipement), mais aussi des flux immatériels (idées et informations) (CARIMENTRAND 2012 : 133). Dans ce sens, les Centres apicoles dans leur processus de rationalisation de la filière apicole possèdent le monopole des informations inhérentes à l'établissement à chaque niveau des *Unions des sociétés coopératives*. Les représentants des Centres apicoles, depuis la constitution du Conseil d'Administration de l'Interprofession se chargent de divulguer ces informations auprès des groupements d'apiculteurs et de transformateurs : « *il faut faire un travail de proximité et amener les gens à connaître la nécessité et les avantages de cette organisation* » (Technicien apicole 1). Ce travail permet finalement aux Centres apicoles d'intéresser de nouveaux apiculteurs ou de renouveler la relation avec les producteurs et de réduire de cette manière les problèmes d'approvisionnement en miel. Comme pour les appuis des organismes de développement, cette façon de procéder provoque des exclus qui n'ont pas la possibilité d'entrer en contact avec ces structures. Certains acteurs qui n'étaient pas directement en relation avec le Conseil d'Administration de l'Interprofession m'ont fait remarquer qu'il est important de prendre part aux changements et en conséquence de s'infiltrer à un certain niveau (communal, provincial, régional ou national) dans la réorganisation de la filière. A cet égard, un apiculteur et responsable d'une association locale

élu en tant que président d'une Union provinciale des sociétés coopératives des producteurs au sud du pays a souligné que :

« Au départ je ne voulais pas adhérer, franchement je me disais que ça ne m'intéressait pas. Maintenant comme tout le monde je suis entré pour ne pas rester isolé. Donc c'est stratégique, vu que le pays s'est engagé sur cette voie, si tu te mets à la marge tu vas être exclu du système. [...] Ce qui seront exclus aux termes de la loi, ils n'ont pas la reconnaissance administrative et ils n'auront pas leur tribune d'expression. C'est ça le problème. J'entre pour pouvoir avoir ma tribune d'expression. Mais si tu refuses de suivre, il n'y a pas un directeur provincial des ressources animales puisque la tutelle de l'apiculture revient aux ressources animales il n'y a pas un directeur provincial qui va t'appeler pour une rencontre avec les apiculteurs donc je passe par eux d'abord. » (Apiculteur 4 Directeur d'une association locale).

Ce témoignage montre l'importance d'une anticipation stratégique qui permet d'éviter d'être exclu à la fois de cette réorganisation de la filière et de potentiels appuis. Dans ce sens plusieurs chercheurs ont souligné, dans leurs études sur les associations paysannes, qu'en fonction de leur intérêts les paysans « *savent jouer du pluralisme institutionnel* » et s'intégrer dans différents institutions et organisation (JACOB, LAVIGNE DELVILLE 1994 : 259). Il s'agit pourtant d'un exercice qui demande déjà une certaine intégration de l'apiculteur ou du groupement apicole dans la filière en cours de structuration.

L'établissement de l'Interprofession renforce notamment la position de courtiers des Centres apicoles non seulement au niveau de l'arène politique locale (régions et provinces), mais surtout au niveau de l'arène politique nationale où ont lieu des processus de négociation avec les organismes de développement (ONG étrangères et agences multilatérales) et les acteurs étatiques (OLIVIER DE SARDAN, BIERSCHEK 1993 : 2). Les structures étatiques d'abord (MRAH, MEEVCC et leurs services techniques respectifs à l'échelle provinciale et communale), initialement peu intéressées par l'activité apicole, ont, après les programmes de développement de certaines ONG et l'émergence des Centres apicoles, commencé à considérer l'apiculture comme faisant partie des activités agricoles porteuses de développement ; elles ont commencé à voir « *que l'activité apicole est quelque chose qui peut aider l'économie du pays.* » (Directrice Centres apicole B). L'implication des institutions étatiques s'est concrétisée en 2016 avec la création du Secrétariat Technique de l'apiculture auprès du MRAH, une structure chargée selon le Directeur du Centres apicole A « *de promouvoir une apiculture productive et compétitive apte à contribuer de manière plus significative à la lutte contre la pauvreté [...]* ». La nouvelle forme d'organisation en Interprofession permet au représentant des Centres apicoles d'exercer du plaidoyer et de négocier avec les institutions étatiques au sujet de la direction que doit prendre le développement de l'apiculture à l'échelle nationale.

« Dorénavant au niveau de l'Etat nous sommes reconnus comme étant une filière organisée et ça nous permet d'exposer nos problèmes au niveau des autorités environnementales. Et ça permet à l'Etat de prendre en compte l'activité de la filière, mais surtout ça permet à nous les acteurs de pouvoir contrôler la filière depuis la production jusqu'à la transformation et la vente. Et cela c'est essentiel parce que comme ça on peut maîtriser les différents problèmes qui peuvent se présenter. » (Responsable apicole Centre apicole C).

Dans ce sens, les Centres apicoles ont stimulé progressivement la politisation de l'activité apicole à travers l'engagement des autorités publiques. A ce propos Philippe Lavigne Delville souligne que des politiques publiques peuvent naître aussi du travail de structures privées qui ne possèdent pas des affinités étatiques (2017 : 7). A ce propos la dimension politique du courtage peut entrer en jeu. Des acteurs du milieu rural comme les sociétés cooptatives, au-delà d'assumer la fonction de courtage dirigée vers l'acquisition de la *rente du développement*, peuvent développer des mouvements militants ou des dynamiques fédératives autour de certaines thématiques et amener ainsi leurs revendications au sein de l'arène politique (PESCHE 2007 : 7-8). Sur le terrain je n'ai pas pu m'intéresser à la direction entreprise par cette politisation de l'apiculture en termes de véritable intégration de l'activité apicole dans la politique générale de développement agricole. La configuration des politiques publiques autour de cette thématique et sa relation avec les logiques et les objectifs promus par les Centres apicoles demeurent des pistes intéressantes à explorer. C'est une évolution qui permet aux représentants des Centres apicoles, grâce à leur présence dans l'Interprofession, de s'insérer dans une relation privilégiée avec les institutions étatiques.

« On demande à l'Etat de nous écouter et de ne rien faire sans nous consulter. S'il y a des partenaires l'Etat doit nous appeler et ensemble on décide et je suis sûr que ça va aller. Nous avons besoin de l'accompagnement, mais les décisions doivent venir de nos expériences et de nos véritables besoins. » (Technicien apicole 3).

« On peut se réunir plus en haut pour avoir plus de force par exemple dans le fait de faire des revendications et d'avoir certains appuis, je pense que cela c'est l'objectif qui est recherché. Nous ressembler et nous donner plus de force pour pouvoir accéder à plus d'accompagnement » (Directrice Centre apicole B)

L'organisation de la filière apicole à l'échelle nationale consent aux représentants des Centres apicoles impliqués d'élargir l'arène des négociations multilatérales que ces structures entretiennent avec *la configuration développementiste* et de renforcer ainsi leur position d'incontournables dans les interventions de développement en apiculture (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 7). A travers l'Interprofession certains représentants des Centres apicoles s'insèrent dans des réseaux de développement de l'apiculture plus larges. C'est le cas de la *Plateforme continentale de l'apiculture africaine* et le projet *Bee Health* conduit par l'Union Africaine (Union Africaine Bureau Interafricain des Ressources Animales) à l'intention de 54

pays, dont le Burkina Faso (UNABF 2016 : 6). Ce projet s'est pour le moment concrétisé par la dotation de 600 ruches Langstroth qui ont transitées par les Centres apicoles avant d'être redistribuées aux apiculteurs membres et par la création d'une *plateforme nationale de l'apiculture* (peu active au moment de ma recherche) (Directeur Centre apicole A).

Il existe un deuxième grand projet promu par l'Union Européenne dont l'objectif est l'exportation du miel burkinabé vers l'Europe et l'édification de normes de qualité pour les produits de la ruche à travers l'édification de laboratoires d'analyse et l'élaboration de processus de traçabilité (UNABF 2016 : 7). Il s'agit d'un projet controversé qui au sein de l'arène apicole burkinabée est encore loin de parvenir au consensus de tous les acteurs impliqués dans l'activité ; certains représentants des Centres apicoles préfèrent viser d'abord le marché national (Directrice Centre apicole B). Le projet de l'Union Européenne, suscite toutefois de nombreuses attentes de la part de certains membres de l'Interprofession et des Centres apicoles, par exemple au niveau de la possibilité pour les mielleries d'augmenter les prix d'achat auprès des apiculteurs ou d'éviter des situations de surproduction nationale (Directeur Centre apicole A). Cette vision contraste d'ailleurs avec la situation de faible production par rapport à la consommation nationale qui existait au moment de ma recherche. Cela dit, dans les récits des promoteurs de ce projet on lit une volonté de pouvoir renforcer le *dispositif d'intéressement* et renouveler les rapports de force favorables aux Centres apicoles vis-à-vis des producteurs (LAVIGNE DELVILLE 2008 : 3). En outre, selon certains représentants des Centres apicoles ce projet attribuerait à ces structures un rôle clé au sein de la filière d'exportation du miel.

« Après l'idée c'est de monter une institution qui s'occupe de collecter le miel destiné à l'exportation. Cela veut dire qu'à ce moment on aura à Ouagadougou une centrale qui répond aux commandes externes et qui selon les besoins de production va demander aux Centres apicoles des tonnes de miel. Ensuite les gens qui seront là-bas avant d'envoyer le miel ils doivent effectuer des analyses. Donc je crois que toutes ces dispositions seront prises. Avant de prendre le miel il y aura aussi des examens simplifiés qui permettent de dire "le miel oui ça va". Il y a tout un processus parce que ces européens-là ne sont pas faciles. » (Technicien apicole 4).

Un témoignage qui révèle aussi les défis que ce projet pose aux Centres apicoles et plus en général au développement de la filière apicole. En effet, l'exportation vers l'Europe demande l'institution d'un travail de contrôles des résidus (pesticides, métaux lourds, bactéries, antibiotiques) et de la qualité du miel (BRADBEAR 2010 : 166). Pour répondre à ces exigences il est demandé à l'Interprofession et aux Centres apicoles l'établissement d'un *plan de surveillance de la production apicole* (Directeur Centre apicole A). Cette structure contraignante pour le moment s'éloigne de ce qui se passe sur le terrain parmi les apiculteurs et les mielleries.

« C'est surtout sur la qualité du miel et sur son parcours au niveau hygiénique. Parce que si le miel est déjà souillé dans les premières étapes après il reste comme ça dans toute la chaîne. Par exemple quand les apiculteurs amènent ici au Centre le miel ou des fois ils vont le récolter même avec nous, là on sait comment le miel est produit. Mais les paysans qui viennent de la brousse ou le miel amené par les collecteurs on ne peut pas savoir comment l'apiculteur s'est comporté. C'est ça un peu la difficulté aussi dans la planification de l'exportation. » (Technicien apicole 3).

Au-delà des questions de qualité et de traçabilité des produits, l'ouverture vers des marchés extérieurs à l'Afrique pourrait poser des défis aux Centres apicoles également en termes de quantité de production.

« Parce qu'aujourd'hui il faut arriver vite à 500 tonnes de miel par année si on veut prendre certains marchés. En 2012 j'étais aux Etats-Unis et j'ai rencontré des acheteurs qui voulaient signer des contrats de 300 tonnes de miel. Mais il faut que je puisse honorer un contrat de 300 tonnes. J'ai dû dire que pour le moment ce n'était pas possible. C'est pourquoi en 2013 j'ai commencé un projet avec 600 ruches directement placées. Parce que nous avons compris que pour vraiment aller loin il faut opter pour une haute production. Quand tu signes un contrat, eux ils ne veulent pas être dessous. Si c'est pour trois ans par exemple et tu vas leur vendre une année 300 tonnes, l'année d'après tu ne peux pas leur dire "je n'ai pas de miel". Ce n'est pas pour rien qu'on a construit à Bobo une miellerie avec une chambre froide qui peut stocker 250 tonnes de miel. C'est pour que quand on est dans une année néfaste et on peut regarder dans nos magasins et y trouver tout le stock pour les 3 ans de commandes. Parce que l'apiculture est liée aux aléas climatiques et il suffit qu'il y ait beaucoup d'harmattan et la production est faible. » (Directeur Centre apicole A).

L'intégration de la filière apicole dans des arènes de développement plus larges (à l'échelle nationale et internationale), exige un travail d'intensification de la production. Une évolution qui demande davantage de contrôle pour les représentants des Centres apicoles sur leur réseau de producteurs. Le projet d'exportation de miel vers l'Union Européenne et la direction productiviste prise par l'Interprofession ne rencontrent pas l'unanimité au sein des acteurs de l'espace apicole burkinabé. Plusieurs acteurs m'ont confié leur avis sceptique à propos de ce projet d'exportation considéré *« trop ambitieux »* ou hasardeux (Directrice Centre apicole D).

Finalement, la réorganisation de la filière à l'échelle nationale et ces grands projets qui voient les Centres apicoles directement ou indirectement impliqués présentent pour ces structures certainement des opportunités pour renforcer leur rôle de promoteurs de l'apiculture moderne et de transformateurs/commerçants au sein de la filière apicole. Les représentants de ces structures nourrissent plusieurs attentes en termes de rationalisation des rôles (entre producteurs et transformateurs) et de stabilisation de la filière apicole par eux souhaitée. L'institutionnalisation de la filière, notamment grâce à la structuration en Interprofession, augmente certainement la vulgarisation de la pratique apicole (dite *moderne* et dite *traditionnelle*) et en augmente la visibilité auprès des institutions étatiques et des organismes de développement qui entretiennent ainsi des liens privilégiés avec les Centres apicoles.

A mon avis, cette évolution pose néanmoins de nouveaux défis aux Centres apicoles qui même s'ils cherchent à s'institutionnaliser davantage et tendent de plus en plus vers la cristallisation *d'un réseau socio-technique* leur permettant de satisfaire des exigences productivistes croissantes, conservent une certaine fragilité face à l'entrée de nouveaux acteurs ou au désengagement d'autres.

8.2 Quel rôle pour l'abeille et son environnement ?

Après avoir conduit le lecteur à explorer les différentes arènes qui caractérisent la structuration progressive de la filière de commercialisation du miel, il est temps de revenir à la brousse burkinabée et de tourner notre regard sur ce qui se passe parmi les feuilles des arbres et les arbustes en fleurs. Dans l'analyse de la réalisation du projet de filière des Centres apicoles, je considère extrêmement important de s'intéresser au rôle joué par l'abeille : un animal si petit mais dont dépend totalement l'existence de ces mêmes structures. Les organismes de développement et les Centres apicoles fondent leurs interventions et leurs activités sur le postulat de base qui prévoit une disponibilité naturelle d'essaims sauvages qui suite à l'installation de la part de *paysans-apiculteurs* de ruches bien enfumées, sont disposés se développer davantage. Les sociologues de la traduction ont souligné dans leurs études qu'à travers *les dispositifs techniques* différents statuts et rôles sont assignés aux acteurs (CALLON 2006 : 171). Au sein du *réseau socio-technique* de l'espace apicole, l'abeille est alors un acteur parmi d'autres auquel les promoteurs de *l'apiculture moderne* confient la tâche de produire miel et cire en abondance. Une production qui selon les représentants des ONG et des Centres apicoles peut augmenter grâce à l'utilisation et la conduite de la ruche kényane (l'élevage des abeilles permettrait une production moyenne de 20 kg par ruche) (Technicien apicole 1). Pourtant, durant les moments de récolte auxquels j'ai pu prendre part je me suis rendu compte que les abeilles rencontrent des difficultés dans l'endossement de ce rôle d'acteur productif de la filière apicole, une tendance confirmée par l'ensemble de mes interlocuteurs qui se réfèrent souvent au passé plus heureux en termes de production de miel :

« Franchement dit actuellement pour avoir les colonies c'est dur, il faut faire un gros travail d'enfumage, si la ruche n'est pas colonisée il faut la récupérer et faire encore l'enfumage. C'est vraiment un problème. Les abeilles rentrent et sortent tout de suite. [...] En tout cas les colonies sont faibles et il n'y a plus de colonies comme une fois. On sent le changement. Avant la récolte du miel c'était trois fois par ans en décembre en mars et puis en octobre. Mais maintenant on fait souvent seulement en mars. » (Apiculteur 1 membre du Centre apicole B).

Des abeilles en diminution et moins productives sont à la source des préoccupations de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'activité apicole. Le changement climatique au

Burkina Faso a un impact particulièrement important en termes de baisse des précipitations, de températures élevées et de périodes de sécheresse (BLEIN, SOULE, DUPAIGRE, YERIMA 2008 : 46-47). Des éléments qui provoquent du stress hydrique et qui jouent de façon négative sur le développement de la végétation et en conséquence sur la vie des abeilles dépendantes de ce milieu naturel (AEBI 2017 : 18). Une situation aggravée par la sur-utilisation du bois de chauffage et la déforestation qui diminuent les surfaces de forêt nécessaires à l'approvisionnement des abeilles en nectar (BENOIT 2008 : 6). Les chercheurs et les acteurs du domaine apicole associent, entre autres, l'affaiblissement et la diminution des abeilles à l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, notamment dans les cultures intensives du coton (AEBI 2017 : 21). Les apiculteurs et les représentants des Centres apicoles partagent ces constats sur la situation difficile rencontrée par l'environnement naturel et les abeilles.

« En tout cas cette année même avec la passion, la récolte est difficile. Là je n'ai plus d'espoir, à partir de mai c'est fini. Le climat ne favorise pas l'arbre dans sa floraison. L'absence de pluie et cette chaleur font si que quand l'arbre va mettre ses fleurs elles vont tout de suite sécher. » (Technicien apicole 3).

« Avant il y avait beaucoup d'abeilles bien que les gens ne les exploitaient pas, maintenant les abeilles ont beaucoup diminué. Les colonies vont vers un endroit où il y a plus de végétation et donc la vie est meilleure qu'ici. Les abeilles sont organisées. Quand il y a un problème elles vont où elles peuvent se sauver. Récemment je suis allé au sud vers le Benin et j'ai vu que la nature est bien et les abeilles sont beaucoup. [...] Il y a aussi un problème au niveau de la brousse, parce que les forêts n'existent même plus et l'abeille ne peut pas vivre sans la flore et forcément elle se déplace. » (Apiculteur 5 membres du Centre apicole B).

Comme le soulignent les sociologues de la traduction, lors de la mise en place d'un projet ou d'une innovation entrent *« en relation des éléments et des acteurs très divers dont on ne peut mesurer le poids relatif qu'a posteriori »* et j'ajouterai dont le poids relatif peut varier en cours de route (CALLON 2006 : 131). Les concepteurs des interventions en apiculture et les acteurs impliqués dans la filière apicole, souhaitant une abeille disponible et vouée à la production du miel, se trouvent confrontés à l'évolution du comportement de l'insecte. Il s'agit d'un désengagement partiel des abeilles, provoqué par des mutations parvenues dans leur environnement, qui pourrait déstabiliser l'équilibre de l'ensemble de la filière apicole. Cette évolution, caractérisée notamment par un affaiblissement de la production du miel, pourrait compliquer davantage les relations entre les Centres apicoles et les apiculteurs : miner les liens de confiance entre acteurs, limiter encore plus les possibilités de remboursement des crédits de la part des apiculteurs et exacerber la concurrence des mielleries pour l'accès aux producteurs. Du côté des négociations avec les développeurs, les représentants des Centres apicoles risquent de se soumettre à des pressions ultérieures surtout

en ce qui concerne les enjeux de réussite des interventions qui s'avalent des services proposés par ces structures. En situation d'interface les Centres apicoles suite aux difficultés de production peuvent voir s'incrémenter leur dépendance des ONG ou des institutions étatiques ; d'autant plus que ces mêmes acteurs s'engagent dans des projets très ambitieux (marché d'exportation). Il est à mon avis essentiel d'instaurer un dialogue continu entre les différents acteurs de l'espace du développement de l'apiculture permettant une conscientisation à large échelle autour des questions environnementales et de survie des abeilles. Des questions qui sont déjà présentes dans les discours des acteurs impliqués dans cet espace, mais qui peuvent être facilement oubliées (volontairement ou involontairement) dans la lancée productiviste actuelle.

8.3 Questionner le processus de problématisation des ONG

Le parcours au sein des dynamiques de structuration de la filière de commercialisation du miel m'a permis d'analyser les processus de négociations d'intérêts diversifiés et les différents points d'articulation qui se créent entre les nombreux acteurs qui prennent part à cette évolution. Un *réseau socio-technique* s'est progressivement développé autour d'acteurs centraux, les Centres apicoles (de véritables *acteurs-réseau*) qui ont traduit et reformulé dans le contexte burkinabé le projet technique et les objectifs à la base des projets initiaux de certaines ONG (CALLON 2006 : 269). L'espace de développement de l'apiculture étant toujours en expansion, cela exige des Centres apicoles un travail de stabilisation de leur rôle, de leur projet de filière et du rôle des autres acteurs impliqués dans l'évolution.

Ayant observé ce dynamisme complexe, je considère important de terminer l'analyse en reprenant les propos à la base des processus de problématisation des ONG actives dans le développement de l'apiculture dite *moderne* au Burkina Faso. Pour ces ONG il s'agit dans le concret de pouvoir, grâce notamment au transfert de dispositifs techniques et à l'organisation de la chaîne de production des produits de la ruche, de réduire l'extrême pauvreté des *paysans-apiculteurs*, d'améliorer leur sécurité alimentaire et dans une logique de développement durable de travailler à la conservation de l'environnement à travers la promotion des abeilles et la marchandisation de la ressource miel (YANOGO, CROISIER 2013 : 8). Dans cette dernière partie de l'étude, je n'ai pas l'intention de nier la pertinence de ces interventions, néanmoins à la lumière de l'évolution récente de l'espace apicole et des directions prises par certains acteurs je suis personnellement convaincu de l'utilité de réfléchir aux potentielles dérives que ces actions, visant au développement d'une filière apicole durable, pourraient prendre. Ces dernières lignes toujours ancrées aux données récoltées

durant mon enquête de terrain et accompagnées des arguments présentés dans les chapitres précédents, se veulent aussi une forme d'engagement personnel vis-à-vis des acteurs impliqués dans le développement de l'apiculture au Burkina Faso et plus en général vis-à-vis de tout lecteur que ce domaine intéresse.

8.3.1 *Produire davantage et moderniser*

Tout au long de mon expérience de terrain j'ai pu rencontrer des apiculteurs et des personnes (par exemple celles employées dans les mielleries) qui m'ont fait part des améliorations petites ou plus importantes que l'activité apicole et la vente du miel ont apporté dans leur vie quotidienne. Des améliorations économiques considérées par les acteurs du développement comme le résultat des projets et qui peuvent certainement légitimer la pertinence des actions de développement en apiculture ; une vision que je partage aussi. Toutefois, par rapport à la forme et la nature des interventions et à la direction prise par le développement de la filière apicole à l'échelle du pays, des questions demeurent, à mon avis, ouvertes et nécessitent des réflexions ultérieures.

Il est important de rappeler que les projets de développement de l'apiculture dite *moderne* et les travaux des Centres apicoles qui visent à l'amélioration des conditions de vie des *paysans-apiculteurs* s'inscrivent dans le *paradigme modernisateur* (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 58). Dans ce sens, le développement des bénéficiaires des interventions est recherché à travers le transfert de technologies et par l'insertion de l'activité apicole et de ses produits dans l'économie de marché (GARDNER, LEWIS 2015 : 19). Ces actions, alimentées notamment par les activités des Centres apicoles ont conduit à une progressive professionnalisation de la pratique apicole (qui par l'élevage des abeilles demande aux apiculteurs plus de temps de travail) et de l'ensemble de la filière de commercialisation des produits de la ruche. Cette évolution comporte des phénomènes d'exclusion à plusieurs niveaux. C'est le cas par exemple des apiculteurs qui n'ont pas les moyens économiques pour accéder aux équipements modernes ou celui des apiculteurs qui produisent un miel qui ne répond pas aux critères de qualité fixés par les mielleries ou encore celui des apiculteurs qui n'ont pas accès aux informations relatives au développement de l'apiculture et à l'évolution de la filière apicole. Aux phénomènes d'exclusion s'ajoutent aussi des phénomènes de dépendance à l'aide extérieure de la part des Centres apicoles et des apiculteurs. Ces limites rencontrées par le projet modernisateur des ONG et des Centres apicoles peuvent potentiellement être accentuées par le désengagement des abeilles, les problèmes environnementaux et les processus de normalisation de la filière apicole à l'échelle nationale.

Au-delà des enjeux techniques, la structuration de la filière se caractérise notamment par une orientation productiviste qui résulte du développement d'une pratique apicole orientée vers la commercialisation du miel et alimentée par les besoins existentiels des Centres apicoles en termes de production. Dans cette évolution certains acteurs du domaine s'interrogent sur qui sont les véritables bénéficiaires du développement de l'apiculture dite *moderne*. A propos de la fixation des prix d'achat de la part des Centres apicoles le Technicien apicole 1 souligne :

« Selon moi les apiculteurs travaillent pour les Centres, comme si on vous a embauchés. On ne se trouve plus dans un partenariat gagnant-gagnant. Si les producteurs se voient un peu exploités ça ne va pas bien, il faut qu'on trouve une fourchette où tout le monde est d'accord. Même la concertation dans qui va dans les deux sens. Quand on va fixer un prix d'achat aux producteurs c'est sur quelle base ? A ce niveau aussi il y a des problèmes. Il faut se demander si le commerçant tient compte des problèmes de l'apiculteur qui a investi pour avoir ses ruches. » (Technicien apicole 1).

« Dans ce cas si tu me permets je préfère parler d'employés apicoles, ce ne sont pas des apiculteurs ce sont des employés apicoles. Finalement ceux qui récoltent le miel pour les Centres sont réduits à des employés. » (Apiculteur 4 Responsable d'une association locale).

De ces témoignages il ressort que certains acteurs mettent en question, l'évolution prise par le statut de l'apiculteur (qui se professionnalise ou spécialise) et les relations que les mielleries entretiennent avec les producteurs. Un statut qui en raison des interventions de développement de l'apiculture dite *moderne*, de la marchandisation du miel et de l'entrée des *paysans-apiculteurs* dans le *réseau socio-technique* des Centres apicoles est effectivement en train de se modifier (AKRICH 2006 : 171). Le rôle de l'apiculteur transféré de génération en génération dans les villages et endossé seulement par certains acteurs se vulgarise et il est de plus en plus souvent associé (de la part de l'ensemble des acteurs du domaine) aux liens que les individus qui travaillent avec les abeilles ont avec les Centres apicoles et la filière de commercialisation du miel. La marchandisation du miel et l'évolution du statut de l'apiculteur ont également des conséquences sociales par rapport au rôle que ces individus occupent au sein des villages. Les apiculteurs que j'ai interviewés ont insisté sur le fait qu'ils doivent garder du miel hors de la sphère marchande pour le redistribuer entre les membres de la famille et le voisinage. Du miel qui sert à *« répondre aux besoins de la communauté »* (Apiculteur 3 membre d'un Groupement apicole).

« Les apiculteurs enlèvent des petites quantités on ne peut pas les obliger à vendre tout le miel. Garder c'est trop dire mais s'il y a le besoin ils peuvent enlever. Par exemple si c'est 3 kg tu peux garder un demi kg parce comme il est apiculteur il y a la possibilité qu'une personne dans le voisinage ait besoin du miel, mais si l'apiculteur va amener tout ici il ne peut plus être vu comme l'apiculteur au village. » (Responsable Centre apicole E).

Ce miel est donc nécessaire aux apiculteurs pour conserver leur statut au sein des villages. Pourtant, les processus de marchandisation du miel et la demande croissante de ce produit

portent parfois ces mêmes apiculteurs à vendre la totalité de leur production sur les différents marchés. Une tendance qui oblige paradoxalement les Centres apicoles à sensibiliser davantage les apiculteurs sur l'importance de conserver des pratiques d'autoconsommation.

« On insiste pour que l'apiculteur garde une partie de la production pour la consommation dans son ménage et chez ses voisins. Parce que l'apiculture fait partie de notre programme de sécurité alimentaire, et qui parle de sécurité alimentaire parle avant tout de la nutrition. Selon nous ça ne sert à rien si on va vendre la production et puis la famille du producteur elle est mal nourrie. Donc ça c'est un élément auquel on tient vraiment. [...] C'est durant les formations qu'on passe l'information aux paysans, on insiste sur le fait qu'ils doivent avoir du miel à consommer chez eux » (Responsable apiculture Centre apicole C).

Au-delà des enjeux autour du statut de l'apiculteur et de la conservation de pratiques qui échappent à la sphère marchande, la perspective de gains économiques que l'activité apicole présente à l'heure actuelle et l'évolution productiviste attirent des acteurs disposés à y investir considérablement. C'est ainsi qu'à travers le développement des filières agroalimentaires les intérêts croissants (de la part du secteur financier aussi) suscités par certaines activités agricoles fournissent *« des nouveaux débouchés et des nouvelles opportunités, mais exercent également une pression nouvelle en termes d'utilisation des ressources »* et des nouveaux enjeux en termes d'accès (BIENABE, RIVAL, LOEILLET 2016 : 24). Une situation qui soulève de nouvelles interrogations sur les bénéfices et du rôle des *paysans-apiculteurs* dans le futur espace apicole.

« C'est ceux qui ont l'argent qui profitent de tout ça [à propos du développement de la filière et des débouchés internationaux] et sûrement c'est au détriment du producteur à la base. Là tu vas avoir les grands commerçants qui vont prendre le dessus. Il y a déjà des commerçants qui m'ont demandé de les former et c'est eux qui vont prendre le contrôle de la production du miel. [...] Je ne vois pas le miel en tant que produit pour une grande commercialisation. Si on peut vendre le miel et avoir des petits revenus je ne dis pas non, mais s'enrichir avec le miel non. Si ceux qui sont devant [elle parle de l'Interprofession] poursuivent dans cette idée de petits revenus pour les agriculteurs ça va être bien mais s'ils sont là avec d'autres objectifs comme commercialiser pour commercialiser je ne sais pas si c'est dans la bonne direction » (Directrice Centre apicole D).

Ces récits témoignent des dérives possibles d'une marchandisation accrue des produits de la ruche et soulignent encore une fois le changement que la pratique apicole (spécialisation et professionnalisation), le statut d'apiculteur et celui du miel sont en train de vivre dans cette évolution de l'espace apicole burkinabé. Une évolution qui peut se relier aux études de Loïc Barbedette centrées sur l'intégration de *l'agriculture familiale* au sein des processus de développement de *l'agrobusiness* en Afrique de l'Ouest (2015). Le chercheur souligne que les *logiques de profit* et la *spécialisation* qui accompagnent le développement des activités agricoles tournées vers des objectifs productivistes peuvent influencer les capacités d'adaptation de l'agriculture familiale face aux crises économiques et environnementales

(ibid.: 1-2). Une agriculture « *guidée par une logique de sécurisation* », fondée sur la diversification et sur des mécanismes de redistribution (hors sphère marchande) absents dans *l'agrobusiness* (ibid. 2-5). Ces caractéristiques selon le même auteur permettent, entre autres, aux paysans de réduire leur dépendance aux appuis extérieurs (ibid.: 2). Les récits de certains acteurs du domaine apicole sont à mon avis révélateurs des divergences qui se créent autour du développement de la filière apicole. Je considère que l'évolution rapide de l'espace apicole augmente l'incertitude autour de la réalisation des objectifs initiaux de lutter contre la pauvreté des paysans et de promotion de la sécurité alimentaire, à la base des interventions des ONG et d'une partie des activités des Centres apicole. En effet, dans un contexte de professionnalisation de la pratique et de normalisation de la filière des scénarios de monopole sont aussi possibles. Cela a été le cas de la filière mangue : depuis l'introduction d'une nouvelle technique de séchage, la production de ce fruit « *est contrôlée par quatre grands exportateurs installés au Burkina et la structuration de la filière est essentiellement dictée par leurs contraintes* » (CARBONI 2016 : 5). Ce ne sera peut-être pas le cas pour la filière apicole, toutefois réfléchir à cette évolution, aux conséquences de la promotion de l'apiculture dite *moderne* et aux effets de la marchandisation du miel demeure crucial. Par ailleurs les sociologues de la traduction soulignent qu'un projet dans son processus de mise en contexte (et de réalisation) passe par de nombreuses négociations et reformulations qui peuvent se traduire finalement par la perte de cohérence du projet lui-même (LAVIGNE DELVILLE, JACOB 2017 : 15).

8.3.2 *La question de la protection de l'environnement*

Les interventions en apiculture et les projets de développement de la filière apicole se fondent sur l'intégration des produits de la ruche dans l'économie de marché. Ce processus de marchandisation permet, selon certains organismes de développement, de répondre d'abord aux exigences économiques des *paysans-apiculteurs* et ensuite de garantir une meilleure sauvegarde de l'environnement (habitat de l'abeille). Dans ce sens, comme cela a été souligné dans le dossier de présentation du premier projet apicole²⁶ monté par le CEAS Suisse, les actions d'appui à l'apiculture s'inscrivent dans deux Objectifs du Millénaire pour le développement : celui *d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim* et celui *d'assurer un environnement durable* (YANOGO, CROISIER 2013 : 5). Selon les membres des ONG et aussi les représentants des Centres apicoles, en plus des effets positifs dus à la synergie entre

²⁶ *Des abeilles au secours des paysans. Développement de la filière apicole dans le Sud burkinabé* (YANOGO, CROISIER 2013).

les abeilles et l'environnement, l'activité apicole en tant que source de revenus pour les apiculteurs permettrait d'impliquer davantage les paysans dans la protection de la végétation (BENOIT 2017 : 10). Une logique qui s'insère dans le paradigme de la conservation de la nature par la marchandisation des ressources naturelles (DUMOULIN, RODARY 2005 : 93-94). Il s'agit notamment d'une tendance particulièrement présente au niveau de projets de développement durable des filières agricoles qui se focalisent sur la recherche de modèles écologiques de gouvernance des ressources naturelles (BIENABE, RIVAL, LOEILLET 2016 : 21-22). Dans le cas spécifique du développement de la filière apicole burkinabée la combinaison d'efforts axés sur la conservation de l'environnement, avec des actions qui, dans le noble objectif de réduire la pauvreté des paysans, favorisent la commercialisation de la ressource miel, pose à mon avis toute une série de questions par rapport aux potentielles conséquences ambivalentes (DUMOULIN, RODARY 2005 : 93-94). D'après l'analyse de mes données, j'ai pu identifier certains changements induits par l'évolution productiviste qui prime dans l'espace apicole burkinabé et par la marchandisation des produits de la ruche, des changements qui contrastent avec certains objectifs à la base même des interventions des organismes de développement.

D'abord, malgré le travail de sensibilisation à la protection de l'environnement que les représentants des Centres apicoles effectuent durant les formations, l'enjeu écologique de sauvegarde des espaces boisés semble perdre d'importance face aux enjeux d'accroissement de la production et face à certaines contraintes rencontrées par les apiculteurs. Une grande partie des acteurs du domaine apicole conviennent que l'apiculteur pourrait jouer un rôle important de sensibilisateur aux pratiques agricoles respectueuses de l'abeille et de son habitat en milieu rural : un rôle qui pour le moment n'est pas toujours rempli (voir le cas fréquent d'apiculteurs qui utilisent des pesticides dans leurs champs) (Apiculteur membre du Groupement apicole 1 affilié au Centre apicole B). En outre, les conseils des techniciens apicoles à propos du renforcement du couvert végétal par le reboisement (en plantes mellifères) se traduisent souvent dans des enjeux fonciers (la question de posséder des terres pour pratiquer l'apiculture et développer un rucher entouré de végétation). La plupart des apiculteurs que j'ai pu rencontrer ont installé les ruches sur des terrains éloignés d'autres activités et qui ne leur appartiennent pas.

« Les propriétaires des terrains sont souvent d'accord de me prêter les espaces pour les ruches mais ils ne sont pas contents si je commence à reboiser parce que cela c'est un signe d'appropriation de la terre. Il faut donc bien fixer les clauses. Je ne suis pas trop motivé non plus parce que quand je dois partir avec les ruches l'arbre et ses fruits restent au propriétaire du terrain. » (Apiculteur 3 membre d'un Groupement apicole).

A cause de cette contrainte, le reboisement, une action qui pourrait concrétiser les objectifs environnementaux des projets en apiculture, n'est pas effectué aussi systématiquement que les agents des ONG l'aimeraient. Ces questions liées au foncier et à l'activité apicole méritent à mon avis d'être approfondies. Compte tenu de ces difficultés pratiques l'enjeu écologique demeure souvent au niveau des discours ou est envisagé comme deuxième étape du développement de l'apiculture : grâce par exemple à la réalisation d'espaces protégés dédiés à l'apiculture (Technicien apicole 4).

L'évolution prise par la filière de commercialisation des produits de la ruche et les besoins d'augmenter et de contrôler la production (de la part des Centres apicoles) peuvent potentiellement se révéler problématiques pour l'abeille même et pour son environnement. La recherche du miel pourrait en ce sens se traduire par une pression sur l'abeille qui se trouve déjà entravée dans son activité par l'absence de pluie et par des saisons faibles en floraison (Technicien apicole 4). En outre les représentants des Centres apicoles et les apiculteurs rêvent d'une abeille moins agressive, plus tranquille (par rapport à l'essaimage et à la désertion) et en général plus productive. Une vision qui s'inscrit dans l'accroissement du contrôle des colonies prévu dans l'élevage de l'abeille et la pratique apicole dite *moderne*.

« Un autre problème c'est que comme nos apiculteurs ne sont pas des professionnels de l'apiculture alors ça fait qu'ils ne sont pas trop dans l'idée d'élevage de la reine. Parce que c'est la reine qui est le départ de la production. Si par exemple ils maîtrisaient l'élevage des reines ils pourraient faire facilement une division de la colonie accroître le nombre d'abeilles et donc accroître aussi la production. » (Responsable apiculture Centres apicole C).

« Nos abeilles sont très compliquées, très agressives, mais si on veut que notre apiculture vive il faut quand même la moderniser un peu. Je n'ai pas dit d'importer des abeilles, mais par exemple essayer de faire des peuplements. Essayer de diviser des colonies pour coloniser deux ou trois ruches en plus au lieu de laisser la nature tout faire. Donc comme tout élevage nous devons réfléchir à comment on peut multiplier les animaux et que chaque producteur puisse avoir des éléments de base dans ce sens à travers les formations. Je trouve que si nous voulons que notre apiculture se développe il faut que l'apiculteur puisse avoir la possibilité d'augmenter son cheptel sans attendre la nature comme dans le cas de l'élevage des autres animaux. » (Directrice Centre apicole B).

Dans une logique qui vise à une augmentation de la production, la domestication progressive des abeilles à travers leur sélection pourrait effectivement s'effectuer au sein de la filière apicole. C'est à dire une évolution similaire à celle qu'ont connue les abeilles en Europe et qui risquerait d'influencer négativement la résistance et les traits défensifs (par rapport aux pathogènes) qui permettent aux abeilles du Burkina Faso de vivre toujours à l'état sauvage (AEBI 2017 : 57).

Ces dernières pages et les pages dédiées à l'analyse du rôle des Centres apicoles dans la structuration progressive de la filière de commercialisation du miel au Burkina Faso, m'ont permis de mettre en lumière certains phénomènes (parfois problématiques) caractérisant la mise en contexte ou *la traduction* des interventions en apiculture dite *moderne* réalisées par certains organismes de développement (LAVIGNE DELVILLE 2015 : 6). Au fil des négociations complexes entre les acteurs qui composent l'arène du développement de l'apiculture et l'imbrication des leurs intérêts, les enjeux à la base des projets apicoles de certaines ONG sont réappropriés et en conséquence reformulés. La création de marchés, l'augmentation de la production et la stabilisation d'un réseau de producteurs deviennent pour les Centres apicoles des priorités existentielles qui parfois prévalent sur les questions écologiques et en partie aussi sur celles relatives à la lutte contre la pauvreté. Une évolution renforcée notamment par les dynamiques de rationalisation de la filière apicole promues par l'Interprofession et les projets d'élargissement des marchés en dehors du continent africain. Le développement de la filière miel, est un exemple qui montre la façon dont les interventions d'aide au développement s'accompagnent d'*infra-idéologies* intégrées aux transferts de technologies et de savoir-faire et qui proposent un modèle de société que les acteurs de la *configuration développementiste* considèrent porteur de développement (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 59). C'est ainsi que les pratiques apicoles et les produits de la ruche sont progressivement insérés dans des modèles économiques libéraux qui comportent toute une série de changements sociaux, économiques et peut-être environnementaux et qui complexifient davantage un espace apicoles déjà très hétérogène. Je considère intéressant de s'interroger davantage sur cette évolution et sur l'intégration des interventions et des politiques de développement aux processus de globalisation qui traversent les sociétés africaines ; des espaces comme d'ailleurs celui de l'apiculture burkinabée complexes et hétérogènes.

9. CONCLUSION

Au Burkina Faso les organismes de développement, fortement représentés, sont actifs dans différents domaines dont ceux du développement des activités agricoles, de la promotion de l'environnement et de la création de formes de gouvernance durable des ressources naturelles. L'espace rural burkinabé, d'ailleurs très dynamique, est caractérisé notamment par des changements liés à l'économie comme l'émergence de filières agroalimentaires de plus en plus articulées, la libéralisation des échanges ou la pénétration à plusieurs niveaux des logiques de marché (ABAAB, GUILLAUME 2004 : 5). Parmi les thématiques qui intéressent les ONG engagées sur le territoire burkinabé on trouve aussi l'apiculture ; une activité déjà pratiquée par certains paysans compte tenu de la présence d'abeilles sauvages (cueillette de miel et capture d'essaims) et qui, en réponse aux actions d'acteurs de l'univers du développement, a connu une véritable montée en visibilité. Ces interventions se focalisent davantage sur la promotion de l'apiculture dite *moderne* fondée sur l'élevage des abeilles, l'équipement des *paysans-apiculteurs* en ruches kényanes (et d'autres matériaux dits *modernes*) et l'organisation de la chaîne de production par l'établissement d'unités de transformation du miel et de la cire. Il s'agit d'une apiculture tournée vers la marchandisation des produits de la ruche et présentée souvent en opposition aux pratiques apicoles déjà existantes (catégorisées de *traditionnelles*). Selon ses *concepteurs*, ces interventions ont le double objectif de réduire la pauvreté des familles de *paysans-apiculteurs* et d'inciter, grâce aussi à la valeur marchande donnée au miel, la sauvegarde des espaces boisés. Ces interventions s'inscrivent alors dans deux paradigmes constitutifs de l'aide au développement : le *paradigme modernisateur* (OLIVIER DE SARDAN 1995) et celui de la conservation de l'environnement par la marchandisation des ressources naturelles (DOUMULIN, RODARY 2005). Ces multiples interventions, la création de marchés et l'émergence de nouveaux acteurs impliqués dans le développement de l'apiculture et de la filière de commercialisation des produits de la ruche donnent naissance à un espace apicole très complexe et hétérogène où les logiques des différents acteurs s'entremêlent, se confrontent et parfois s'opposent. En me focalisant sur l'émergence progressive, au sein de cet espace dynamique d'acteurs locaux, les Centres apicoles, ce mémoire a voulu mettre en évidence avant tout le caractère imprévisible de tout projet ; y compris ceux de développement de l'apiculture dite *moderne*.

Plus précisément je me suis penché sur l'acteur Centre apicole, des sociétés coopératives nées en tant qu'unités de transformation et qui à l'heure actuelle occupent une place centrale de *promoteurs* de l'apiculture dite *moderne* au sein de la filière apicole burkinabée en création, mais aussi dans l'arène du développement de l'apiculture. Voici alors le deuxième objectif de cette étude, souligner la façon dont les Centres apicoles sont à la fois des acteurs protagonistes incontournables dans les transformations de leur milieu et des entités qui conservent pourtant un caractère fragile. C'est ainsi que l'analyse de cette recherche s'est articulée autour des déplacements que les membres des Centres apicoles (tout particulièrement les dirigeants et les techniciens apicoles) effectuent d'arène en arène durant le travail de quête de stabilisation de leur rôle, de celui des acteurs du domaine apicole et de leur projet de filière de commercialisation des produits de la ruche ; une stabilisation qui est d'ailleurs loin d'être définitivement instaurée.

Le premier chapitre analytique, proche de ce qui se passe autour des ruchers, est consacré aux relations que les représentants des Centres apicoles entretiennent avec les apiculteurs dans la volonté de s'affirmer en tant que commerçants et détenteurs du maillon de la transformation au cœur de la chaîne de production du miel. Ces structures ayant repris le paquet d'innovations techniques proposé par les ONG travaillent pour se constituer un réseau d'apiculteurs (*réseau socio-technique*) disposé à leur vendre du miel (à l'état brut). Le *dispositif d'intéressement* composé par la fourniture de services, d'équipements et de formations (par vente directe ou par crédit) permet aux Centres apicoles d'initier des processus d'enrôlement de producteurs. C'est ainsi que ces mielleries pour répondre à leurs exigences en termes d'approvisionnement en production de *qualité* cherchent à enrôler un large nombre d'apiculteurs et à les sensibiliser à l'investissement de ressources économiques et de temps dans *le passage* à la pratique apicole dite *moderne*. Cet enrôlement est renforcé également sur le plan national et institutionnel à travers la rationalisation de la filière apicole et le partage en maillons prévu par l'organisation en Interprofession. L'enrôlement de bons producteurs n'est pourtant jamais irrévocablement acquis. La promotion de logiques d'entrepreneuriat (sous-jacentes aussi au système de crédit) et la spécialisation des producteurs contrastent avec la situation économique fragile des apiculteurs (accès difficile aux équipements dits *modernes*), leurs logiques de sécurisation (*stratégies défensives*) (OLIVIER DE SARDAN 1995 : 124) et leurs logiques de diversification des activités agricoles et des débouchés commerciaux (et non). Se développent alors des phénomènes de désengagement total ou partiel accentués par l'entrée dans l'espace apicole de nouveaux

acteurs (consommateurs divers et transformateurs-entrepreneurs), par les difficultés rencontrées au niveau de la production et par la capacité de certains apiculteurs de s'autonomiser sur l'ensemble de la chaîne de production du miel. Le désengagement des apiculteurs met à l'épreuve et déstabilise le projet de filière visé par les membres des Centres apicoles qui de leur côté cherchent des compromis et des réajustements qui passent notamment par la réappréciation des *savoirs techniques populaires* et des *formes hybrides* d'équipements et de techniques apicoles (récolte à l'aide de l'enfumoir sur des ruches dites *traditionnelles*). Ces allers-retours entre les situations de déstabilisation et les efforts des Centres apicoles pour contre-stabiliser leur réseau de producteurs, essentiel pour leur existence en tant que transformateurs, m'ont permis de mettre en lumière, en plus du caractère fragile de ces structures, une certaine ambiguïté qui réside dans la tension entre leurs besoins d'entrepreneur inséré dans ces circuits commerciaux et leur position d'acteur social qui agit en faveur du développement des *paysans-apiculteurs*. Cette même position à *l'interface* leur permet d'entretenir des relations privilégiées avec les organismes de développement.

Le deuxième chapitre de l'analyse est effectivement consacré à l'arène des processus d'intermédiation entre les représentants des Centres apicoles et les membres des organismes de développement actifs dans l'appui en apiculture. Ces structures, grâce notamment à l'expertise apicole de ces membres, aux offres de services (formation, équipement et encadrement des apiculteurs) et au moyen de la maîtrise de la part de ses dirigeants du système de sens propre à la *configuration développementiste*, se constituent une clientèle au sein des potentiels bénéficiaires et au sein des développeurs. La position d'intermédiaire permet avant tout aux Centres apicoles de s'insérer avec les concepteurs des interventions dans des processus de co-construction des projets apicoles. Ces négociations autour de la forme des actions d'appui à l'apiculture sont nécessaires pour pouvoirs diriger vers sa propre structure la *rente du développement* ; un contrôle qui passe par la marchandisation du don (grâce au système de crédit) autour de la dotation en équipement et des formations. La *fonction de courtage* (BIERCHENK, CHAUVEAU, OLIVIER DE SARDAN 2000) est d'autant plus important vu que l'existence des mielleries n'est pas soutenable uniquement grâce à la vente du miel et de ses dérivés. En outre, la relation étroite avec les ONG est utilisée par les représentants des Centres apicoles pour renforcer davantage le *dispositif d'intéressement*. C'est-à-dire, à la fois séduire de nouveaux apiculteurs disposés à leur vendre leur production et stabiliser l'enrôlement des producteurs à travers leur sélection lors de la présence d'une ONG à la recherche de bénéficiaires (une situation qui peut potentiellement

provoquer des exclus). Toutefois, l'intermédiation présente certaines contraintes pour les Centres apicoles. La description des processus de négociations avec les organismes de développement a mis effectivement en exergue aussi les relations de pouvoir, certaines tensions et les phénomènes de dépendance à l'aide extérieure qui suivent l'endossement du rôle de courtier de la part des Centres apicoles. Cette évolution révèle aussi l'ambiguïté (à la fois, développés et développeurs) de la position à l'interface occupée par les Centres apicoles qui en plus de diriger l'aide vers les apiculteurs, sont toujours en quête de financements directs et indirects assurant le fonctionnement de leur structure. Cela dit, la position d'intermédiaire demeure essentielle pour la stabilisation de la place de ces structures dans l'espace apicole burkinabé et pour gérer la rente du développement, mais aussi celle issue de la production, de la transformation et de la vente de la ressource miel.

La stabilité est recherchée aussi dans la normalisation et l'organisation de l'espace apicole à l'échelle nationale (via l'Interprofession Miel du Burkina Faso). Un mouvement qui voit les Centres apicoles en tant qu'acteurs clés grâce aussi à l'insertion de leurs membres à la tête des différents niveaux institutionnels de la filière apicole nationale. Ces structures influencent aussi la politisation de la thématique apiculture et la mobilisation d'institutions étatiques. Une thématique, celle de la politisation de la pratique apicole et du rôle des mouvements partant de structures comme les organisations paysannes qui, à mon avis, mérite d'être approfondie. Cela dit, cette réorganisation, la normalisation et la spécialisation (et professionnalisation) des producteurs et des transformateurs, les besoins croissants de production des Centres apicoles, suivis par l'établissement de projet d'élargissement des marchés hors du continent (exportation vers l'Europe), redirigent le développement de la filière miel vers des logiques de plus en plus productivistes. C'est ainsi que dans le dernier chapitre analytique, grâce aux théories empruntées à la Sociologie de la traduction, j'ai pu révéler le rôle central joué par l'abeille et son environnement au sein de la structuration progressive de l'espace apicole. Des abeilles qui, selon les apiculteurs et les autres acteurs du domaine, rencontrent des difficultés. La diminution perçue des colonies et la faible productivité sont potentiellement sources de conflits entre les différents acteurs de la filière et surtout générateurs de déstabilisation par rapport au projet des Centres apicoles. A ce propos Bruno Latour rappelle que le projet technique « *n'est pas réaliste ou irréaliste, il se réalise ou déréalise progressivement selon que les choses et les gens s'emboîtent et que le réseau sociotechnique se stabilise un peu, ou au contraire qu'il perd en cohérence parce que des acteurs font défaut ou parce que des problèmes techniques nouveaux se posent.* » (1992 : 71-72). Non seulement le projet de filière

de commercialisation souhaité par les représentants des Centres apicoles conserve un caractère imprévisible, mais les interventions promues par les organismes de développement suivent aussi le même destin. Dans ce sens, ce travail, au-delà de tenter de montrer la manière dont les Centres apicoles essayent de s'affirmer en tant qu'*acteurs-réseau* au sein de la filière apicole burkinabée, propose, dans les dernières lignes, des réflexions autour de certaines dérives que les objectifs à la base de la problématisation des ONG rencontrent ou peuvent rencontrer. D'abord l'évolution productiviste, la spécialisation (technique) progressive de la pratique apicole et la marchandisation du miel ont provoqué un changement au niveau du statut de l'apiculteur et de celui du produit miel qui influence les relations sociales présentes autour de cette activité. En plus de ces changements, des phénomènes d'exclusion à plusieurs niveaux (production, consommation) se manifestent aussi. Ensuite, la question écologique au sein de l'espace apicole burkinabé semble perdre de son importance face aux exigences productivistes et aux intérêts suscités par les gains générés de la marchandisation du miel. Un processus qui maintient ouvert des questionnements autour du lien entre les logiques du marché et la protection de l'environnement. Cette dernière partie du mémoire nécessiterait d'être développée davantage et à cet égard je considère qu'une des faiblesses de ce travail est de ne pas avoir pu le faire.

Enfin, compte tenu de la nature variable de tout projet, je termine mon écrit avec une suggestion à mon avis importante. Alors que j'étais sur le terrain j'ai pu participer à plusieurs moments d'échanges organisés par le CEAS Suisse, l'Université de Neuchâtel et d'autres institutions ; des moments qui ont réuni une diversité d'acteurs (agents de développement, politiciens, chercheurs, ONG locales, apiculteurs et agriculteurs) et qui ont permis de souligner les dangers d'un certain type de développement de l'apiculture. Je considère que la création d'espaces d'échanges et de réflexions autour de grands projets à l'échelle nationale ou de petits projets d'ONG est une condition essentielle pour appréhender la complexité et l'hétérogénéité des contextes d'interventions et pour suivre, guider et alimenter la réalisation de tout projet : des espaces au sein desquels les anthropologues peuvent s'intégrer et contribuer.

11. BIBLIOGRAPHIE

ABAAB Ali, GUILLAUME Henri

2004. "Entre local et global : Pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources et le développement rural", in M. PICOUE, M. SGHAIER, D. GENIN, A.

ABAAB, H. GUILLAUME, M. ELLOUMI, *Environnement et sociétés rurales en mutation : Approches alternatives* [En ligne]. Marseille : IRD Éditions (01 février 2017)

<http://books.openedition.org/irdeditions/1137>

[Page consultée le 29 mars 2018]

AEBI Arnaud

2017. *Vers une apiculture durable au Burkina Faso ? Analyse de l'insertion du projet dans les réalités locales*. Neuchâtel : Instituts d'ethnologie et biologie. 75 p.

AKRICH Madeleine

2006. "La description des objets techniques", in : M. AKRICH, M. CALLON, B. LATOUR, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, p. 159-178. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.

AKRICH Madeleine

2006. "La construction d'un système socio-technique. Esquisse pour une anthropologie des techniques", in : M. AKRICH, M. CALLON, B. LATOUR, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, p.109-134. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.

AKRICH Madeleine, CALLON Michel, LATOUR Bruno,

2006. *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*. Paris : Presses de l'Ecole des Mines. 301 p.

ANTONY Bryant, CHARMAZ Kathy

2007. « Grounded Theory in Historical Perspective : An epistemological Account », in : B. ANTONY, K. CHARMA, *Handbook of Grounded Theory*, p. 31-57. Los Angeles, London, New Delhi, Singapore, Washington DC : SAGE Publications.

APIMONDIA

2017. Home APIMONDIA [En ligne]

<http://www.apimondia2017.org/default.asp?p=home>

[Page consultée le 20 mars janvier 2018]

APPADURAI Arjun

1986. "Introduction: commodities and the politics of value." in : A. Appadurai, *The Social Life of Things: Commodities in Cultural Perspective*, p. 3-63. Cambridge: Cambridge University Press.

ASSEMBLEE NATIONALE BURKINA FASO

1999. *Loi n° 014/99/AN Portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso*. Ouagadougou [En ligne].

<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkf46620.pdf>

[Page consultée le 04 juin 2018]

ATLANI-DUAULT Laëticia, VIDAL Laurent

2013. *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs des savoirs aux pratiques*. Paris : Armand Colin. 312 p.

BARBEDETTE Loïc

2015. "Quelques dimensions politiques de la question de l'agriculture familiale ouest-africaine". *Iner-réseaux Développement rural* no 15 [En ligne] (26 mars 2015).

http://www.iner-reseaux.org/IMG/pdf/bds15_dimensions_politiques_de_l_agriculture_familiale_vf.pdf

[Page consultée le 12 juillet 2018]

BEES FOR DEVELOPMENT

2017. The specialist beekeeping international organisation – Our work [En ligne]

<http://www.beesfordevelopment.org/our-work/>

[Page consultée le 21 mars janvier 2018]

BENOIT Elisabeth

2008. "Les changements climatiques : vulnérabilité, impacts et adaptation dans le monde de la médecine traditionnelle au Burkina Faso". *Vertigo – La revue électronique en science de l'environnement* [En ligne] vol 8, no 1 (12 avril 2008).

<https://journals.openedition.org/vertigo/1467#text>

[Page consultée le 21 juillet 2018]

BENOIT Olivier

2017. "L'abeille, sentinelle de l'environnement, au Nord et au Sud de la planète". *MAYAZINE* no 32, p. 3-11.

BENOIT Séverine

2000. "Autonomie et dépendance des organisations paysannes au Sahel", in : B. LECOMTE, J. NAUDET, *Survivre grâce à ... Réussir malgré ... L'aide*, p. 127-144. France: Editions l'Aube, IRD

BIENABE Estelle, RIVAL Alain, LOEILLET Denis

2016. *Développement durable et filières tropicales*. Paris Cadex : Editions Quae. 349 p.

BIERSCHENK Thomas

2010. "Historiciser et localiser les approches. Anthropologie et développement". *Bulletin de l'APAD* [En ligne] no 31-32 (26 juillet 2010).

<http://journals.openedition.org/apad/4065>

[Page consultée le 29 mars 2018]

BIERSCHENK Thomas, CHAUVEAU Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

2000. *Courtiers en développement. Les villages africains ne quête de projets*. Paris : Karthala. 328 p.

BLEIN, SOULE, DUPAIGRE, YERIMA

2008. *Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest*. Paris : Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le Monde. 118 p.

BLUNDO Georgio

1995. “Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais”. *Cahiers d'études africaines*, v. 35, no 137, p. 73-99.

BOUJU Jacky

2011. “Une application de l’anthropologie au développement. Le métier du praticien”. *Cahiers d'études africaines* no 202-203, p. 563-589.

BRADBPEAR Nicola

2010. *Le rôle des abeilles dans le développement rural : manuel sur la récolte, la transformation et la commercialisation des produits et services dérivés des abeilles*. Roma : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 248 p.

BURKINA FASO

2004. *Document de stratégie de développement rural : à l'horizon 2015*. Ouagadougou : Burkina Faso – Unité – progrès – justice. 99 p.

CALLON Michel

1986. “Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins dans la baie de Saint-Brieuc”. *L'année sociologique* no 36, p. 170-208.

CALLON Michel

2006. “Pour une sociologie des controverses technologiques”, in : M. AKRICH, M.

CALLON, B. LATOUR, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, p. 135-158. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.

CALLON Michel

2006. “Sociologie de l'acteur réseau”, in : M. AKRICH, M. CALLON, B. LATOUR, *Sociologie de la traduction : Textes fondateurs*, p. 267-276. Paris : Presses de l'Ecole des Mines.

CARBONI Simone

2016. *Innovations technologiques et petites entreprises d'agro-transformation au Burkina Faso*. Neuchâtel : Les cahiers du CEAS. 39 p.

CARROLL Thomas, DAVEY Christopher, OTIENO ODERA Fredrick

2017. *Lessons from the field: Building from field experience to improve support for beekeeping in Kenya and Uganda*. Nakuru : African Beekeeping Resource Center. 83 p.

CEAS SUISSE

2014. *Notre Charte institutionnelle*. https://www.ceas.ch/wp-content/uploads/2018/01/DOC-INST-06_Charte-institutionnelle-CEAS-2014.pdf

[Page consultée le 21 juin 2018]

CEAS SUISSE

2017. *Rapport. Atelier de réflexion sur les défis de l'apiculture au Burkina Faso*. Ouagadougou : CEAS Suisse. 19 p.

CARIMENTRAND Aurélie

2012. "Filière", in : V. BLANCHET et al. *Dictionnaire du commerce équitable*, p. 132-138. France : Editions Quæ.

CHARMAZ Kathy

2006. *Constructing Grounded Theory. A Practical Guide through Qualitative Analysis*. London, Thousand Oaks, New Delhi : SAGE Publications. 208 p.

COMBARI Abdoulaye, NONYARMA Abel, OUEDRAOGO Lucie, PENDE Souleymane, ANATOLE YAMEOGO André

2016. *Bilan et défis du mouvement coopératif au Burkina Faso: Quel pouvoir d'agir des coopératives burkinabes?*. Lévis : Sommet international des coopératives. 13 p.

COOPERER AUJOURD'HUI

2009. Promouvoir les filières secondaires en milieu rural par une approche entrepreneuriale. Une expérience en pays Androy (Sud de Madagascar). *Coopérer aujourd'hui* no 64. 51 p. [Responsabilité scientifique de ce numéro : Emmanuelle Patetsos (GRET)]

DABAT Marie Hélène, LAHMAR Rabah, GUISSOU Richard

2012. "La culture du niébé au Burkina Faso : une voie d'adaptation de la petite agriculture à son environnement ?". *Autrepart : Quel avenir pour la petite agriculture au Sud ?* no 62, p. 95-114.

DUMOULIN David, RODARY Estienne

2005. "Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité", in : C. AUBERTIN, *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, p. 59- 98. France : Editions IRD.

DURY Sandrine

2016. "Filières et sécurité alimentaire et nutritionnelle : deux concepts indépendants", in : E. BIENABE, A. RIVAL, LOEILLET Denis, *Développement durable et filières tropicales*, p. 89-96. Paris Cadex : Editions Quæ.

ENEE Grégory

2010. "Les ONG au Burkina Faso : une référence dans le champ du développement en Afrique subsaharienne ?". *Espaces et sociétés*, p.43-54.

ESCOBAR Arturo

1995. *Encountering Development. The making and unmaking of the third world*. United Kingdom : Princeton University Press. 290 p.

FERGUSON James

1994. *The Anti-Politics Machine. "Development", Depoliticization and Bureaucratic Power in Lesotho*. Minnesota : University of Minnesota Press. 336 p.

FISCHER Franz Ulrich

1993. "Beekeeping in the Subsistence Economy of the Miombo Savanna Woodlands of South-Central Africa". *Rural development forestry network*. NTPFs, Network Paper 15c, p. 1-8.

FLICK Uwe

2009. *An introduction to qualitative research*. Los Angeles, London, New Delhi, Singapore : SAGE Publications. 518 p.

FRESIA Marion

2016. La socio-anthropologie du développement. Cours dispensé dans le cadre du pilier anthropologie, semestre de printemps 2016. Neuchâtel: Université de Neuchâtel, Institut d'ethnologie (cours non publié).

GARDNER Katy, LEWIS David

2015. *Anthropology and Development : challenges for the twenty-first century*. Chicago : Pluto Press. 240 p.

GNING Théo, LARUE Fabrice

2014. *Le nouveau modèle coopératif dans l'espace OHADA : un outil pour la professionnalisation des organisations paysannes ?* Montrouge Cedex : La Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde. p. 123.

HAGBERG Sten, OUATTARA Fatoumata

2012. "Engaging anthropology for development and social change". *Bulletin de l'APAD* [En ligne] no 34-36 (juillet 2013).

<http://apad.revues.org/4105>

[Page consultée le 31 janvier 2018]

HESSE-BIBER Sharlene Nagy, LEAVY Patricia

2011. *The practice of qualitative research*. London, New Delhi, Singapore, Washington DC : SAGE Publications Inc. 401 p.

JACOB Jean-Pierre

2015. "La sociologie de la traduction, l'anthropologie du développement et l'APAD. Commentaires sur les textes de Philippe Lavigne Delville (Un projet de développement qui n'aurait jamais dû réussir ?) et de Pierre-Yves Le Meur (Un barrage contre le Pacifique : polders et développement au Cambodge)". *Anthropologie & développement* no 42-43, p. 85-98.

JACOB Jean-Pierre, LAVIGNE DELVILLE Philippe

1994. *Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamiques*. Paris : Karthala. 312 p.

KORBEOGO Gabin

2013. *Pouvoir et accès aux ressources naturelles au Burkina Faso. La topographie du pouvoir*. Paris : L'Harmattan. 295 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe

1992. "Groupements villageois et processus de transition". *Cahiers des sciences humaines* no 28, p. 327-343.

LAVIGNE DELVILLE Philippe

1997. "A quoi servent les Sciences Sociales dans les projets de développement rural ? Point de vue d'un "agent double"". *Bulletin de l'APAD* [En ligne] no 14 (29 janvier 2007).

<https://apad.revues.org/589>

[Page consultée le 26 janvier 2018]

LAVIGNE DELVILLE Philippe

2008. "Problématisation, intéressement, enrôlement. La sociologie de la traduction est-elle utile pour le développement ?". *Anthropologie impliquée* [En ligne] (4 décembre 2013).

<https://anthropo-impliquee.org/2013/12/04>

[Page consultée le 2 mars 2018]

LAVIGNE DELVILLE Philippe

2011. "Pour une anthropologie symétrique entre « développeurs » et « développés »". *Cahiers d'études africaines* [En ligne] no 202-203 (27 octobre 2013).

<http://etudesafricaines.revues.org/16752>

[Page consultée le 3 mars 2018]

LAVIGNE DELVILLE Philippe

2012. "Affronter l'incertitude ? Les projets de développement à contre-courant de la « révolution du management de projet »". *Revue Tiers Monde* no 211, p. 153-168.

LAVIGNE DELVILLE Philippe

2015. "Un projet de développement qui n'aurait jamais dû réussir ? La réhabilitation des polders de Prey Nup (Cambodge)". *Anthropologie & développement* no 42-43, p. 59-84.

LAVIGNE DELVILLE Philippe

2017. "Pour une socio-anthropologie de l'action publique dans les pays "sous régime d'aide"". *Anthropologie & développement* [En ligne] no 45, (1 novembre 2017)

<http://journals.openedition.org/anthropodev/542>

[Page consultée le 04 mai 2018]

LAVIGNE DELVILLE Philippe, JACOB Jean-Pierre

2017. *Comprendre la trajectoire des interventions de développement. Processus et réseaux d'acteurs dans trois projets d'eau potable (Burkina Faso, Haïti, Ghana)*. AFD, IRD, IHEID, APAD. 124 p.

LATOUR Bruno

1992. *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris : La Découverte. 241 p.

LE MEUR Pierre Yves

2000. "Logiques paysannes au Bénin", in : B. LECOMTE, J. NAUDET, *Survivre grâce à ... Réussir malgré ... L'aide*, p. 91-108. France: Editions l'Aube, IRD

LEWIS David et MOSSE David

2006. *Development Brokers and Translators. The Ethnography of Aid and Agencies*. Bloomfield : Kumarian Press, Inc.

LONG Norman

2001. *Development Sociology. Actor Perspectives*. London : Routeladge. 294 p.

LUND Jen Friis, NIELSEN Øystein Juul

2005. "The promises of participatory forest management in forest conservation and poverty alleviation: the case of Tanzania". *L'Afrique orientale*, p. 199-238.

MAFAP

2013. *Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso*. Italie : Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique, FAO. 230 p.

MARILOU Mathieu

2012. “« L’auxiliaire » : une approche empirique du rôle de l’anthropologue dans des projets de coopération au développement”. *Bulletin de l’APAD* [En ligne] no 34-46 (19 juillet 2013). <https://apad.revues.org/4119>

[Page consultée le 20 janvier 2018]

MOSSE David

2005. *Cultivating Development. An Ethnography of Aid Policy and Practice*. London : Pluto Press. 330 p.

NOMBRE Issa

2015. *Curriculum de formation en techniques apicoles modernes*. Ouagadougou : Laboratoire de Biologie et Ecologie végétale. 35 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

1995. *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris : Karthala. 221 p.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

2001. “Les trois approches en anthropologie du développement”. *Tiers-Monde* t. 42, no 168, p. 729-754.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre

2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l’interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia s.a. 365 p.

PESCHE Denis

2007. “Organisations paysannes et dynamiques de structuration des ruraux. Pluralité des points de vue, chevauchement des questionnements : quelles nouvelles directions pour la réflexions ?” *Colloque international de l’APAD* [En ligne]

https://agritrop.cirad.fr/549536/1/document_549536.pdf

[Page consultée le 24 juin 2018]

ROY Alexis,

2010. “L’initiative riz au Mali : une réponse politique à l’insécurité alimentaire ?”. *Politique Africaine* no 119, p. 87-105.

SCHNYEDR Pascal

2015. “Un tiers de notre nourriture, nous le devons aux abeilles”. *Perspectives* no 4, p. 6. [Dossier : Sans abeilles pas de vie. Approfondissement du magazine Perspective]

SELLAMNA Eddine Nour

2017. *The Interplay Between Local and Project-Based Innovation Processes in Rural Development – Towards a Conceptual Framework*. Montpellier : Institut des Régions Chaudes. 31 p.

SODERSTROM Ola, DUPUIS Blaise, LEU Pierrick
2012. “Translocal urbanism: How Ouagadougou strategically uses decentralised cooperation”,
in : T. FORSTER, *Living the African City*. p. 1-17.

SOULAMA Souleymana
2003. “Le groupement villageois : pertinence d’une organisation d’économie sociale au
Burkina Faso”. *Economie et Solidarité* no 1, p. 136-155.

UNABF
2016. Rapport technique 2012-2016. Ouagadougou.
[Rapport technique de l’Assemblée Générale du 30 septembre 2016]

VILLIERES Bruno
1987. *L’apiculture en Afrique tropicale*. Paris : Agence de coopération culturelle et technique.
220 p.

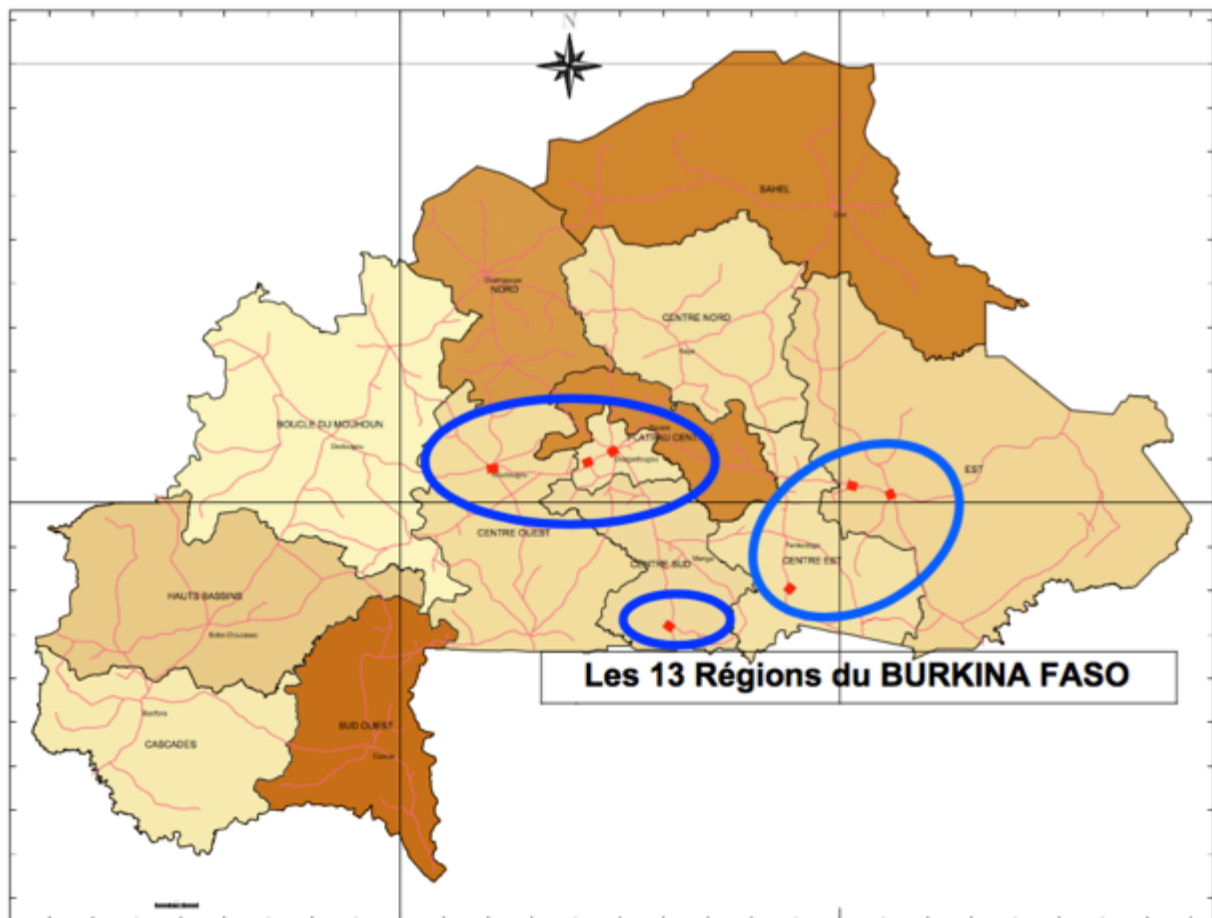
YANOOGO Philippe, CROSIER Gaël
2013. *Des abeilles au secours des paysans : développement de la filière apicole dans le Sud
burkinabé*. Neuchâtel : Projet n° P1401. 19 p.

11. ANNEXES

Annexe 1.

Cette carte du Burkina Faso indique où j'ai effectué la majorité des observations et des entretiens. Les points rouges correspondent aux principaux Centres apicoles et groupements auprès desquels s'est déroulé mon terrain. Les zones délimitées par les cercles bleus correspondent de manière approximative aux aires dans lesquelles j'ai pu contacter des apiculteurs ou des acteurs du domaine de l'apiculture.

Il s'agit d'une image que j'ai modifiée d'après la carte des 13 Régions du Burkina mise à disposition par www.information-sur-le-burkina-faso.com.



Annexe 2²⁷.

Une ruche en paille de mil tressée installée sur un arbre de karité (Tanghin-Dassouri – Région du Centre).



Une ruche en paille tressée recouverte d'un sac en plastique pour la rendre plus durable (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



²⁷ Toutes les photographies ont été prises par l'auteur du mémoire.

Une série de ruches en paille tressée stockées dans la cour d'un apiculteur et prêtes à être renforcées à l'aide d'un mélange de bouse de vache et terre de termitière en vue d'être installées avant la grande miellée (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Annexe 3.

Une ruche kényane sur un support en métal (Koudougou – Région du Centre-Ouest).



Une ruche kényane en fabrication dans un atelier d'un Centre apicole. La ruche est fabriquée en quatre ou cinq jours (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Annexe 4.

La salle de transformation d'un Centre apicole. La miellerie est équipée en maturateurs en inox et en plastique (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Une miellerie d'un groupement de transformateurs équipée d'un maturateur en plastique et de moustiquaires pour filtrer le miel (Ziniaré – Région du Centre).



Annexe 5.

Des techniciens apicoles se préparent à la visite d'un rucher d'un apiculteur membre d'un Centre apicole. Compte tenu de la présence de colonies très faibles, la visite est effectuée exceptionnellement à la lumière du jour (Koudougou – Région Centre-Ouest).



Les techniciens apicoles observent chaque rayon de la ruche pour contrôler l'état de la colonie et l'éventuelle présence d'attaquants.



Annexe 6.

La boutique d'une commerçante qui vend le miel des Centres apicoles (conditionnements avec des étiquettes) et celui des apiculteurs conditionné à l'aide de bouteilles récupérées (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Annexe 7.

La miellerie d'un apiculteur qui à l'aide d'un bidon en plastique transforme le miel et le vend directement aux consommateurs qui se présentent chez lui. Il réalise ainsi un passage vers le rôle de transformateur/commerçant (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Annexe 8.

Une ruche en banco avec des barrettes amovibles construite par l'Apiculteur 3 membre d'un Groupement apicole. Le bidon en plastique sert pour l'abreuvement des abeilles dans les périodes les plus chaudes (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



L'enfumeur qui dans le cas spécifique a été construit par le même apiculteur (Fada N'Gourma – Région de l'Est).



Annexe 9.

Une carte qui exemplifie la conquête géographique des Centres apicoles (Centre apicole A). Les épingles correspondent aux villages qui ont été déjà explorés par les techniciens des Centres apicoles à la recherche d'apiculteurs à enrôler.



Annexe 10.

Les bidons remplis de miel pré-filtré amenés au Centre apicole A par les collecteurs (Koudougou – Région du Centre-Ouest).



Annexe 11.

Un schéma qui résume la circulation des flux de produits de l'apiculture, des flux d'équipements et d'éléments dérivant d'autres filières (ruches, tenues circulation, beurre de karité,) et les flux d'argent au sein de l'espace apicole burkinabé. J'ai marqué une différence entre la circulation d'argent par rapport à la production de produits de l'apiculture et la circulation d'argent par rapport aux flux d'équipement. Il s'agit d'un schéma qui peut varier à tout moment grâce par exemple à l'entrée de nouveaux acteurs, mais qui résume la situation dans laquelle mon terrain s'est déroulé.

